


6
13 D
1

LE TOCSIN FRIBOURGEOIS.



Elle frape des mains en regardant les Cieux

LE TOCSIN
FRIBOURGEOIS,

POUR ÊTRE ENTENDU DE LA VILLE
ET DE LA CAMPAGNE,

POEME

AVEC DES NOTES ET DES REFLEXIONS HISTORIQUES, POLITIQUES ET SATYRIQUES, EN PROSE,

Contre les

SECRETS,

Par un Citoyen inspiré

PAR LA PATRIE.



Non igitur Patria præstat omnibus officiis ? Imò verò.
Cic. lib. III de Offic.



A FRIBOURG, *en Suisse*,
De l'Imprimerie de la Bourgeoisie Générale.



Mars M. DCC. LXXXIII.







AVANT-PROPOS.

LE Tocsin Fribourgeois, *titre intéressant ! L'ouvrage qu'il précede l'est réellement moins par son élégance que par l'esprit patriotique & la vérité qui en ont dicté tous les mots. Il est fait sans doute pour réveiller ceux qui dorment d'une coupable létargie, & qui restent dans une fatale indolence, sans se hâter de travailler vigoureusement à secouer le joug des oppresseurs de la patrie; qui y trouveront aussi leur confusion, avec leurs odieux partisans. Le style, par sa simplicité, est à la portée, tant des gens de la ville, que de la campagne. Peut-être que quelques-uns de ceux-ci seront d'abord embarrassés à la lecture du nom d'*Apollon*, qui est pris, chez les*





poëtes, pour le dieu de la musique & de la poésie; de Thémis, *qui représente la justice; de* Plutus, *qu'on dépeint pour le dieu des trésors; de* Minerve, *qui préside aux sciences, &c.; mais, en attirant leur attention, on cherche à les amuser & à les instruire*, lectorem delectando, pariterque monendo. Horat. *D'un côté, il a déja paru beaucoup d'imprimés qui démontrent avec solidité les fourberies, la mauvaise foi & les malversations des* Secrets; *de l'autre, la justice & le bien-fondé des plaintes & des reclamations de la* Patrie, *soit de la noble* Bourgeoisie-Générale Représentante, *trompée, rebutée, trahie, vexée, tyrannisée.*

*L'*Exposé justificatif, *la* Lettre d'un membre de la Communauté, *l'irréfragable* Replique *à la frivole* Réponse *qu'on*

y fit; la Lettre des deux comperes bourgeois, forains jurés de Cormonde & de Guin; *les* Repréſentations bourgeoiſes, *l'*Abrégé hiſtorique *des conſtitutions de la ville & république de Fribourg*, *le* Mémoire pour la bourgeoiſie, *le* Cri du peuple, *& bien d'autres ouvrages*, *ſont autant d'armes qui combattent l'engeance* ſecrete *avec avantage.*

Le Tocſin *ci aura, j'eſpere, un air de nouveauté, qui dans ſon genre peut avoir un certain mérite. On prie le lecteur raiſonnable de ne pas s'ennuyer aux fréquentes & néceſſaires répétitions du nom, oui, de ce nom générique & odieux des* Secrets, *qui ſont l'objet de cette ſatyre, comme ils ſont la cauſe des malheurs de la patrie. Ah, ſi l'auteur du* Lutrin *& celui des* Précieuſes ridicules, *&c, avoient*

eu de leur tems, chez eux, des Secrets; *oh, qu'ils auroient eu beau jeu, & une ample matiere pour exercer leur génie moral & censeur, & leur muse satyrique.*

On sait que plusieurs lecteurs sont déja pleinement au fait de nos affaires politiques; mais quelques-uns ne seront pas fâchés qu'on les mette dans un nouveau jour: d'autres, qui n'en ont pas une connoissance aussi étendue, liront cet ouvrage avec encore plus d'intérêt. C'est pourquoi l'auteur a trouvé à propos de faire des notes & des réflexions historiques & politiques, en simple prose, qui, pour être un peu diffuses, sont renvoyées à la suite du poëme.

On ne doit pas être surpris si l'on y déclame si ouvertement contre les Secrets: *ah, on les a assez, & que trop ménagés*

jusqu'ici ; sans que, pour cela, ils se soient amendés. Au contraire, ils se sont montrés toujours plus méchans. Qu'il soit donc permis de dire la vérité dans tout son jour ; car vouloir la dire à eux seuls avec fruit, c'est prétendre blanchir un Ethiopien.

Je ne fais que retracer sous les yeux du public une foible esquisse des abus & des iniquités qu'on a éprouvés, & qu'on éprouve encore chaque jour de leur part.

Leur forme de gouvernement, c'est-à-dire, leur aristocratie, est si resserrée, si abusive, si pernicieuse, que je peux dire de celle-ci, hardiment & avec vérité, d'après le célebre autcur des Annales politiques, Theorie des loix civiles, tome III, page 280 : " *que c'est „ de toutes les administrations la plus „ corruptible, ou plutôt la plus corrom-*

» Des maux qui des mortels sont le triste partage,
» Le plus grand, à vos yeux, doit être l'esclavage.
» Un Suisse doit pouvoir souffrir tous les revers ;
» Il doit tout supporter... hors la honte & les fers.





LE TOCSIN FRIBOURGEOIS.

POËME.



C'EST en vain d'Apollon qu'implorant la faveur,
Je voudrois de mes vers corriger la fadeur;
Je ſens avec regret, malgré ce que je faſſe,
Qu'ils ſont déſavoués de l'érudit Parnaſſe.
Ma foible muſe reſte au pied de l'Hélicon;
Ma lyre ne ſait point former un plus doux ſon.
Suis-je donc ſans eſpoir que mon ingrate verve
Puiſſe rimer ici ſans déplaire à Minerve?
O ma muſe! à mes chants devrois-je renoncer,
Sans du gouvernement les abus annoncer?
Ne pourrai-je du moins, d'un trait patriotique,
Crayonner ſimplement le démon tyrannique
Qui, dans Fribourg en Suiſſe, exerce ſes horreurs,
Et remplit ce canton des plus ſombres rumeurs;
Sans altérer le vrai, faire des réprimandes,
Aux *Secrets*, dédaignant les plus juſtes demandes?

Ah, bientôt il me vient une inſpiration
De faire ingénûment cette invocation :
« O ma chere Patrie ! à mon ſecours, de grace,
» Ah ! de ma muſe viens réparer la diſgrace.
» Puiſque je ſuis, hélas ! rebuté d'Apollon,
» De rimer, pour toi ſeule, inſpire-moi le don. »
La Patrie, à ces mots, ô ſpectacle admirable !
M'apparoît à l'inſtant, ſous un air vénérable :
Nul mortel n'eut jamais ſon port majeſtueux ;
Son maintien noble & doux n'a rien de faſtueux.
Mon eſprit ni mon cœur ne purent méconnoître
Quelle étoit celle ainſi qui daignoit m'apparoître.
Cette inſigne faveur j'admirois étonné !
Pénétré de reſpect, je me ſuis proſterné,
Comme l'on peut penſer, aux pieds de la déeſſe.
Juſte ciel ! ô douleur ! quelle eſt donc la triſteſſe
Que me montre bientôt ſon viſage divin ?
Son teint, jadis fleuri, paroît pâle & chagrin.
Que dis-je ? j'apperçois de ſang ſa robe teinte :
Sa voix rend un ſoupir & la plus triſte plainte ;
Les larmes, à grands flots, découlent de ſes yeux,
Elle frappe des mains en regardant les cieux.
Plein d'effroi, je me tais, ſon diſcours je deſire.
Bon dieu ! voici d'abord ce qu'elle me va dire :
« Ceſſe de murmurer, mon fils, contre Apollon ;
Je te ferai monter ſur un autre Hélicon ;
Moi, la Patrie, entends de t'inſpirer la rime,

Sans que docte Apollon puiſſe m'en faire un crime.
Je t'ordonne, mon fils, de venger par tes vers
Les malheurs infinis, les outrages divers
Que je ſouffre, venant de la *ſecrete* engeance,
Qui prétend tout tenir ſous ſa ſeule puiſſance.
Parle des coups meurtriers que porta ſur mon ſein
Des ſcélérats *Secrets* la parricide main.
Ne ſois donc pas ſurpris de me voir éplorée;
Par ces gens-là Thémis n'étant plus honorée,
Mon Peuple dès long-tems eſt fort tyranniſé.
Puiſque de m'invoquer tu es ſi bien aviſé,
Je viens t'exaucer, toi, que j'aime & conſidere,
Comme un enfant chéri, bravant tout pour ſa mere.
Je te fais la faveur de me montrer à toi,
Et j'applaudis, mon fils, à ton zele pour moi:
Démontre en tes écrits des *ſecrets* la malice;
Excite tous les cœurs à mon juſte ſervice.
Menace de grands maux tous ces indignes fils
Qui s'obſtinent encore à vexer mes amis.
Rends par-tout odieux tous ceux qui me haïſſent;
Fais déteſter encor tous ceux qui me trahiſſent.
Ah, puiſſent-ils plutôt dans mes bras revenir,
Comme de dignes enfans, à toi ſe réunir!
Quel bonheur ſe feroit pour toute ma famille,
De ſuivre l'équité, ma favorite fille!
Eſpérons toutefois un plus heureux deſtin.

Adieu, mon fils, adieu; mets la plume à la main.»
Tout auſſitôt je vis diſparoître la dame:
Un doux ſaiſiſſement s'empara de mon ame,
Et bientôt, avec joie, & ſans trop s'eſcrimer,
Ma muſe s'anima du pouvoir de rimer.
De nos bons fondateurs rappelant la mémoire,
A nos uſurpateurs j'amènerai l'hiſtoire.
C'eſt ainſi que ma muſe, en variant ſes chants,
Louant les vertueux, blâmera les méchants;
Et, montrant les *Secrets*, fléaux de la patrie,
Mettra dans un grand jour leur dure tyrannie.
Tu reçus la naiſſance & tes droits, ô *Fribourg!*
Des généreux *Berchtolds*, (1) enſuite des *Kibourg*. (2)
Les *Habsbourgs* maintefois t'ont fait auſſi largeſſe.
Yolande fut ta bonne & derniere princeſſe.
L'Autriche & la Savoye, (3) à ta communauté
Ont remis par accord la ſouveraineté.
Tu fus pendant long-tems du bonheur la demeure;
Mais, chez toi, le malheur fait ſéjour à cette heure.
Les *Secrets* ſurvenus (4) ont fait ton mauvais ſort.
Ces viperaux ſont nés pour te donner la mort,
Heinricher (5), par ſa ruſe & ſa ſupercherie,
Fut le premier auteur de la *Secretterie*.
Qu'on a ſenti de maux! combien l'on a gémi!

Sous les monstres *secrets* que l'enfer a vomis.
Ce nom *Secret* renferme un dangereux mystere.
Ah, la *Chambre secrete*, ainsi qu'une Mégere,
Par son ambition, ô malheur inoui!
Du canton, dans son gouffre, a les biens enfoui.
O ma triste patrie, ô notre pauvre mere!
Qu'en fils reconnoissant je chéris & révere,
Qui, comme tu promis, présides à mes chants,
Tu favorisas trop des adoptés enfans. (6)
Ces fils dénaturés, par noire ingratitude,
T'ont fait souffrir dès lors la dure servitude;
Et bientôt, usurpant la plupart de tes biens,
Te retiennent encor dans les plus durs liens.
Le poignard des *Secrets* t'a fait vingt-huit blessures: (7)
Deux cent vingt-quatre coups (8) souvent, par eux, tu endures!
Combien de nouveautés sortirent du sénat,
Qui mettent le canton en pitoyable état.
Dans les murs & dehors, les *secretes* sangsues
Exigerent enfin mille choses non dues.
Dans tes derniers malheurs, le célebre *Chenau*,
L'avocat *Castella* & le zélé *Raccau*
Prirent, à grand danger, bien des soins, bien des peines,
Pour r'acquérir tes droits & pour briser tes chaînes.
Mars paroissoit vouloir accorder à leur cœur

De rétablir Thémis en son ancien honneur !
Mais *Cudré*, mais *Magnin*, (9) & bien d'autres peut-être,
Avisant les *Secrets*, en garde les font mettre
De *Chenaux* aussitôt la tête est mise à prix,
A qui le saisira sont promis cent louis.
Au moment où Bellone, accourant à ses armes,
Dans tout notre canton excitoit des allarmes,
Les prés étoient parés (10) deverdure & de fleurs.
Flore portoit au loin les plus douces odeurs;
La nature brilloit aux riantes campagnes;
Les vaches de Gruyere alloient paître aux montagnes;
Dont les fromages sont en grand nombre formés,
Et plus loin que *Ceylan* goûtés & renommés.
En même tems, l'effroi, les remords, l'épouvante,
Font trembler des tyrans l'injustice criante.
Le canton retentit du plus terrible bruit;
Et, de ses grands projets desirant voir le fruit,
Chenaux sort de la tour en bonne contenance,
Pour demander les droits à la *secrete* engeance,
Qui, la ville aussitôt fermant de toutes parts,
Hausse les ponts-levis, & garde les remparts.
Chenaux prétendant faire, en paix, en assurance,

Pour le bien du public ſa juſte remontrance ;
Il vient près de *Fribourg* (11) hardiment ſe montrer ;
Redouté des tyrans, il n'y peut pas entrer.
De retour vers *Poſieux*, grand monde s'y raſſemble.
A quelque camp bientôt ce village reſſemble.
Les magiſtrats pervers paroiſſent aux abois ;
De ce grand citoyen ils craignent les exploits.
Pour lui, la Renommée eſpérant réuſſite,
A ſuivre ſes drapeaux les Fribourgeois excite ;
Et des femmes alors, pour un ſi beau deſſein,
Font armer leurs maris, & ſonner le tocſin ; (12)
Voulant des anciens droits r'avoir les avantages,
On s'anime, on ſe meut aux Bourgs comme aux villages.
Les tyrans effrayés à Berne font courir, (13)
Implorant qu'à l'inſtant on vînt les ſecourir,
Et n'oſant ſe fier, dans cette peur amere,
Qu'à la fidélité d'une troupe étrangere.
Dès lors, Fribourg rempli de différens ſoldats,
On s'occupe ſans ceſſe à parler de débats.

Déja la nuit, par-tout, étend ſes ſombres aîles,
En tous lieux, dans la ville, on met des ſentinelles,
Et dans *Avry*, (14) *Chenaux* tranquillement je vois
Se coucher dans le lit, pour la derniere fois.

Tandis qu'un doux sommeil a fermé ses paupieres,
Les *Secrets* sont troublés de diverses manieres;
Ils paroissent plongés en désolation.
Tout, chez eux, est tableau de consternation.
Leurs filles sans couleur, leurs femmes éplorées
Montrent que de frayeur elles sont dévorées,
Croyant déja sentir les terreurs de la mort.
On les entend gémir d'un si funeste sort;
Et disent, en pensant aux horreurs de la guerre,
De nous bientôt, hélas ! c'est fini sur la terre.
Cependant, du soleil les rayons éclatans
Viennent déja darder sur tous les combattans.
Mille & plus sont rangés, dès cette matinée,
Plus du double, au milieu de la même journée,
Tous, avec allégresse, (15) accourent vers *Chenaux*,
Pour l'aider de leurs bras dans ses guerriers travaux.

En brave commandant de cette infanterie,
Il l'exhorte à servir dignement la patrie;
Tandis que *Castella*, (16) disposé pour la paix,
Fait porter un écrit qui conseille aux *Secrets*
D'écouter du public les justes remontrances,
Et d'éviter ainsi le danger des vengeances.
Mais du tems que l'on vit l'intrépide *Raccau* (17)
Former des partisans aux quartiers de *Belfau*;

Les magiſtrats tremblans, renfermés dans la ville,
Eurent perfidement recours à *Froideville*,
Qui ſortit de la place (18) avec ſon eſcadron,
Suivi d'infanterie, ainſi que du canon.
Sans combat, ce guerrier fut doux & pacifique;
Il en donna pour lors une preuve publique.
Au peuple mécontent, ce chef plein d'équité
Promit les juſtes droits pour la tranquillité.
Il gagne enfin les cœurs; mais, ô vaine promeſſe!
Les *Secrets*, revenus de leur grande détreſſe,
En voyant déſarmés les bons repréſentans,
Se montrent de nouveau fourbes & inſolens;
Oſent lever le front de leurs têtes altieres,
Berne, avec deux cantons, leur prêtant ſes bannieres.

Loin de rendre les droits juſtement demandés,
L'injuſtice empêcha qu'ils fuſſent accordés.
Les *Cromwel* Fribourgeois, des trompeurs vrais modeles,
Ont rendu, malgré lui, *Froideville* infidele. (19)
Cruels, autant que ſont des taureaux mugiſſans,
Sur l'arêne, en combat, les lions rugiſſans,
Les tigres affricains, les ours en Sybérie,
Ou des loups affamés dans une bergerie.

Tels, du ſang de *Chenaux* (20) les *Secrets* aſſouvis
Ont *Caſtella* & *Raccau* vivement pourſuivis; (a)

Les ont perfécutés par leurs pouvoirs trop minces,
En Suiffe, aux environs, chez les rois, chez les
princes;
Attaquerent par-tout fans fuccès leur honneur,
Jufques fur leurs enfans ont tourné leur fureur. (b)
A plufieurs Fribourgeois (c), injuftement féveres,
Ils leur ont fait fouffrir les prifons, les galeres:
Barbáres procédés, dignes d'un Hottentot,
D'un Cannibale affreux, d'un Huron, ou plutôt
Des *Secrets*, dont l'orgueil & la noire malice,
L'étrange perfidie & l'infigne injuftice
Vont furprendrè l'Europe, indigner l'univers!
Chacun déteftera des juges fi pervers.

Dans ce tems malheureux que l'innocence pleure,
Les députés de *Berne* & *Lucerne* & *Soleure* (d)
Arrivent à Fribourg en bonne intention,
Et viennent préfenter leur médiation,
Pour faire modérer les tranfports de la rage
Des juges excitant fi méchamment l'orage
Dans la ville & dehors contre maints braves gens,
Qu'ils menacent déja de mort ou de tourmens.
Mais de juger, eux feuls (e), jaloux d'un faux ufage,
De ces bons Députés refufent l'arbitrage,
Conviennent feulement de la permiffion,
Que chacun faire peut *repréfentation*.

La Bourgeoifie alors, des *Secrets* redoutée,
A remontrer fes griefs fut par eux invitée,

Prit d'inutiles ſoins, fit de vains mouvemens
En demandant à voir ſes anciens documens (*f*),
Et les titres formant la baſe politique,
Que les bons Fondateurs de notre république,
Avec leurs ſucceſſeurs, lui donnerent jadis ;
On lui refuſa tout, droits dus & droits promis.
Par les trompeurs *Secrets* elle fut rebutée,
Et pour rebelle, encor, elle fut réputée :
Oui, chez eux, c'eſt ainſi que la mauvaiſe foi
Contre toute équité prétend donner la loi !
On voyoit cependant la grande Bourgeoiſie
Se réveiller alors ſortant de létargie ;
Les noirs ſoucis troubloient des *Secrets* le repos,
Et Morphée à leurs yeux refuſoit ſes pavots.
N'avoient-ils pas raiſon d'avoir de l'inquiétude
De la fin de leur regne ayant la certitude,
Les chartres à montrer dès qu'ils ſeroient forcés,
Comme très-juſtement ils étoient menacés ?
La diſcorde arrivant, par le trouble excitée,
Voulant être inconnue & pourtant écoutée,
Se maſque en magiſtrat & vient dans le Conſeil
Donner aux ſeuls *Secrets* ce funeſte conſeil.
» De la *Communauté* craignez-vous les pourſuites ?
» Redouteriez-vous tant quelques fâcheuſes ſuites?
» A mon exemple, ici, bravement aviſés,
» Soyez en ce moment courageux & ruſés,

» Que ne ruminez-vous dans vos têtes pensives
» D'enlever sourdement hors du lieu des archives
» Le coffre renfermant ces titres importuns ?
» Trompez le chancelier, chers amis, chers tribuns.
Elle dit : à l'avis on adhere, on s'accorde,
Le coffre est enlevé (*g*) : mais, soudain, la discorde
Court chez le chancelier, l'avertit du larcin :
Il court, crie, en son lieu le ramène à la fin.
O Ciel ! quelles horreurs ! ô vol ! ô crime étrange,
Qui méritoit sans doute une promte vengeance !
Vol affreux, ravissant à la Communauté
Les titres constatans sa souveraineté !
Dans ce tems, trois commis, de l'argent trop avides,
A leurs concitoyens sont devenus perfides.
Richard, *Gendré*, *Fremiot*, plus encor que Godeau (*h*),
Dignes tragiquement de descendre au tombeau,
Ont trahi la patrie en se laissant séduire (*i*)
Pour la secrettement dans le malheur induire.
Elle abhorre à jamais ces prévaricateurs,
Et tous ceux qui seront leurs maudits sectateurs :
Ainsi, d'un vil profit l'honteuse frénésie
Attire sur leur nom l'opprobre & l'infâmie.
A la *Communauté* ce revers fut fatal ;
Le mandat de *Morat* (*k*) lui fit aussi grand mal ;
Aux Bourgeois assemblés on fit une lecture
De cet écrit tout plein d'une emphase très-dure ;



Le Coffre est enleve.

Sans doute, les *Secrets* en font les vrais auteurs,
De l'ariftocratie en gagnant les fauteurs.
O moment important ! en de telles conteftes,
Le jufte préfident a reçu les *proteftes (l)*,
Que firent les bourgeois par les fages avis,
Ainfi que par la voix de leurs dignes commis.
Guifolan, *Rei*, *Girard*, trois patriotes braves,
Au defpotique arrêt ont formé des entraves:
Le public, par ce trait, dignement affifté,
De fes droits, un inftant, ne s'eft point défifté:
En l'empêchant d'avoir une nouvelle chaîne,
Ils fe font attirés de nos tyrans la haine;
Et, généreufement, fe font mis en péril
D'être perfécutés & de fouffrir l'exil.

La tyrannie, alors, en morgue menaçante,
Aux Sautiers *(m)* ordonna d'une voix impofante
D'aller de porte en porte avertir les *Secrets*
De venir auffitôt entendre fes projets.
La cohorte affemblée : on écoute en filence
Ce que fur le parquet, avec fa pétulance,
Dit la Furie ayant le front noir & ridé;
Son teint, fes yeux fougueux ont l'air ici affidé:
» O vous ! dit-elle, amis, par ma vive induftrie,
» Nourris & enrichis, menant joyeufe vie !
» Vous, que j'ai fu loger au palais de Thémis,
» Qui reçutes par moi biens, honneurs infinis,
» Vous voyez qu'aujourd'hui on veut m'ôter mon
fiege,

» Et mon sceptre de fer; & l'on me tend un piege;
» On vient de protester contre le cher mandat
» Que pour votre bonheur j'ai dicté dans *Morat*.
» Faites sévérement aux Bourgeois résistance;
» Hazardez, s'il le faut, toute votre puissance:
» *Rei*, *Guisolan*, *Girard*, dangereux & hardis,
» Pour avoir protesté doivent être bannis. (*n*)
» Châtiez, poursuivez tous autres téméraires,
» Faites trembler tous ceux qui sont vos adversaires;
» Par des coups de vigueur, quelqu'exemple frappant,
» Peut-être vous rendrez mon empire constant.
» Faites-vous des amis par de belles promesses (*o*),
» Employez des présens & d'adroites caresses;
» Vous tenez de Plutus les trésors entassés
» Que dans vos coffres-forts j'ai moi-même amassés.
» De ce Dieu favori tirez force services,
» Pour vous faire garder renforcez les milices.
» Il faut mettre aux aguets, par-tout, des espions;
» Gagnez des partisans de diverses façons.
» *Pour régner*, DIVISEZ. C'est ma chere maxime (*p*):
» Croyez-moi, que toujours elle vous soit intime.
» Pour vos grands intérêts soyez de fins renards,
» Dont *Fribourg* soit la proie & tous les campagnards:
» Humiliez aussi toute antique noblesse;

» Votre *Chambre secrette* en doit être maîtresse.
» Sous vos loix rabaissez *comtes,marquis,barons* (q).
» Supprimez de ces gens les titres fanfarons ;
» Et, pour les égaler & faire aussi figure,
» Il vous faut de vos noms ennoblir la roture.
» Devant tous les Cantons gardez-vous de plaider;
» Mais, s'il le faut, Plutus peut beaucoup vous aider.
» Vous avez de l'appui chez l'aristocratie;
» Craignez-vous le parti de la démocratie ?
» La chicane pour vous emploîra ses discours ;
» Elle travaillera les nuits comme les jours :
» Ou plutôt, empêchez que votre Bourgeoisie
» Se puisse prévaloir en grande compagnie !
» Mon cher *Joseph Werro*, le fils de l'Advoyer,
» De cet ami si cher, est nommé chancelier.
» Vous voilà donc par lui les absolus arbitres
» Des Constitutions, des documens, des titres:
» Vous pourrez les tronquer, les cacher, les ravir,
» Et, mieux que ci-devant, du coffre vous saisir.
» Si les droits des Bourgeois seront mis en litige,
» Et devant les Cantons plaider on vous oblige;
» Et par ce tribunal fussiez-vous condamnés,
» Par vos meilleurs amis laissés, abandonnés,
» Pour vous dédommager changez de batterie !
» Vous êtes maîtres, seuls, de la chancellerie,
» Vous tenez en vos mains tous les publics trésors (r),

» Pour vous les partager ouvrez les coffres-forts !
» Laiſſez dormir en paix l'honneur, la conſcience;
» Car tout vous eſt permis, ayez-en la croyance.
» A vous ſont *corps* & *biens* (*s*) de vos humbles ſujets,
» Ils doivent vous porter en tout tems leurs reſpects.
» Oſeront-ils jamais ſe bien mettre en défenſe
» Si, malgré vos frayeurs, vous faites contenance?
» Songez qu'il faut montrer de la ſévérité,
» Elle ſeule fera votre ſécurité.

Cela dit : Les *Secrets*, charmés de ce langage,
Conforme à leurs deſirs, en font un grand uſage :
Mais, ô diſcours affreux, ô conſeil inſenſé,
A ceux qui te ſuivront, que de maux tu as creuſé !
Juſqu'à quand penſez-vous, tyrans impitoyables,
Pouvoir donc exercer vos loix inſupportables ?
Ne mettrez-vous point fin à cette ambition
Qui fait tout le malheur de notre nation ?
Des charges, des emplois, de l'or inſatiables,
Donnerez-vous toujours votre ame à tous les diables?
Ah ! croyez-moi, tyrans; Thémis eſt en courroux,
Et veut nous ramener un empire plus doux.
Je l'entends, s'approchant dans un deuil déplorable,
Son bandeau déchiré, d'une voix lamentable
S'écrier en diſant : » *Secrets*, rendez les droits
» A vos concitoyens, à mes chers *Fribourgeois ;*
» Rendez-moi mon bandeau, mon glaive, ma balance,

» Je ne puis plus fouffrir votre inique arrogance ;
» Pourquoi réfiftez-vous par d'injuftes débats ?
» La vertu, pour vos cœurs, n'a-t-elle plus d'appas ?
» J'abhorre les refforts de votre politique.
» J'ai du crédit encor chez le *Corps Helvétique*.
» Ma rivale n'a pas par-tout un libre accès,
» Et Plutus ne fauroit gagner feul ce procès.
» Notre grande Alliée, au pis-aller, la *FRANCE*
» Pourroit humilier, *Secrets*, votre impudence ;
» Et d'autres demi-dieux, d'accord avec *LOUIS*,
» Pourront fe déclarer auffi vos ennemis.
» Ils favent que par vous, dès long-tems offenfée,
» J'afpire à voir bientôt votre gloire paffée.
» Scélérats ! Vous voulez enlever les tréfors !
» Quel forfait ! Voulez-vous mériter mille morts.
» Des *Conftitutions* j'ai gardé des copies ;
» Quant aux *Originaux*, il y va de vos vies.
» Tous les douze Cantons connoîtront votre tort,
» Chez eux vous n'aurez pas le droit dit *du plus fort*.
» A vos larcins, *Secrets*, mettez une barriere ;
» Celui du coffre eft fu de l'Helvétie entiere.
» Les lieux circonvoifins, croyez que je le fais,
» Et même les lointains connoiffent vos forfaits.
» La Liberté, jadis, tenant cette contrée,
» Des Cantons les plus grands fe voit auffi fruftrée.
» A *Schwitz*, *Altorf*, *Stantz*, *Zug*, & quelques » autres lieux

» Cette fille du Ciel fait encor des heureux.
» Des bords de la *Sarine*, hélas ! elle eſt bannie,
» Et l'on y voit régner la noire tyrannie.
» Vous, ſurnommés *Secrets*, dont les nombreux abus,
» Bien loin d'être cachés ſont par-tout ſi connus !
» O vous, dont la conduite envers moi ſi coupable
» Aux bons Fribourgeois rend votre nom déteſtable,
» Je ne veux, vous ſavez, que le plus juſte bien ;
» Ma maxime eſt toujours que *chacun ait le ſien*.
» Sur les biens d'autrui, vous, par maxime contraire,
» Portant un œil avide, en faites votre affaire.
» Eh ! ne penſez-vous point aux reſtitutions
» Que devez à Fribourg des *Conſtitutions* ?
» Elles ſont trop longtems entre vos mains rapaces,
» Vos cœurs ſont trop cruels, avares & tenaces.
» Par mille iniquités vous voulez tout avoir,
» Et vous ne ſavez plus quel eſt votre devoir.
» Mais il faut qu'en tous lieux bientôt je vous confonde ;
» Sur vos têtes j'entends le tonnerre qui gronde ;
» Que d'abus en mon nom, ſous mon autorité,
» Pour ſuivre impunément l'infame iniquité !
» Vous m'êtes en horreur, à moi qui hais le vice ;
» Qui chéris la droiture & qui ſuis la *Juſtice*.
» Votre cupidité ne dit jamais, *C'eſt aſſez*.

» Mais bientôt les méchans vont être terrassés.
» A nos douze Cantons, aux monarques peut-être,
» Comme vous méritez je vous ferai connoître.
» Croyez-moi ; ce n'est point par la sévérité
» Que vous assurerez votre tranquillité.
» C'est d'observer les loix, de chérir la clémence,
» Qu'un bon gouvernement tient sa seule assurance.
C'est ainsi que Thémis fit entendre sa voix,
Si digne qu'on la suive, & d'être d'un grand poids.
Mais quoi ! l'on voit encor cette *Chambre secrette*
Avare & orgueilleuse, imprudente, indiscrette,
Dans ses crimes nombreux de nouveau retomber,
Et toujours aux leçons de Thémis regimber.
Sottement elle rêve à son indépendance,
Prétendant la garder avec son insolence.
Peut-être faudra-t-il verser des flots de sang
Pour abattre l'orgueil de cet usurpé rang.
O Ciel ! la *Liberté*, qui vers nous vient paroître,
Veut bien aussi de nous se faire reconnoître.
Autour d'elle paroît un nuage doré ;
Elle fixe sur nous un œil triste, éploré.
Prêtons à ses discours une oreille attentive
Qui veulent déchaîner la nation captive.
» Mon *peuple Fribourgeois*, dit-elle, est accablé,
» Et par ses magistrats son bien-être est troublé : (*t*)
» O Cité de Fribourg ! ma chere Uchtlandie ! (*u*)
» Tu restes dans les fers par trop de modestie.

» Quoi ! ne pourrois-tu pas, par un effort puissant,
» Vaillamment secouer un joug aussi pressant,
» Que t'imposent ceux qui, déja dès plusieurs lustres,
» Comme des grands voleurs, se sont rendus illustres.
» Le bon *Guillaume Tell*, grand arbalêtrier,
» Fut-il, tuant *Gesler*, coupable meurtrier ?
» *Tell*, par sa fleche, ôtant au fier *Gesler* la vie,
» Délivra d'un tyran lui-même & la patrie.
» Comme les loups, les ours des bois sont la terreur,
» Tel fut jadis d'*Uri* ce cruel gouverneur.
» Les *trois Suisses* fameux, autres héros fideles,
» En *Helvétie* ont-ils le vil nom de rebelles ?
» Non ! ... De la tyrannie étant les destructeurs,
» De la Liberté Suisse ils sont dit fondateurs.
» *Chenaux, Raccaud, Castella* étant de brave race,
» Ont suivi noblement de tels héros la trace ;
» Mais la vile avarice & lâche trahison
» Ont fait multiplier contr'eux la garnison.
» Leurs grands desseins ouvroient, en me rendant la joie,
» De la félicité pour ce Canton la voie.
» De ces trois *Cicerons* suivez les vaillans pas,
» *Fribourgeois !* contre ceux qui sont *Catilinas !*
» Contre tous vos tyrans armez votre courage,
» Travaillez à sortir de ce rude esclavage !
» Pour entendre ma voix les *Secrets* sont les sourds,

Je

» Je vois qu'à m'écouter ils refuſent toujours.
» Ils diſent, je l'entends : *Quelle humeur fanatique*
Anime contre nous cette muſe emphatique ?
Mépriſons ſeulement cette futile ardeur,
Et faiſons lui ſentir notre juſte fureur.
Si nous pouvions ſavoir l'auteur de la ſatyre,
Il nous paîroit bien cher le plaiſir de médire !
Mocquons-nous de ces fats & de ces mécontens,
Nous ſommes ſouverains, princes indépendans.
Eludons, repouſſons de nos ſujets les plaintes ;
Gardons-nous de laiſſer appercevoir nos craintes.
Notre garde ſuffit dans un cas de danger,
Nos Bourgeois, nos ſujets n'oſeront plus bouger :
Au beſoin, trois Cantons nous prêteront leurs armes,
Et voilà ce qui doit modérer nos allarmes.
» O Secrets ! par l'orgueil trop ſouvent abuſés,
» A l'équité toujours, quoi ! vous vous refuſez ?
» Vous ne voyez donc pas cet affreux précipice
» Où vous fera tomber votre horrible injuſtice ?
» Vous, qui tout le Canton ſi fort tyranniſez,
» Ne méritez-vous pas d'être ſatyriſés ?
» Et, fameux impoſteurs, vous nommez fanatiſme
» Ce qui n'eſt cependant qu'un vrai patriotiſme.
» Vous oſez vous nommer *princes indépendans?*
» Avoir de vils ſujets, des eſclaves rampans ?
» Et vous empêcheriez contre vous de ſe plaindre?
» Ah ! vous-mêmes, tremblez ; vous avez tout à craindre.

C



» Votre garde suffit, vainement pensez-vous,
» Mais elle-même dit que vous êtes des fous.
» Et la pluralité, déja très-mécontente,
» Fait que nous craignons peu vos soldats cent
cinquante.
» Croyez peu que pour vous trois Cantons vont
s'armer !
» Ils doivent vous haïr bien loin de vous aimer.
» Et la *Communauté* pour ses bons droits reprendre,
» Son sang avec ardeur est très-prête à répandre.
» Ah ! plutôt pût-on voir, pour terminer nos maux,
» *Louis*, *Joseph*, *Victor* déployer leurs drapeaux!
» Puissions-nous voir plutôt remonter la Sarine !
» Que si longtems encor tel Sénat nous domine.
» *Odet*, *Werro*, *Montenach*, abusant du rabat,
» Avec d'autres ont fait les malheurs de l'État.
» Vivans de la chicane & de son artifice,
» A qui leur donne plus ils vendent la justice.
» Ce méchant *Advoyer*, & ces deux *sénateurs*
» Sont des *beignets d'enfer* (*v*) connus grands
amateurs.
» C'est ainsi que *Python* (*w*), dans son emploi de
juge,
» De ceux qui lui donnoient étoit le grand refuge:
» Mais qui, pour se sauver de l'éternel tourment,
» Aux pauvres son bien donna en un saint testament.
» Ces trois ingénieux & fourbes personnages
» D'un sénat ignorant entraînent les suffrages;

» E, au mépris des loix, par leurs maudits talens,
» Lui font faire, à leur gré, d'iniques jugemens :
» Et, féduifant l'efprit par leur fauffe éloquence,
» Pour le mal, très-fouvent, font pancher la balance.
» Ils penfent imiter l'ufurpateur *Cromwel :* (*x*)
» Politiques malins comme *Machiavel :* (*xx*)
» Ils ne méritent plus aucune déférence.
» Oh non ! *Werro* doit point rentrer en préfiden-
» ce ! (*y*)
» *Odet* & *Montenach*, magiftrats onéreux,
» Et rendant du public le fort plus malheureux,
» Avec d'autres devroient fubir une réforme,
» Croyez qu'à la raifon cet avis eft conforme.
» La Juftice, dès-lors, prenant un libre effor,
» Vous fera de nouveau naître le fiécle d'or :
» Et la *Communauté*, juftement fouveraine,
» Délivrera bientôt ce Canton de la peine.
» Fribourgeois! dont les vœux font de me rétablir,
» Travaillez fortement à les vîte accomplir !
» O fille de *Zering* plutôt pere que maître !
» O *Fribourg !* ô cité que mes yeux ont vu naître,
» Pour ton nouveau bonheur, ah ! je te tends les
» bras,
» Dépofe les *Secrets ;* crois-moi, ne tarde pas.
» *Berchtold*, en ton berceau, te fit nommer *Bourg-*
» *libre ;*
» Souviens-toi de ton nom ; foutiens un fi beau
» titre :

» Imite des ayeux la magnanimité ;
» Et, pour me posséder, leur mâle activité.
La déesse, en disant la derniere parole,
Sur son nuage d'or à *Schwitz* ou *Stantz* s'envole.
Amis ! si nous voulons revoir la Liberté,
Il faut donc des tyrans abattre la fierté.
Plût au Ciel ! que sur eux déja la foudre tonne,
Et que contre eux déja l'on vit marcher *Bellone*.
Grand dieu ! je vois aussi l'auguste vérité :
Qui vient lever le voile à leur iniquité.
Elle descend du ciel, cette déesse aimable,
D'un vol précipité, d'un éclat délectable.
Elle paroît portant un flambeau lumineux,
Qui doit nous inspirer l'espoir le plus heureux
Ah, comme, à son aspect, s'enfuit la perfidie.
Ah, combien son regard confond l'hypocrisie !
« *Secrets*, dit-elle, ô vous, despotes prétendus,
» Qui nagez dans le vice, & fuyez les vertus ;
» Vous abusez des mots de *bonté paternelle* :
» O bonté tyrannique, ô la bonté cruelle !
» En parâtres maudits, sous un masque benin,
» Des *Mandats*, des *Mandats* vous avez fait sans fin,
» *Mandats* qui sont forgés dans la chambre infernale,
» Où des projets méchants (*Bb*) fut toujours la cabale.
» Pour avoir de l'argent tels étoient vos filets :

» De vos exactions on vit des mille traits.
» Vous appelez sujets vos égaux & vos freres :
» *Entre égaux, les premiers, entre égaux, les bons peres*,
» Etoient les titres seuls de modération
» Qui devoient contenter votre condition.
» De votre fourberie & de vos impostures
» J'ai reçu mille fois de sanglantes injures.
» Vous espérez tromper les Alliés voisins ;
» Mais je les instruirai de vos fourbes desseins,
» Et, dévoilant bientôt vos indignes intrigues ;
» Les *Cantons* détestant vos méprisables brigues,
» Réconnoissant combien vous futes des trompeurs,
» De la *Communauté* seront les protecteurs.
» Oui ; chez plusieurs encor, je puis me faire entendre,
» Et à tant d'opprimés les droits vous faire rendre.
» Vous ne rougissez pas d'être de vils menteurs ;
» Vous cherchéz à gagner des partisans flatteurs ;
» Mais nos bons alliés, connoissant tous vos vices,
» A la *Communauté* seront plutôt propices.
» Singes des Souverains, *secrets* usurpateurs,
» Des princes absolus trop fols imitateurs,
» Je ne puis plus souffrir vos ridicules songes,
» Vos projets odieux, ni vos nombreux mensonges.

» Oui ; de tant de noirceurs le ciel eſt irrité,
» Et veut, en me vengeant, ramener l'équité. »
La déeſſe, à ces mots, de rayons entourée,
Prend doucement ſon vol vers la plage éthéreé :
Dans la céleſte voûte elle fait ſon ſéjour,
Attendant qu'à Fribourg ſuccede un nouveau jour.
Et moi, de la *Patrie* interprête fidele.
Je vais finir auſſi ce prétendu libelle ;
Car, *Secrets*, c'eſt ainſi que vos maudits propos
Nommeront cet ouvrage, avecque vos ſuppôts.
Mais nous, nous ſoutenons que c'eſt un héroïſme
De combattre en tous lieux le *ſecret* deſpotiſme.
J'oſe atteſter le ciel, par le plus fort ferment,
Que de nulle façon ma muſe ici ne ment ;
Que, ſervant la *patrie*, en ce petit ouvrage,
La ſeule vérité reçoit mon juſte hommage.
Chants vrais, je vous dédie aux bons *Helvétiens* :
Aux braves *Fribourgeois*, mes chers Concitoyens.
Heini (») dût-il jeter ce livre dans la flamme
Et même de mes jours couper auſſi la trame ;
Duſſe-t-on publier encor cinquante écus, (*)
Mes vers, également, j'eſpere, feront lus.





NOTES ET RÉFLEXIONS

HISTORIQUES ET POLITIQUES.



Des généreux Berchtolds (1).

BERCHTOLD IV, duc de *Zéringuen*, jeta en 1179, les fondemens de la ville qu'il appela *Freibourg* ou *Fribourg*, c'eſt-à-dire, *Bourg libre*; il lui donna & inféoda un territoire, qui s'étend à trois lieues à la ronde, & lui accorda des privileges ſi conſidérables, qu'il ne ſe réſerva que la ſuprêmatie, tellement conditionnée, & même ſi reſſerrée, qu'il paroiſſoit plutôt en être le protecteur que le maître. En effet, il laiſſa ſes habitans ſe gouverner par eux-mêmes, ſe réſervant ſeulement d'aſſiſter, trois fois par année, à l'aſſemblée de la Communauté, promettant d'y tenir ſon lit de juſtice en perſonne, & de n'y porter de jugemens que ſuivant les loix & les droits de Bourgeois, &c. Ce prince mourut l'an 1185, comblé de gloire, dans les ſentimens d'une piété ſolide. Voyez l'*Hiſt.*

d'Alt. Tom. I. Pag. 102, & l'*Abrég. hist. de la constitution de la ville de Fribourg en Suisse, pag.* 3 & 4, &c. Berchtold V, son fils, fut le dernier de ces bons princes de l'illustre maison de *Zéringuen*. Il fonda Berne, en 1191, & mourut sans héritiers mâles, en 1218.

Ensuite de Kibourg (2).

Les comtes de *Kibourg* furent les premiers successeurs des Ducs de *Zéringuen* à la suprêmatie de Fribourg. Voy. encore l'*Abr. hist. Pag.* 58, où il est dit entr'autres, que la famille des ducs de Zéringuen étant éteinte en 1218, Fribourg passa sous la domination des comtes de *Kibourg*, entre lesquels les deux *Hartmans* (*senior & junior*) jurerent de nouveau de conserver inviolablement la Ville dans tous les privileges, droits & prérogatives, que son Fondateur lui avoit accordés, dont ils lui donnerent une chartre du 28 juin 1249, qui est nommée *Landfeste*.

Le plus jeune de ces princes mourut sans enfans, l'an 1263, l'autre, l'année suivante 1264, & ne laissa point d'enfans mâles d'*Isabelle de Savoye* sa femme. Cette veuve mou-

rut en odeur de fainteté, à Fribourg, le 7 juillet 1275.

L'Autriche & la Savoye (3).

Dès l'an 1264, Fribourg vit encore s'éteindre la Famille de fes feconds Maîtres, & appartint à la Maifon de *Habsbourg*, d'où, 13 ans après, elle paffa à celle d'*Autriche*, (qui en eft une branche, éteinte en 1780, par la mort de l'impératrice-reine, *Marie-Thérefe*) en la perfonne de l'Empereur *Rodolphe*, qui confirma fes privileges, & lui promit fa protection. Tous les princes de cette augufte Maifon s'empresserent de confirmer, renouveller & même augmenter les droits & privileges qui faifoient fleurir la Ville de Fribourg, fi l'on en excepte certaines vexations, que commit *Albert*, duc d'Autriche, à l'égard de quelques notables magiftrats & autres particuliers; mais, peu de tems après, ce même prince renonça à toute domination fur la Ville, Communauté & territoire de Fribourg, par fon acte de 1449, communiqué publiquement de fa part, par fon général & commiffaire *Thurin de Halveil*,

Quelque tems après que *Fribourg* fut libéré de la domination de l'auguste Maison d'*Autriche*, cette ville se soumit à Celle de *Savoye*, à cause de certaines redevances; mais sous les mêmes conditions, libertés & privileges que du tems de ses anciens Maîtres. *Louis de Savoye* confirma & même amplifia ses droits par la chartre de 1452, &c. Enfin, sa veuve *Yolande* de France, duchesse de Savoye & tutrice de son fils *Philibert*, pour se rédimer aussi d'une somme considérable qu'elle devoit à *Fribourg*, libéra la *Communauté* de tous ses droits, actions, empire & domination, & l'a laissée entiérement libre & indépendante, avec ses magistrats, qu'elle a droit de choisir, nommer, déposer, suivant l'exigence des cas, d'après les Constitutions fondamentales de la République. Les Actes de libération donnés par cette Princesse, sont du 20 juillet, & du 10 septembre 1477.

Les Secrets *survenus* (4).

Déplorable époque où les *Secrets*, c'est-à-dire quelques familles qu'on nomme *secretes*, se sont malicieusement élevés par la ruse & par la force sur la ruine des légitimes & anciennes

Constitutions, qu'ils ont dénaturées, pour bâtir l'édifice d'une tyrannie, sous laquelle la république gémit déja dès l'an 1553, en destituant, sous de faux prétextes, les tribuns populaires, & ôtant au peuple le privilege inestimable de les nommer. Enfin, ils ont su établir, en 1627, de la maniere la plus fourbe & la plus inique, la maudite & tyrannique *Bourgeoisie secrete*, outre la *chambre* du même nom, qui est devenue, pour ainsi dire, l'inquisition séculiere, & la détestable despote d'un pays de liberté; moyen par lequel ils sont parvenus à s'approprier les charges & les emplois du gouvernement. Voy. l'*Abr. hist.* ci-devant cité, & tant *d'autres ouvrages politiques qui prouvent cette assertion.*

Heinricher (5).

La bourgeoisie *secrete* fut introduite par l'instigation du nommé *Peter Heinricher*, tailleur ou fils de tailleur, qui toutefois fut conseiller, maître-bourgeois, & capitaine, soit *Hauptman* de l'abbaye des tailleurs, en 1650. Il étoit fils d'un étranger, nommé *Hantz Ulrich Heinricher*, reçu bourgeois le 7 juillet 1595. Tel est le fameux apôtre de la *Secret-*

terie, à la honte & au grand détriment de la nation.

Des enfans adoptés (6).

Les *Secrets* font la plupart des nouveaux venus, issus de basse extraction, chose très-facile à démontrer, qui jouissent cependant des avantages honorifiques & lucratifs de la république, à l'exclusion de quantité de braves Citoyens, même de ceux dont les ancêtres avoient part au gouvernement dans les tems les plus reculés; & qui maintenant se trouvent frustrés, contre toute justice, du droit d'y aspirer.

Vingt-huit blessures (7).

La *Chambre secrete*, dont les nobles étoient exclus, qui se pare, on peut dire, des plus beaux attributs de la souveraineté, & qui s'arroge le droit exclusif de nommer au Deux-Cent, avec les *quatre bannerets*, ses adhérens, est composée de vingt-quatre membres. C'est de cette source empoisonnée, savoir, de cette chambre avec ces quatre bannerets, ou tribuns illégitimes & aristocrates, que découle ce déluge de maux qui désolent si cruellement la patrie.

Deux cent vingt-quatre coups (8).

Le *Conſeil privé*, autrement dit le *ſénat*, auſſi composé de vingt-quatre membres, & le *Grand Conſeil*, dit le *Deux-Cent*, font des nouveautés, & commettent des injuſtices, qui ne ſont, hélas! que trop fréquentes : & le plus grand malheur, c'eſt que ces juges d'iniquité n'ont aucune connoiſſance du droit, qui n'y eſt pas requiſe par la *Chambre ſecrete*, ou par les *bannerets* qui les nomment, & qui ne font aucune attention, ni au mérite, ni à la capacité du récipiendaire, pourvu qu'il ſoit né de la *bourgeoiſie ſecrete*, qui donne ſeule la ſcience infuſe. Mais que dirai-je de la plus grande partie de nos magiſtrats les plus éclairés, qui n'emploient leurs lumieres & leurs talens qu'en dépit des loix & de la juſtice, cimentant leur fortune de la ſueur & du ſang des malheureux. Les *Werro*, les *Odet*, les *Montenach*, &c. ſont bien les premiers de ce nombre. Entre les génies médiocres, mais grands ſectateurs de ceux-là, l'on connoît un *Chollet*, & un *Daguet*, que Thémis abhorre, & regarde comme le rebut des juges, indignée que le

ſort ait placé des êtres ſi dépravés au rang de ſes ſénateurs. Et combien encore de ceux qui portent les noms de *Gottrau*, de *Buman*, de *Schaller*, de *Muller*, de *Wild*, de *Ramis*, de *Wondreveid*, de *Veck*, de *Reynold-Creſſier*, de *Bourknecht*, de *Techterman*, &c., ne ſont-ils pas en horreur à cette déeſſe, qui en a reçu tant d'inſultes!

Cudré, *Magnin* (9).

Pierre Cudré, natif d'*Autigni*, aide-major d'un régiment de milice du canton, & cabaretier de *Noréja*.

Antoine Magnin, natif d'*Auteville*, & curial de *Vuippens*, deux traitres à la patrie & à l'amitié, & vils flatteurs des *Secrets*, ainſi que bien d'autres. Il eſt à remarquer que le frere de celui-ci, ex-jéſuite, perdit la vie au printems de 1782, d'une maniere tragique, près de Morat, pour avoir révélé, dit-on, un ſecret d'un projet important, qui tendoit à la réforme des abus du gouvernement.

Les prés étoient parés (10).

Le 3 de mai. Petite deſcription du printems.

Il vient près de Fribourg (11).

Le 3 mai 1781 eſt l'époque où Mr. le major *Pierre Nicolas Chenaux*, de la ville de la *Tour de Frême*, n'ayant avec lui qu'une garde d'environ ſoixante hommes armés, ſe préſenta le matin, à peu de diſtance de la ville de Fribourg, demandant à pouvoir y entrer ſans danger, au moyen d'un ſauf-conduit, pour faire ſes juſtes & reſpectueuſes repréſentations, pour & au nom du peuple; ce qui lui fut refuſé par les magiſtrats, qui, ſans faire de réponſe à une ſi juſte demande, le redoutoient, malgré leur nombreuſe garniſon, dont, ſans doute, ils ſe défioient auſſi, d'autant plus qu'ils n'avoient aucune intention ſincere de redreſſer les griefs du peuple, comme ils ne l'ont que trop démontré juſques à préſent.

Font armer leurs maris & ſonner le tocſin (12).

Ce qui fait d'autant mieux connoître le mécontentement général contre les *Secrets*, c'eſt qu'on a vu, dans la campagne, des femmes encourager elles-mêmes leurs maris à prendre les armes en cette occaſion. Elles leur pré-

ſentoient leurs enfans, en diſant : *Tenez, prenez, vous ſeuls, le ſoin de ces enfans, qui ſont autant d'eſclaves, ſi vous ne vous hâtez de travailler pour leur liberté.* L'enthouſiaſme patriotique les engageoit à ſonner elles-mêmes le tocſin pour animer les hommes à chercher des moyens promts & vigoureux contre la tyrannie. Ne peut-on pas appliquer ici fort à-propos le proverbe *vox populi, vox Dei?*

Les tyrans effrayes à Berne font courir (13).

Ce qui prouve le plus manifeſtement leur mauvaiſe conſcience, & le ſentiment intérieur de leurs torts, c'eſt que la ſeule approche de Chenaux, avec ſoixante hommes, les fit trembler, malgré leur garde ordinaire, & la nouvelle troupe qu'ils avoient fait venir la veille, compoſée des différens régimens du Canton; outre la Bourgeoiſie de la capitale, qui avoit auſſi pris les armes pour le même ſujet. Néanmoins la ſeule approche de Chenaux, avec une poignée d'hommes, les engagea, dès le même jour, à faire courir à toute bride quelques magiſtrats à Berne, pour demander du ſecours, & le plus

promt

promt envoi d'une troupe auxiliaire ; ce qui leur fut accordé, fur les rapports faux & calomnieux faits à LL. EE., qui envoyerent M. le colonel de *Froideville*, avec quelques centaines de dragons, & un détachement de la garnifon de la capitale. Ce renfort arriva vers les deux à trois heures du même foir. Alors les rufés *Secrets*, qui tenoient les portes de la ville fermées, & les ponts-levis hauffés, quoique ce fut grand jour de foire, eurent grand foin de faire courir le faux bruit qu'ils avoient huit à dix mille hommes Bernois pour eux dans Fribourg.

Dans Avry (14).

Village fur la grande route, éloigné de trois lieues de Fribourg, où *Chenaux* dormit tranquillement & fans crainte, dans une chambre au rez-de-chauffée, la nuit du 3 au 4 mai. Cette fécurité ne femble-t-elle pas démontrer la pureté de fa confcience & celle de fes intentions ?

Tous avec allégreffe (15).

Le lendemain 4 mai, plus de deux mille cinq cent hommes allerent volontairement,

avec des démonſtrations d'une joie extraordinaire, ſe joindre à *Chenaux*. Il y avoit, outre cela, environ mille deux cent hommes du côté de la porte de *Bourguillon*, & cinq cent, dans le bois *Seninberg*, du côté de la porte de Berne, pour le ſeconder, & quantité d'autres ſe préparoient dans le même but, & ſe mettoient en chemin, des lieux même les plus éloignés de la capitale; enſorte que, ſans les belles & hâtives promeſſes de M. de *Froideville*, en 24 heures de plus, les deux tiers, ſi ce n'eſt même les trois quarts du Canton auroient probablement groſſi la troupe des Repréſentans.

Tandis que Caſtella (16).

Le même 4 mai, au matin, M. l'Avocat de *Caſtella*, de concert avec des gens bien intentionnés, écrivit aux Magiſtrats de Fribourg, pour les prier & ſolliciter d'*écouter les repréſentations que le peuple avoit à leur faire; &, à défaut, de remettre les différens à la déciſion du L. Corps Helvétique; moyenant quoi le vacarme, qui s'augmentoit à chaque inſtant, ceſſeroit*. Mais une démarche ſi juſte & ſi raiſonnable reſta ſans effet & ſans ré-

ponse. Voilà qui est bien digne des *Secrets !* Lisez l'*Exposé justific.* & le *Cri du peuple.*

Et au tems que l'on vit l'intrépide Raccau (17).

Vers le midi du 4 mai, M. *J. P. Raccaud*, qui s'est aussi très-fort signalé par son zele pour la patrie & la justice, reçut un faux avis que des Médiateurs, Députés des louables Cantons voisins, étoient à *Belfoux*, chef-lieu d'une grande paroisse, à une lieue de Fribourg, pour y faire des propositions pacifiques aux Jurés des *Anciennes Terres* & autres, de la part des Magistrats. Il s'y transporta avec une garde de quelques hommes seulement, dans l'unique intention de veiller à ce qu'il ne s'y passât rien de contraire aux intérêts du peuple; mais il s'apperçut bientôt qu'il avoit été mal informé. Aussitôt il engagea deux forts détachemens des environs à aller joindre le gros de la troupe, qui étoit vers la place *Saint-Jaques*, à demi-lieue de Fribourg, du côté de la porte de *Romont*; mais, par malheur, ils ne purent pas arriver assez tôt, avant la reddition des armes, au grand regret de cet intrépide & brave patriote, qui les avoit envoyés. Il se hâta lui-

même de les ſuivre bientôt après, avec d'autres, affronta pluſieurs dangers, déſarma & renvoya enſuite honteuſement avec leurs armes des chaſſeurs, ſoldats, ſatellites & émiſſaires des *Secrets*, qui rôdoient, ſuivant leur conſigne, par les champs, du côté de *Bertigny*, près de *Fribourg*, & qui ſe trouverent ſur ſon paſſage, lorſqu'il rejoignoit en diligence l'armée des Repréſentans. Mais, hélas ! à ſon inſçu, & pendant quelques heures de ſon abſence, M. de *Froideville* fit l'expédition ci-après.

Qui ſortit de la place (18).

M. de *Froideville* ſortit de *Fribourg* avec toute la garniſon, les troupes Bernoiſes, & de l'artillerie chargée à cartouches, & s'approcha des *Repréſentans armés*, avec beaucoup de précautions, de prudence & de modération, non pas pour les attaquer & les combattre, mais pour leur promettre, de la maniere la plus douce & la plus poſitive, que, *s'ils vouloient mettre bas les armes, il n'arriveroit aucun mal à perſonne, qu'on leur accorderoit leurs droits, & qu'au cas qu'il reſtât quelques difficultés à terminer, les Ma-*

gistrats de Fribourg n'en seroient point les juges, mais que les Cantons en décideroient. Ce brave & gracieux commandant, digne de l'être pour une meilleure cause, fit tant par ses promesses, par ses façons polies & engageantes, ainsi que par sa parole d'honneur, qu'il donna, qu'on se laissa persuader de bonne foi; & en conséquence on mit bas les armes.

Ont rendu, malgré lui, Froideville infidele (19).

Les *Secrets*, au lieu de faire honneur à la parole de M. de *Froideville*, qui avoit exposé sa vie & celle de sa troupe pour eux, & qui leur rendit le service le plus pressant, le plus important, sévirent, au contraire, d'une maniere cruelle & barbare, contre les amis de la patrie, se prévalurent des troupes étrangeres, & se constituerent juges dans une cause où ils sont eux-mêmes parties. Quelle honte pour l'humanité! quelle mauvaise foi! quelle injustice! Eh, ne voit-on pas les rois mêmes plaider de bonne foi contre de simples particuliers? Le roi de France, ce roi si grand, si puissant, ne se soumet-il pas quelquefois au jugement d'un tribunal, qui lui est infiniment inférieur, quand

il se trouve avoir quelque cause litigieuse, même avec un de ses propres sujets. De nos jours, l'impératrice-reine *Marie-Thérese*, de glorieuse mémoire, n'a-t-elle pas perdu un procès contre un particulier; &, par un pur mouvement de cette grandeur d'ame qui l'a toujours caractérisée, n'a-t-elle pas donné une pension à l'avocat de sa contre-partie? Quelle leçon, quel exemple pour des républicains, & sur-tout pour nos *Secrets*, qui devroient sans doute en rougir mille fois de honte & de confusion, s'ils en étoient encore susceptibles! Mais on s'accoutume au crime. *Abyssus abyssum invocat.*

Tels, du sang de Chenaux (20).

Chacun sait avec quelle lâcheté les tyrans l'ont fait perfidement assassiner par l'infâme *Henri Rossier*, connu pour avoir déja voulu tuer son pere, homme sans ame, qu'ils ont fait solliciter secrettement par ses deux beau-freres, à commettre une action si noire, sous l'appât d'une forte récompense. L'on sait encore l'affreuse vengeance qu'ils ont exercée sur son cadavre, en le faisant couper en pieces par la main du bourreau. Peu de tems après

une expédition ſi féroce, on a remarqué qu'une bande de *Secrets*, avec un certain nombre de femmes de leur digne eſpece, ont eu la cruauté, ou plutôt la baſſeſſe, d'aller danſer, contre toute coutume, dans cet endroit, devant la porte dite de *Romont*, ſur la tour de laquelle on venoit d'expoſer au bout d'une pique la tête du vertueux & mémorable *Chenaux*, pour y repaître leurs yeux, & ſavourer à leur gré ce barbare ſpectacle; les *Secrets* des deux ſexes imitant en cette occaſion les Sauvages, ces antropophages des deux Indes, qui danſent, à leur maniere, en rond, avec une joie digne de leur férocité, autour des corps de leurs ennemis, qu'ils ont tués, & qu'ils font rotir pour les manger. Ah, que les *Secrets*, qui ont été capables d'une pareille infâmie, ont des ſentimens bien différens de ceux qui animoient ce brave homme, qui, en recevant le coup de la mort, pardonna, de la maniere la plus généreuſe, ſon exécrable aſſaſſin, & donna, juſqu'à ſon dernier ſoupir, les marques les plus héroïques & les plus édifiantes d'un bon & véritable chrétien, ainſi que d'un martyr de la juſtice & de la patrie; auſſi ſa mémoire

ſera-t-elle à jamais en vénération chez tous les gens de bien !

Caſtella & Raccaud auſſi fort pourſuivis (*a*).

Avec quel acharnement, avec quelle rage n'a-t-on pas ſévi contre ces deux eſtimables patriotes, malgré l'amniſtie offerte & promiſe par M. de *Froideville*. Non contens de faire publier leur ſignalement dans toute la Suiſſe & chez les alliés voiſins, avec la promeſſe de cent louis d'or neufs ſur chaque tête, les *Secrets* les ont encore dépeints avec les couleurs les plus noires, non ſeulement auprès de tous les Cantons ; mais ils ont encore répandu le venin des calomnies les plus atroces contre eux, chez d'autres Puiſſances voiſines, à qui ils ont oſé demander de les faire ſaiſir & livrer. Et ne ſait-on pas les moyens bas & ſiniſtres qu'ils ont employés pour attenter à leurs jours dans les pays étrangers ? Mais des procédés ſi indignes n'ont point eu, graces à Dieu, leur effet ; & le ciel, par une bonté & une protection ſpéciales, a daigné les préſerver juſqu'à préſent, en joignant à cette faveur ſignalée celle de jouir de l'honneur & de la ſatisfaction de poſſéder du moins l'eſtime &

les regrets de leurs chers compatriotes, qui n'ont pas le cœur & l'esprit corrompus & empoisonnés par la malice *secrete*, ainsi que de tous ceux qui connoissent les motifs légitimes & sacrés pour lesquels ils se sont si généreusement sacrifiés.

Jusques sur leurs enfans (*b*).

Les *Secrets*, ces despotes furieux, voulant ravir l'honneur, la vie & la fortune à MM. de *Castella* & *Raccaud*, ont encore lâché la sentence la plus illégale, quant au fonds & quant à la forme, pour priver leur postérité même de certaines bourgeoisies auxquelles ils ont part, avec défense aux enfans du premier de se servir des armoiries de leur pere. Dans ces entrefaites, quelques-uns de ces tyrans se sont montrés spécialement persécuteurs de la famille tendre & innocente de l'un de ces deux braves patriotes absens, d'une maniere qui révolte également la justice, la raison & l'humanité; nommément M. C*** de *Delley*, grand & effréné partisan de la *Secretterie*, comme il l'est aussi d'une sordide avarice; homme qui, soit dit en passant, eut assez peu d'ame, pour in-

tenter le procès le plus singulier, comme aussi le plus absurde & le plus injuste, il y a peu d'années, aux pauvres Communes de *Delley* & de *Portalban*, de son ressort ; prétendant, sur les raisons les plus frivoles, avoir une bonne partie de leurs biens communaux. Elles ont été forcées à y donner les mains. Il lui fut bien facile de parvenir à ses fins, ayant pour juges de cette cause ses chers confreres, les *Secrets*, qui se soutiennent ordinairement *per fas & nefas*. On peut prouver les faits. Qui pourroit s'empêcher de rire en pensant que le digne frere de cet avare & ancien baillif de *Surpierre*, depuis peu moine défroqué, fut reçu dans le Deux-Cent en 1781, en recompense d'avoir fait le personnage d'espion des *Secrets* dans le pays de Gruyere ?

A plusieurs Fribourgeois (*c*).

Ces juges iniques ont encore fait emprisonner plusieurs braves gens du Canton, dont les uns furent libérés après avoir souffert des fraix & une détention dure & malsaine ; & d'autres furent impitoyablement envoyés en exil, d'autres aux galeres, &c. On sait les questions captieuses faites contre les Loix,

& l'adreſſe malicieuſe dont ils ſe ſont ſervis pour faire charger & noircir mal-à-propos des abſens par les dépoſitions des détenus ſurpris, flattés, menacés, intimidés.

De Berne, Lucerne & Soleure (*d*).

Auſſitôt après que les Repréſentans Fribourgeois eurent mis bas les armes avec tant de bonne foi, on vit arriver à Fribourg un renfort de troupes des trois Cantons *Berne*, *Lucerne & Soleure*; comme auſſi leurs Députés, qui ſolliciterent d'abord le deux-Cent de les accepter pour Juges & arbitres impartiaux des troubles qui s'étoient élevés dans la république.

Mais de juger tout ſeuls (*e*).

MM. les *Secrets* refuſerent de remettre le jugement des diſſentions aux Seigneurs députés, & prétendirent juger ſeuls : ils accorderent ſeulement de faire publier, avec le manifeſte des trois Cantons, une ordonnance du 11 May 1781, par laquelle ils permettoient aux peuples de venir à Fribourg faire leurs repréſentations par le moyen de leurs Commis. Mais on connoît la ruſe & la mau-

vaiſe foi de cette offre ſimulée & de cette prétendue faveur ; car on eut ſoin de fixer au terme trop court de trois jours, la permiſſion qu'avoit le pays entier pour faire ſes remontrances, dans le tems que la capitale étoit remplie de troupes étrangeres, dont l'aſpect menaçant mettoit les Repréſentans dans la gêne & la conſternation.

En demandant à voir les anciens documens (*f*).

Les magiſtrats, pour colorer leurs deſſeins d'une certaine apparence de bonté & de juſtice, firent aſſembler en banniere la N. Bourgeoiſie de la Capitale ; l'inviterent à faire ſes repréſentations ſur les plaintes qu'elle pourroit avoir à produire. Sur cela, la N. Bourgeoiſie ſe borna uniquement à demander l'exhibition de ſes titres & des conſtitutions fondamentales, qui repoſent dans les Archives de la République, c'eſt-à-dire, dans la Chancellerie, pour pouvoir d'autant mieux articuler ſes griefs & ſes demandes : ce qui lui fut refuſé ſous les faux-fuyans les plus déplacés, & ſous les défaites les plus mal fondées. Eh ! qu'on ſe rappelle ce qui ſe paſſa déja à Fribourg en 1449, du tems

d'*Albert*, *Duc d'Autriche*, qui, par ſa *Lettre du Pays*, dite *Land-Brief*, ordonna que *rien ne ſoit tenu caché ou ſecret*, *ſous peine d'encourir les peines dues à l'infidélité*; défendit *tout conſeil ſecret aux magiſtrats ſans la perſonne des Tribuns*, qui étoient nommés par le peuple pour le repreſenter en ſénat, & veiller à ſes intérêts, & qui devroient ſans doute l'être encore, ne pouvant d'ailleurs agir légalement ſans cette nomination du peuple. C'eſt cette année même que la communauté ſe plaignit de ce qu'on lui cachoit ſes titres & documens, & demandoit à les voir. Le magiſtrat répondit que *tous ſes titres étoient renfermés dans un coffre qui étoit au pouvoir de la ville*, *& qu'on ne refuſoit jamais de les communiquer à quiconque demandoit à les voir pour s'en inſtruire & s'en ſervir.* Pourquoi les *Secrets* refuſent-ils aujourd'hui ſi obſtinément de montrer ces mêmes titres à la N. Bourgeoiſie, qui les demande avec tant d'inſtance, de modération & de juſtice? Ah! qu'elle eſt bien autoriſée actuellement de ſortir d'une modération rendue inutile, & qui devient toujours plus funeſte à la république!

Le cofre est enlevé (*g*).

Personne n'ignore qu'il y a eu, entre un bon nombre de *Secrets*, le complot le plus criminel, pour voler, en *Chancellerie*, le cofre qui contient les constitutions de la République, dans la crainte que la *Bourgeoisie Générale*, c'est-à-dire, la *Communauté*, justement outrée du refus qu'on faisoit de les lui montrer, ne parvînt à les voir par certaines voies d'autorité, & fût, par-là, réintégrée tout d'un coup dans ses anciens droits & privileges. En conséquence, le 14 Mars 1782, à six heures & trois quarts du soir, quatre magistrats *Secrets*, savoir; les trois Bannerets, *Muller*, dit *Mistaud*, *Veck* aliàs *Cugnet*, *Bourcknecht*, fils de boucher, & le *secret Philippe Vonderveid*, étant entrés sous d'autres prétextes dans la Chancellerie, & dans le lieu où sont les Archives; & saisissant le tems que leur complice *Joseph Verro*, pour lors Archiviste, employoit à amuser & distraire à dessein le *Chancelier de Castella* par quelque discours de fourberie, dans une chambre voisine, ces malheureux, à l'heure que la plus grande partie de la ville est dans

l'usage de souper, & à la faveur du crépuscule, qui étoit déja sombre, emporterent furtivement ce cofre, sans l'aide d'aucun valet de ville, ou gens portant la livrée de la République, qui sont à leur commandement, & à qui ils ne se fioient point de peur d'être décélés. Mais, par un coup de la Providence, le *Chancelier*, honnête homme, en se promenant avec son enjoleur, jeta un coup-d'œil sur la rue, apperçut les Cartouches, & courut précipitamment après eux, pour les obliger à se désaisir de leur proie; & sur leur refus, il alla sur-le-champ former ses plaintes & ses protestations contre un tel attentat, chez l'Advoyer Président *Werro*, qui, ne pouvant faire autrement, fit reporter le *cofre précieux* à sa place. Quelle infâmie! quelle atrocité! Y a-t-il une peine capable d'expier de tels forfaits? Cependant ces voleurs restent impunis, jouïssent insolemment de leurs charges, & sont au rang des plus grands ennemis de la République; mais celle-ci fut toujours trop bonne, c'est ce qui ne se voit que trop, & qu'elle est la dupe de sa bonhommie.

On connoît, de reste, la mauvaise foi de ces gens-là: il est certain que leurs ancêtres,

parmi tant d'autres forfaits, avoient eu déja la fcélérateffe de s'emparer fecrettement des titres importans & précieux qui appartenoient aux vingt-quatre Paroiffes, & qui étoient auffi dépofés dans un cofre à la cure de *Guin*; lieu le plus notable des *Anciennes Terres*. Ils féduifirent par de belles paroles M. *Voglebein*, qui y étoit curé, & qui peut-être ne connoiffant pas leurs mauvais deffeins, trouva le moyen de fouiller dans ledit cofre, après l'avoir forcé. Il en fortit clandeftinement des papiers d'une très-grande importance, qui, portés à Fribourg, furent dès-lors rendus invifibles aux vingt-quatre Paroiffes. Le curé fe retira, en même tems, de *Guin* dans la capitale, attiré par les *Secrets*, qui l'ont fait promouvoir à un canonicat, pour récompenfe d'une action fi noire. Hélas! combien de Communautés & de particuliers ont été & font encore tous les jours fruftrés ainfi de documens à-peu-près pareils par ces grands voleurs! Ceux-ci n'ont-ils pas caché, déchiré, anéanti, en tout ou en partie, nombre de regiftres de Bourgeoifie & de Batême, foit en ville, foit dans le Pays!

On

On n'ignore pas non plus que des Bannerets, faux Tribuns du Peuple, allerent gravement, il y a peu d'années, chez Mr. *Seydoux*, curé de la Capitale, lui défendre d'enregiſtrer aucun enfant, non *Secret*, avec le titre de Bourgeois, quoique iſſu de pere Bourgeois ; mais le curé, homme de probité ſcrupuleuſe, répondit qu'il ne pouvoit ſuivre en conſcience leurs volontés, ſans un ordre ſupérieur. On n'a pas encore oſé franchir cette barriere. O malice, ô noirceur ! Qu'on parcoure les vingt-quatre paroiſſes des *Anciennes Terres*, on trouvera que tous les anciens regiſtres baptiſtaires ont été enlevés d'ordre des *Secrets*, & tranſportés en la Chancellerie de la Capitale, ſous prétexte de les examiner, avec promeſſe de les rendre ; mais ils ſont encore éclipſés. On a déchiré & enlevé les premieres feuilles ſur les regiſtres poſtérieurs à ceux-là, afin que les Bourgeois forains ne puſſent pas faire valoir généalogiquement leur droits de Bourgeoiſie de la Capitale.

Quelle déprédation n'ont-ils pas fait dans d'autres livres & manuſcrits originaux, qui ſont à la Chancellerie, au grand détriment de pluſieurs familles, qui ſe voient privées

par-là de beaux droits, & particuliérement de celui de Citoyen? Combien y a-t-il de ces familles qui ont racheté deux & même trois fois la Bourgeoisie à Fribourg, quoiqu'elles fussent jadis du nombre de celles qui sont beaucoup plus anciennes que la *Bourgeoisie secrete*? Mais, quand on parle, par exemple, de ces dévanciers *secrets*, qui ont des fils ou des neveux dignes d'eux, selon l'axiome *talis pater talis filius*, que dira-t-on du trait infame d'avarice dont ils ise sont rendus coupables l'an 1712. On se rappele, avec assez de douleur dans le cœur, de ceux qui se sont engraissés & enrichis avec les chapons farcis d'or, par lesquels ils se sont laissé si lâchement corrompre. Mais, hélas! tirons le rideau sur cette scene affligeante, déja trop connue de presque toute la Suisse.

Beaucoup plus que Godeau (*h*).

Avocat qui plaidoit devant quelques cantons, spécialement à *Berne*, pour les intérêts & prétentions du *Roi de Prusse* contre sa Principauté de *Neuchatel*; & comme il eut l'indiscrétion de dire qu'il vouloit faire

porter les ſabots aux *Neuchatelois*, ceux-ci, irrités de ce propos menaçant, s'ameuterent devant ſa maiſon à *Neuchatel*, en enfoncerent les portes, y firent un dégat horrible, & le maſſacrerent de la maniere la plus tragique, en l'année 1768.

Ont trahi la Patrie en ſe laiſſant ſéduire (*i*).

Etienne Gendre pere, négociant, & les avocats *Richard* & *Frémiot* ont abuſé indignement de la confiance que la *N. Bourgeoiſie Générale* leur témoigna en l'année 1781, en les nommant, avec d'autres, ſes Commis, ſoit Procureurs, pour pourſuivre, en ſon nom, ſes droits & la communication de ſes titres.

Ils parurent, au commencement, très-zélés; mais, en 1782, ils ſe laiſſerent déja malheureuſement corrompre par l'intérêt particulier & par les promeſſes des *Secrets*. Ces trois déteſtables prévaricateurs ont mal géré les affaires de la Bourgeoiſie, par leurs temporiſations & leurs menées ténêbreuſes, tendantes à favoriſer leurs ſéducteurs : ils ont ainſi mérité, ſoit par leur mauvaiſe geſtion, ſoit par leur perfidie envers la Patrie, d'être à jamais les

objets de l'horreur & de l'indignation de leurs Concitoyens. On ne fauroit, par contre, s'empêcher de rendre ici un hommage public au patriotifme généreux du brave *Etienne Gendre* le fils, négociant, qui a refufé conftamment de fuivre l'exemple de fon pere & de fes freres, & de participer à leur iniquité, en reftant fidele & dévoué à fa patrie, & rejetant généreufement les propofitions qui lui furent faites d'une fomme confidérable, & d'avoir part à la *Bourgeoifie fecrete*.

Les perfécutions, l'emprifonnement qu'il a foufferts, & les tracafferies qu'il effuie encore, en raifon de fes fentimens patriotiques, lui font beaucoup d'honneur chez tous les bons Fribourgeois, qui, à moins qu'il n'ait la lâcheté de fe laiffer féduire, le confidéreront toujours comme un des amis de la patrie, tandis que fon pere s'eft déshonoré par les impulfions du plus vil intérêt, qui l'a engagé à porter à fes Combourgeois le plus grand préjudice.

L'avocat *Richard*, autant infame par la baffeffe de fon ame, que par celle de fon origine & de fa naiffance, a donné les traits les plus noirs de fa perfidie envers la *Com-*

munauté. Quant à son digne confrere, l'avocat *Frémiot*, il fut un lâche adulateur des *Secrets*, qu'il *monseigneurisa*, & traita de souverains à tout propos, contre son devoir de Commis de la *N. Bourgeoisie*, qui leur dispute à juste titre la Souveraineté. La fidélité de ce vieillard octogénaire s'est, on peut dire, anéantie par la mort du général de *Boccard*, membre des Deux-Cent, qui le favorisoit beaucoup, & qui, en grand patriote, vraiment *anti-Secret*, l'animoit à être ferme dans la cause commune; mais, hélas! de quoi n'est pas capable *auri sacra fames?*

Ces trois fauteurs de la *Secretterie* osent cependant nier d'être prévaricateurs. Il est bien sûr qu'il n'y a pas d'honneur à s'avouer coupable d'une bassesse & d'une trahison pareilles. Pour s'en laver, pour se disculper, qu'ils se montrent donc amis sinceres de la Patrie, par leurs actions & par leur conduite, certains que le public saura bien leur rendre justice, & les relever de l'infamie dont ils sont couverts aujourd'hui.

On prétend que d'autres ont aussi la lâcheté de se laisser initier dans les iniquités de la *Secretterie:* qu'ils apprennent, ceux-là,

& qu'ils ne doutent point, que cette participation à la Bourgeoiſie, & aux indignes faveurs des *Secrets*, les rendra infames devant Dieu & devant les hommes, aux yeux même de la poſtérité la plus reculée. Enfin, à quoi aboutira tout cela ? à fomenter, à entretenir, plus que jamais, les troubles & le mécontentement général juſques au moment où la Communauté, de même que tout le Canton, ſera pleinement rétablie dans ſes droits, ou juſqu'à ce que quelques Puiſſances voiſines s'emparent de la Suiſſe, ſi nous ne voulons tenir aucun compte de la prédiction attribuée à *St. Nicolas de Flue* ou de *la Roche*, connu autrement ſous le nom de *St. Bruder-Claus*. Ce bienheureux hermite, infiniment plus reſpectable par la ſainteté & l'auſtérité de ſa vie que par la nobleſſe de ſa naiſſance, & par les premieres charges, telle que celle de *Landamman*, qu'il a remplies dans ſon pays, à *Stantz*, Capitale du Canton d'*Undervald*, fut cauſe que *Fribourg* fut admis dans la *Confédération Helvétique*, en 1481. On prétend, par une tradition, qui n'eſt pas ignorée des *Secrets* eux-mêmes, que ce Saint, ſorti de *Fribourg*,

où il fut prié de venir pour être l'arbitre & le pacificateur de certaines difficultés qui s'y étoient élevées avec d'autres Cantons ; & s'embarquant ſur la *Sarine*, proféra ces paroles mémorables, d'un ton prophétique, ayant les yeux fixés vers cette ville ; *Fribourg, Fribourg ! tu périras par les injuſtices & les iniquités de tes juges* ; prédiction qui ne paroît que trop vouloir ſe vérifier. Les *Secrets*, par leur obſtination, & par les efforts qu'ils font pour ſe maintenir dans leur uſurpation, s'expoſent à un maſſacre, & à voir la ſubverſion de la République, au moment où ils s'y attendront le moins. Le nombre des mécontens eſt déja & deviendra toujours plus conſidérable ; & ſi leur mécontentement n'éclate pas ſur l'heure, s'ils rongent encore leur frein dans la contrainte où l'on prétend les aſſujetir ; leurs cœurs n'en ſont que plus ulcérés de douleur. Ils n'en murmurent pas moins en ſecret, juſqu'au moment où l'occaſion arrive, dans laquelle ils ſeront ſemblables à ce torrent qu'on veut retenir, & qui rompt ſa digue avec impétuoſité, renverſe & détruit tout ce qui s'oppoſe à ſon paſſage. Et ces fiers uſurpateurs, ces déteſtables *Secrets*,

dont les iniquités & les vexations sont tant multipliées, qui sacrifient tant de victimes à leur avarice & à leur ambition orgueilleuse, ces monstres qui imitent, chez nous, la tyrannie d'*Achab* & de *Jésabel* à l'égard de *Naboth*, qui sont de petits *Nérons* & des *Caligula*, ne méritent-ils pas de subir le sort de ces fléaux du genre humain ?

Le mandat de Morat (*k*).

Il est connu que les Sgrs. députés des trois L. Cantons aristocratiques, *Berne*, *Lucerne* & *Soleure*, tinrent une conférence à *Morat*, depuis le 21 Avril 1782 jusqu'au 25 Juillet suivant, à la requisition & priere des *Secrets*, dont l'empire étoit chancelant, pour s'occuper ensemble en faveur de ces fourbes, qui trembloient à cette époque des différens survenus à *Fribourg*. On sollicita & l'on invita beaucoup la *N. Bourgeoisie Generale*, d'y présenter ses griefs & d'articuler ses demandes. Elle y envoya ses députés avec les Commis des vingt-quatre paroisses, qui y parurent par pure politesse, & y présenterent un mémoire respectueux, mais énergique, par lequel ils font voir avec quelle justice & sur

quel fondement ils perſiſtent invariablement à demander l'exhibition des titres & des anciennes conſtitutions, & à reclamer la garantie de tout le *Corps Helvétique*, préférablement à celle des trois Cantons ſeulement. Ce mémoire renferme auſſi des plaintes ameres ſur ce que les magiſtrats de *Fribourg* gênoient & violentoient les aſſemblées publiques, par la milice qu'ils retenoient, & par la nouvelle garde, qu'on a augmentée, malgré les repréſentations & les proteſtations de la Bourgeoiſie, qui fut toujours ſi modérée, &c. Liſez ce *Memoire fait à Fribourg, aux aſſemblées des 7 & 10 Juin 1782.* Signé, *J. J. Cornu, ſecrétaire de la Commiſſion.*

Le réſultat de cette conférence fut un mandat ou déclaration des Députés des 3 Cantons, où ils paroiſſent être dans le deſſein de maintenir les *Secrets* dans le gouvernement. Ceux-ci firent, le 28 Juillet 1782, avec beaucoup d'emphaſe & d'oſtentation, devant les Bourgeois aſſemblés en Banniere, la lecture de cette ſingûliere déclaration faite à *Morat*, où ils eurent ſoin de ſupprimer malicieuſement ce qui étoit en faveur de la N. Bourgeoiſie, & de n'y faire entrevoir que des

menaces, en cas qu'elle refusât d'y acquiescer ; tandis que les trois Cantons ont dû s'en tenir à des Conseils confédéraux dans leur déclaration, que, d'ailleurs, ils ne peuvent être les seuls juges compétens de cette cause, & que, selon l'usage & le droit helvétiques, c'est aux douze L. Cantons à en juger, dont la N. *Bourgeoisie Générale* reclame très-instamment & très-respectueusement le tribunal & la garantie, par sa Lettre circulaire Allemande & Françoise du mois de Décembre 1782.

On sait que les *Secrets* redoutent extrêmement ce tribunal. Ils ont eu dernièrement le front de faire subir la prison & de condamner à de grièves peines deux braves Jurés des vingt-quatre paroisses, après avoir été accusés par le conseiller *Chollet*, d'avoir fait une tournée dans certains Cantons, pour y informer & consulter quelques *Landammans* ou Magistrats, relativement aux affaires de la Bourgeoisie de *Fribourg* : un tel attentat à la liberté ne méritoit-il pas d'occasioner les suites les plus funestes à ses auteurs ; & ne voit-on pas, par cet affreux procédé, combien ils se sentent eux-mêmes mal fon-

dés, & que, comme les Hiboux, qui n'aiment que les ténêbres, & qui craignent & fuient la lumiere, ils ne peuvent souffrir qu'on veuille plaider au grand jour devant tout le *Corps Helvétique*, & qu'on lui présente & manifeste la vérité? Quelles calomnies! quelles faussetés n'ont-ils pas eu déja la bassesse de débiter secrettement auprès de plusieurs Cantons contre la *N. Bourgeoisie*, qui agit de si bonne foi!

Le juste Président a reçu les protestes (l).

La N. *Bourgeoisie Générale*, surprise & allarmée au dernier point, d'une déclaration de cette nature, qui donnoit une atteinte mortelle à ses droits & à sa liberté, ne put se dispenser de se récrier à l'instant, & de faire ses protestes le même 28 Juillet 1782. Les deux Bannieres d'en haut les firent déja chez S. E. le Sgr. advoyer Président *Gadi*, à onze heures & demi du matin; & ensuite toutes les quatre Bannieres de la Bourgeoisie s'étant jointes vers les 7 heures du soir, elles allerent ensemble, en corps, chez le même Sgr. advoyer Président, ayant à leur tête trois de leurs principaux & fideles commis, Mes-

ſieurs *l'Avocat & Docteur ès Droits Rey*, *le Notaire Guiſolan*, *Ignace Girard*, ces deux derniers, officiers de milice : le premier, accompagné de ſes deux confreres, porta la parole au même ſeigneur Advoyer Préſident *Gadi*, au nom de la volonté & en préſence de la Généralité des Bourgeois des quatre Bannieres, en proteſtant le plus formellement contre le Mandat allarmant & deſpotique : le ſecond, M. Guiſolan, ſe diſtingua beaucoup dans ce moment important & critique, par les mouvemens qu'il ſe donna, & le zele extraordinaire qu'il montra à faire ces proteſtations, ce qui lui fit un honneur infini ; le troiſieme, M. Girard, ne reſta pas non plus dans l'inaction. Ceſdites Proteſtations furent reçues & approuvées de la maniere la plus légale par le digne & reſpectable Chef de la République, qui en reconnut pleinement la légitimité & la juſtice. Cette démarche & cette formalité mettent, malgré les *Secrets*, la N. Bourgeoiſie Générale, toujours mieux à même de pourſuivre & faire valoir ſes droits & ſes privileges. Voici le contenu de ces mêmes proteſtations.

« Les Bannieres du *Bourg & des Places*,
» & celles de l'*Auge & de la Neuville*, ne
» pouvant accepter la déclaration publiée
» aujourd'hui dans leurs aſſemblées, de la
» part de LL. EE. du Deux-Cent, oſent
„ proteſter, comme elles proteſtent par les
„ préſentes, pour elles & la poſtérité, contre
„ la même déclaration; qu'elle eſt contraire
„ aux droits, prérogatives & libértés de la
„ Bourgeoiſie. Elles proteſtent, de plus,
„ contre les menaces & les violences qu'on
„ pourroit employer pour l'empêcher de
„ mettre ſes droits en évidence, & pour
„ étouffer ſes juſtes reclamations, ou en
„ arrêter les effets.

„ Cette déclaration eſt inconciliable avec
„ le manifeſte du 11 May 1781, & elle
„ contredit manifeſtement les promeſſes ſo-
„ lemnelles faites de la part de LL. EE. aux
„ Bannieres aſſemblées le 23 Juin dernier,
„ & le lendemain en l'aſſemblée générale de
„ la Communauté; car permettre à la Bour-
„ geoiſie de faire des repréſentations, &
„ ſupprimer ſes Commis & ſes Procureurs,
„ n'eſt-ce pas lui en ôter les moyens? —
„ Seroit-il pratiable de faire en corps &

„ de rédiger les repréſentations & les écri-
„ tures néceſſaires pour établir les droits de
„ la Bourgeoiſie ? —— Les Bannieres ſe ré-
„ ſervent, au reſte, de faire, avec le reſ-
„ pect & la décence convenables, des re-
„ préſentations plus amples au ſujet de la
„ même déclaration, lorſqu'elle ſera publiée,
„ & qu'elle en aura des copies. Fait à Fri-
„ bourg le 28 Juillet 1782.

Aux Sautiers (*m*).

Les Sautiers, à Fribourg en Suiſſe, rempliſſent en partie la fonction des Huiſſiers en France, & convoquent les Deux - Cent.

Pour avoir proteſté doivent être bannis (*n*).

Les ſusdits MM. *Rey*, *Guiſolan & Girard*, à l'exemple d'*Ariſtide*, ne tarderent pas d'être exilés comme étant les principaux moteurs des ſusdites preteſtations.

M. *Rey* fut condamné à l'exil pour 40 ans, avec toute ſa famille, & privé, lui & les ſiens, de ſon droit de Bourgeoiſie, à Fribourg. M. *Guiſolan* eſt banni pour 20 ans.

Ces deux braves Citoyens, irréprochables dans leurs mœurs & leur conduite, victimes honorables de leur patriotisme, & dont le nom est déja inscrit dans le nombre des Suisses qui ont si vaillamment combattu pour le salut de la Patrie, dans la fameuse & sanglante bataille de *Morat*, contre *Charles le Hardi*, en 1476, méritent bien d'être placés dans le *Temple de Mémoire*, avec leur respectable confrere, M. *Ignace Girard*, qui est exilé pour 10 ans. Ce parfait honnête homme est connu du Public pour un modele de probité & de vertu. C'est ainsi que les tyrans éloignent, à tort & à travers, & persécutent impunément le plus grand nombre qu'ils peuvent de ceux qui sont les hommes les plus braves, & les patriotes les plus éclairés de la République. Ils ont encore sévi rigoureusement dès lors contre d'autres personnes qui osoient se plaindre de leurs injustices; nommément M. le Capitaine *Emmanuel de Malliardoz* de Rue, fils de Sénateur, lequel fut exilé pour le terme de 6 ans, pour avoir dit avec raison, dans une assemblée en Banniere, qu'*il étoit juste que la Bourgeoisie Générale obtînt ses droits, & eût la communication de*

ses titres. Il ne faut pas s'étonner si, parmi les Magistrats mêmes, il se trouve de ceux qui, par délicatesse de conscience & par l'esprit de droiture qui les anime, ne peuvent s'empêcher de reconnoître les torts extrêmes qu'ont les usurpateurs de retenir les droits & les privileges de la Communauté, soit Bourgeoisie générale; on en pourroit citer, de nos jours, & encore actuellement, des plus notables, soit par la noblesse de leur naissance, comme par celle de leurs sentimens pour la justice & pour la Patrie, & enfin par leurs autres belles qualités du cœur & de l'esprit, &c.

Mais remontons un moment à l'année 1763, époque où M. *Jean - Pierre Gottrau*, seigneur de *Freysayes*, Chevalier de l'Ordre Royal des SS. Maurice & Lazare, membre du Deux-Cent, étant suspecté par ses confreres les *Secrets*, d'avoir des intentions de travailler à faire revivre les anciens droits, & les légitimes & fondamentales constitutions de la République, qui étoient en sa connoissance, fut arrêté; & comme on trouva des preuves d'un dessein si louable chez lui, dans ses Notes & ses Papiers, il fut condamné à l'exil pour

101 ans. Il eſt à remarquer que, dans le Conſeil du Deux-Cent, il ne ſe trouva que ſept Magiſtrats qui l'aient pu juger, comme ne lui étant pas parens; &, ſans l'égard qu'on eut à ſa grande parenté, il auroit porté ſa tête ſur un échafaud.

Dès la ſortie de ſon Pays, cet homme integre, & ſacrifié à l'iniquité *ſecrete*, après avoir fait beaucoup de dépenſes pour lever un Régiment de ſon nom dans les Etats de S. M. l'Impératrice-Reine *Marie-Thérèſe*, de digne mémoire, qui lui faiſoit l'honneur de le protéger, fut encore diffamé chez cette Princeſſe par les noires calomnies des *Secrets*, qui l'ont ſans ceſſe voulu perſécuter dans les Pays étrangers, où, malgré cela, il fut toujours très-conſidéré, comme il l'eſt encore, par les gens d'honneur & de diſtinction qui le fréquentent, &c.

On exila en même tems d'autres braves Citoyens, tels que M. le Commiſſaire & Chatelain *Butty-Durſy*, pour avoir été dans la confidence de M. le Chevalier *Gottrau*. Il fut obligé de ſe procurer un état à *Copenhague*, où il fut Profeſſeur royal de Mathématique, enſuite, actuellement, Officier de genie,

&c. à *Konisberg*, pour le ſervice de Sa Majeſté Pruſſienne.

Faites vous des amis par de belles promeſſes (o).
Et par quelques préſens, &c.

On n'ignore pas les intrigues inſidieuſes & malignes que les *Secrets* ont mis & mettent encore en œuvre, jour & nuit, pour ſe maintenir dans leur deſpotiſme & leur uſurpation. Ils font des promeſſes de leur déteſtable *Bourgeoiſie ſecrete*, & les careſſes les plus perfides à différentes perſonnes qu'ils cherchent à corrompre dès qu'ils les croient ſuſceptibles de leur ſéduction. Ils ont fait quelques préſens à des Communautés du Pays & à pluſieurs particuliers ; aux uns, pour récompenſe de leur trahiſon envers la Patrie ; à d'autres, pour les amadouer, & s'en faire des partiſans ; mais la plupart de ceux qui profitent de ces dons mépriſent, au fond du cœur, ceux qui les font ; outre que tout honnête homme, un peu inſtruit, loin de les accepter, regarde ces préſens & ceux qui les reçoivent, avec l'horreur & l'indignation qu'ils méritent. C'eſt ainſi que les *ſangſues ſecretes*

épuisent & dissipent les trésors publics, qui ne leur appartiennent pas, par leurs folles & indignes dépenses, soit en faisant des pensions & des largesses publiques & cachées, soit par le soudoiement des troupes étrangeres & nationales, qu'ils ont demandées mal-à-propos, à différentes fois, soit encore pour le paiement d'espions, qui leur coûtent considérablement, soit enfin par d'autres vils moyens qu'ils emploient pour se faire des adhérens, &c.

Pour regner divisez c'est ma bonne maxime (*p*).

Ces ministres de la tyrannie en suivent, on ne peut pas mieux, les leçons. Ils mettent en jeu tout ce que l'imposture, la malice, la mauvaise foi, la flatterie & l'argent peuvent opérer pour diviser la Capitale & le Canton, justement ligués contre eux; mais s'ils parviennent à en séduire une partie, cette même partie est bien petite en comparaison de tout le reste. Sans parler des *Fribourgeois* qui sont dans les Pays étrangers, & particuliérement en France, comme à *Paris*, *Lyon*, &c., & qui ne sont pas en petit nombre;

tous, ou presque tous, sont si mécontens du gouvernement de Fribourg, qu'un très-grand nombre a quitté sa Patrie, soit par l'expérience, soit par la vue de la tyrannie qu'on y exerce, comme aussi à cause du peu de ressources que les *Secrets* y laissent, tant dans les charges civiles & militaires, que relativement aux Arts, aux Sciences, à l'industrie, au Commerce, &c., qu'ils cherchent plutôt à éloigner qu'à favoriser.

Sous vos loix rabaissez Comtes, Marquis, Barons (*q*).

Ces despotes roturiers, les *Secrets*, n'ont-ils pas eu la ridicule manie & le sot orgueil de faire une Loi & une Ordonnance du 17 au 18 Juillet 1782, par laquelle ils prétendent s'ennoblir eux-mêmes, tous indistinctement, & défendent, en même tems, à tout ancien Noble, soit Comte, Marquis ou Baron, &c., de faire aucun usage de diplômes, titres ou Lettres de Noblesse, provenant d'Empereur, Roi, &c., *dans le Pays, ni s'en prévaloir dans l'Etranger*, y est-il dit, *aucunement, ni dans les actes publics, ni dans*

les actes privés, &c., *sous la peine irrémissible de cent & vingt louis d'or neufs*, & *même*, *suivant les circonstances*, *avec plus de rigueur par chaque contravention*; & ces fameux législateurs, quoiqu'issus, la plupart, d'ayeux de la plus basse naissance, prennent tous actuellement le titre de *Noble*, avec la particule *de*; titre seul permis, & que peuvent donner le Chancelier, les Greffes, les Notaires, les Jurés, & toux ceux qui tiennent les registres des baptêmes, des mariages, & des mortuaires, aussi, dans tous les actes privés & extraits quelconques, sous l'amende de cent écus blancs, en cas de contravention, payables par ceux qui expédieroient d'autres titres de Noblesse. Par là, les illustres Comtes d'*Affri*, de *Diesbach*, d'*Erlach*, Marquis de *Malliardoz*, Barons de *Grisèt*, &c. sont dégradés, avec d'autres familles, de leur ancienne Noblesse.

. . . . *Risum teneatis*, *amici !* Hor.

Vous tenez en vos mains tous les publics trésors (*r*).

Messieurs les *Secrets*, qui ont déja fait

ſortir ſecrettement & de nuit des charretées d'argent hors des lieux où ſont renfermés les tréſors publics, ſur la fin de l'année *1780*, & qui ont eu la noire audace, en 1782, de voler les conſtitutions, qu'ils ont été obligés de rendre ſur-le-champ, ne ſe propoſent rien moins que de ſouſtraire celles-ci encore une fois, s'ils peuvent; mais gare à eux! & de partager entr'eux les treſors de la Republique qui ſont entre leurs mains, dans le cas où la Communauté ſeroit victorieuſe & rentreroit dans ſes Droits; ce qui leur ſera d'autant plus aiſé qu'ils ont un Chancelier de leur trempe. *Avis au Lecteur.*

A vous ſont corps & biens (*s*)

On pourroit citer les noms de pluſieurs déteſtables Magiſtrats qui ont eu le front de dire ouvertement, en propres termes, que *corps & biens des ſujets appartiennent à Leurs Excellences*; propos qui ne prouvent que trop juſqu'à quels excès de tels Tyrans ont pouſſé leur ambition & leur deſpotime. *O tempora! ô mores!*

Ton bien-être est troublé (*t*).

Depuis le tems de sa fondation, jusqu'en 1553, époque désastreuse où l'on supprima les vrais & légitimes Tribuns du Peuple; & plus encore, en 1627, que s'introduisit le monstre qu'on appelle la *Bourgeoisie secrete*, Fribourg vécut à l'ombre de ses Loix & de ses Constitutions primitives, dans le sein de la Liberté, par conséquent du bonheur: on le vit fleurir alors par son négoce, ses manufactures de draps & ses tanneries, qui étoient considérables. En effet, on comptoit, dans un tems, dix-huit cent ouvriers tanneurs, dans le seul quartier de la banniere de la *Neuville*. On expédioit chaque année de cette Capitale à Venise, plus de vingt mille pieces de draps en blanc, pour y être teintes. Ce drap étoit même si renommé, qu'il est dit dans l'histoire, qu'une Reine d'Angleterre voulut en avoir pour ses habits de nôces, de même que les filles de Strasbourg. Mais cette ville florissante déchut de son bien-être & de son opulence, & tomba dans l'avilissement & la pauvreté où elle est réduite actuellement, par les menées & les

opérations fourbes & tyranniques des uſurpateurs, les *Secrets*, qui, au lieu de favoriſer l'Induſtrie & le Commerce, qui contribuent à la proſpérité & à la félicité d'un Pays, firent, au contraire, tout pour y mettre des entraves. Après s'être approprié les charges & les emplois du Gouvernement, tous les avantages militaires & autres, & les penſions qui ſont une ſuite de l'Alliance du Canton avec la France, &c.; ſans parler des biens des Hôpitaux, de ceux des Confréries & de pluſieurs autres fondations pies, qu'ils gérent en bonne partie à leur profit, & dont ils tirent les meilleurs revenus, contre l'intention & l'eſprit des Fondateurs; ils ſe firent un Syſtême odieux & ſingulier d'avoir ce qu'ils appellent des *Sujets*, pauvres, ignorans, humbles & ſoumis, d'abattre, d'humilier & d'appauvrir ceux qui, par un état aiſé & par leurs lumieres, pourroient les fronder & avoir des yeux trop ouverts ſur les abus du Gouvernement. Ils n'ont pas honte de dire qu'ils voudroient qu'il n'y eût, avec eux, que les Curés qui ſuſſent lire. Quel beau, quel ſublime Syſtême de Tyrannie! N'a-t-on pas remarqué, que, dès que quelque particulier,

ſoit de la Ville, ſoit du Pays, jouit d'une certaine aiſance, & ſe diſtingue par ſon travail & ſon induſtrie, il s'attire ordinairement l'envie & la perſécution des *Secrets*? Combien d'exemples n'en a-t-on pas vus, même de nos jours? Pour abréger, je n'en citerai que deux ou trois, très-connus du Public.

Le Sr. *Huebman*, Bourgeois de *Soleure*, vint s'établir à *Fribourg*, il y a environ quarante & quelques années, profitant du Droit de Combourgeoiſie qui ſubſiſte entre les deux Villes: il y proſpéra par ſon commerce d'épiceries & de verreries, enſuite des ſoins & des peines qu'il ſe donna; mais les *Secrets*, à l'exemple de l'eſprit de ténebres, jaloux du mérite & du bonheur d'autrui, lui firent ſouffrir, mal-à-propos, des perſécutions, des confiſcations & des procès. Enfin, cet honnête homme, voyant qu'il s'expoſoit à perdre ce qu'il avoit gagné, ſi, malgré ſes attentions à ſe bien comporter, il reſtoit plus long-tems à Fribourg, prit le ſage parti de retourner à Soleure, avec ſes biens échappés à la voracité des communs perſécuteurs des gens de bien.

Un fecond exemple plus récent regarde MM. les freres *Majeur* ou *Major*, négocians Suiffes, Fribourgeois, qui, voulant fe rapprocher de leur Patrie, vinrent de *Lyon* fe domicilier à *Bulle*, dans le Canton de Fribourg; ils y établirent de grands magafins pour leur commerce, qui étoit très-étendu, mais ils n'y furent pas long-tems fans éprouver les effets défaftreux de l'envie *fécrete*; ils fe virent bientôt en butte à des contradictions, à des confifcations confidérables, à des procès captieux & oppreffifs, notamment de la part d'un certain *Rami*, du *Deux-Cent*, pour lors *Douanier*, qui fe faifoit payer fouvent des Droits au double du Tarif. Il feroit trop long de faire ici le détail des perfécutions que lefd. MM. Majeur ont effuyées dans leur pays, malgré la probité, l'exactitude & la bonne conduite que tout le monde reconnoît en eux, & malgré qu'ils poffedent abfolument toute l'eftime & l'amitié de tous ceux avec qui ils ont à faire, & qui les connoiffent. Enfin, ces gens très-eftimables & très-laborieux fe font expatriés au grand regret de tous leurs Compatriotes, & ont fait, à *Verfoy*, un établiffement affez connu,

pour ne rien dire de plus. Mais ce qu'on ne ſauroit paſſer ſous ſilence dans ce qui les regarde, c'eſt que l'aîné des cinq freres *Majeur* fut obligé, par la plus inique des Sentences, de quitter *Lyon* & ſa famille, pour paroître perſonnellement devant les *Secrets*, relativement à l'odieux procès que leur intentoit le Douanier *Rami*. Il fut ſi ſenſible à tant d'injuſtice, que, me rencontrant avec lui en Juillet 1778, au *Lyon d'or* à *Lauſanne*, il m'aſſura que ſa ſanté, depuis cette indigne comparoiſſance, n'avoit pas diſcontinué d'être dérangée & débile. En effet, ce digne & honnête Négociant mourut peu de tems après, encore à la fleur de ſon âge, tellement regretté, que même pluſieurs *Secrets* ne purent lui refuſer des larmes en apprenant ſa mort. J'ignore ſi ſes freres, qui lui ſurvivent, ont dégénéré des ſentimens patriotiques de ce reſpectable aîné, & s'ils ont déja pu oublier les vexations atroces que la *ſecrete engeance* leur a fait ſouffrir. A Dieu ne plaiſe qu'ils aient la lâcheté de prendre les ſentimens des *Richard*, des *Gendre* & des *Frémiot !*

Entre tant d'autres exemples que nous aurions à citer, nous choiſirons pour le troi-

ſieme un fait encore plus nouveau, concernant les freres *Thorin*, de *Villars-Suſmont*, Pays de Gruyere, qui, unis entr'eux de la maniere la plus édifiante, ayant reçu par les ſoins de leurs braves parens une éducation au-deſſus du commun, & après avoir voyagé dans les Pays étrangers pour ſe perfectionner dans le Commerce, revinrent dans leur Patrie, à deſſein d'y faire valoir les connoiſſances & l'induſtrie qu'ils avoient acquiſes. En conſéquence, ils y formerent un établiſſement, qui promettoit d'autant plus, que leur bonne conduite les faiſoit jouir de l'eſtime générale; mais leur tranquillité fut bientôt troublée & leur proſpérité attaquée de pluſieurs manieres aſſez connues. Pour ne pas tirer trop en longueur, je ne rapporterai qu'un des derniers traits aſſez frappant.

M. *Ambroiſe Thorin*, l'un des freres aînés, Chef de maiſon, fit, au commencement du printems de 1781, un voyage pour les affaires de leur commerce. Les *Secrets*, en ayant été informés, tremblerent, & s'imaginerent qu'il étoit allé à Paris, pour exciter les *Fribourgeois* qui y ſont en grand nombre, à venir en Suiſſe ſe joindre à l'armée des Repréſen-

tans du parti du Major *Chenaux*. Quelque tems après son retour de ce voyage, & tout-à-coup, des Satellites des *Secrets* entrent dans sa maison, à Bulle, pour se saisir de lui, dans le moment même où il portoit des secours à sa jeune & tendre Epouse qui étoit en travail d'enfant. Ce fut en vain que ses parens & ses amis offrirent de se constituer garans & même prisonniers pour lui, pour qu'on le laissât encore une demi-heure, au moins, auprès d'une jeune femme dans les douleurs de l'accouchement; loin d'écouter un instant la voix de l'humanité, il fut arraché impitoyablement de chez lui; & ce malheureux pere de famille, privé de la douceur de voir naître l'héritier que lui accordoit la Providence, & tremblant pour les jours d'une femme adorée & dans le désespoir, se vit traîner hors de sa maison, pour être conduit dans les prisons comme un criminel. Quel fut le fruit de cette exécrable barbarie? quel en fut le résultat? Après une détention dure & longue, & dont sa santé eut beaucoup à souffrir, car sa prison étoit au rez-de-chaussée; & comme elle étoit tout fraîchement bâtie, les murs n'en étoient

pas secs encore, il fut reconnu innocent; mais il fut libéré, sans recevoir aucune satisfaction : il a perdu son enfant, après avoir encore risqué de perdre cette épouse chérie, que l'aspect d'une catastrophe si inattendue conduisit sur les bords du tombeau. Voyant que son commerce avoit souffert considérablement des suites de son emprisonnement; pénétré d'horreur d'une telle Tyrannie & des suites qu'elle avoit eues pour sa santé délabrée, qui l'avoit obligé à se jeter dans les remedes; &, ayant peine à retenir les accès d'un juste ressentiment, il prit enfin le parti d'émigrer avec toute sa famille, & alla s'établir dans une grande Ville de commerce, en France, où il aura, s'il plait au Seigneur, bien plus d'agrémens & de succès que dans sa Patrie.

Ma chere Uchtlandie (*u*).

Uchtlandie, ou *Uchtland* : ce nom signifie *Pays désert.* C'est celui que portoit anciennement le district de Fribourg & de ses environs.

Sont des beignets d'enfer (*v*).

Expreſſion uſitée dans le Canton de Fribourg pour déſigner les préſens que reçoit un Juge pour commettre l'iniquité.

Comme jadis Python (*w*).

Le Conſeiller *Python* de Fribourg avoit la déteſtable coutume de recevoir les préſens de tous ceux qui lui en apportoient, mais, à ſa mort, arrivée il y a quelques années, preſſé par ſes remords, il fit héritier de ſes biens l'hôpital de cette Ville, dans le cimetiere duquel il ſouhaita d'être enterré, au milieu des pauvres.

L'uſurpateur Cromwel (*x*).

Les perſonnes un peu verſées dans l'hiſtoire d'Angleterre ſavent que *Cromwel*, ſimple particulier Anglois, d'aſſez baſſe naiſſance, parvint, dans le Siecle paſſé, par un caprice de la Fortune, par ſa ruſe, ſa malice, ſa profonde hypocriſie & ſes talens politiques, à faire trancher la tête, ſur un échaffaud, avec

la plus grande injuſtice, & une audace qui ſurprend encore les plus intrépides de nos jours, à ſon bon & légitime Roi, *Charles I*, & qu'il uſurpa l'Autorité ſuprême, ſous le titre de Protecteur de la République d'Angleterre ; mais, après ſa mort, ſes enfans retomberent dans l'obſcurité, & *Charles II* monta ſur le trône de ſon pere, fit faire le procès aux Juges parricides qui avoient fait répandre le ſang de leur Roi, à l'inſtigation de *Cromwel*, pouſſés par les reſſorts ſéduiſans qu'il ſut mettre en œuvre. Les oſſemens de ce fameux Tyran furent bientôt après déterrés & brûlés par la main de ce même bourreau dont il s'étoit ſervi pour aſſaſſiner ſon Souverain. Cet uſurpateur fut fourbe, diſſimulé, cruel, malin, ainſi que nos *Secrets*, qui en ſont les vrais Singes, avec cette différence immenſe, que l'Angleterre ne perdit rien de ſa grandeur & de ſa proſpérité ſous ſa domination, au contraire ; & que notre Canton, ſous l'empire des *Secrets*, dépérit chaque jour.

Machiavel

Machiavel (*xx*).

Machiavel fut un Auteur séduisant, qui, dans un Ouvrage plein de la Politique la plus raffinée, établit les Systêmes les plus erronés, les plus cruels, les plus odieux.

Werro doit point rentrer en Présidence (*y*).

Ah, sans doute que l'*Advoyer Werro*, qui a tant malversé, & qui, loin de soutenir, selon son serment, ses promesses & son devoir, les intérêts & les droits de la Bourgeoisie, qui l'a nommé à cette Charge éminente, n'a employé, par la plus noire ingratitude & l'injustice la plus criante, le pouvoir qui lui fut confié, qu'à l'asservir toujours davantage, non seulement ne doit pas rentrer en Présidence, à la Saint-Jean prochaine, jour de l'assemblée générale, mais qu'il doit être privé au plutôt, & pour toujours, de tout accès à la Magistrature.

La *Communauté*, suivant les Constitutions fondamentales de l'Etat, a le droit de déposer, en tout tems son Advoyer & d'autres Magistrats, quand elle a lieu d'en être mé-

contente. *Voyez la Chartre des Comtes de Kibourg de* 1249, &c.

L'Advoyer *Werro* doit d'autant plus être déposé, que son fils est actuellement *Chancelier*, & doit être un Chancelier très-suspect, ensorte qu'il seroit tout-à-fait dangereux de laisser les sceaux de la République entre les mains crochues & usurpatrices d'un tel pere & d'un tel fils, qui pourroient beaucoup en abuser.

N'est-ce pas d'ailleurs un abus énorme & très-préjudiciable, dans un Etat républicain bien établi, que les Charges d'un Chef, de l'*Advoyer* & des *Sénateurs* y soient à vie. Il est vrai que, chaque année, elles sont vacantes le jour de la Saint-Jean, tant que la Généralité de la Bourgeoisie ne les a pas confirmées de nouveau, mais les *Secrets*, depuis un certain tems, & sur-tout dès ces dernieres années, se sont procuré des satellites, c'est-à-dire, une Garde, qu'ils ont même renforcée depuis peu, & qu'ils font entrer toute armée dans le lieu où se tient l'Assemblée Générale, pour gêner & intimider la N. Bourgeoisie, & pour l'empêcher de donner ses Suffrages en pleine liberté;

enſorte que la confirmation des Magiſtrats, en quelque maniere forcée, eſt entiérement illégale, & le ſerment que l'on prête, abſolument inutile & nul. Liſez, à ce ſujet, la *Lettre d'un Membre de la Communauté ſur ce qui ſe paſſa en 1781.* Quelle indignité! quelle Tyrannie!

Le 23 Juin, veille de l'Aſſemblée Générale de l'année derniere 1782, les *Secrets*, craignant terriblement, & non ſans raiſon, une réforme & une révolution dans le Gouvernement, qui n'auroient pas été de leur goût, convoquerent les Bourgeois de chaque Banniere, & leur déclarerent ſolemnellement qu'encore qu'ils prêteroient, le lendemain le ſerment accoutumé, & qu'ils confirmeroient les Magiſtrats, cela ne préjudicieroit en rien à leurs Droits, ni à la pleine liberté de pourſuivre & de reclamer leurs Privileges, comme auparavant.

Le jour de la Saint-Jean venu, il y eut un peu de rumeur dans l'Aſſemblée; & lorſqu'on invita réitérativement la N. Bourgeoiſie à prêter le ſerment, & à confirmer la Magiſtrature, perſonne ne bougeoit pour cette cérémonie, à l'exception des *Secrets* & quel-

ques-uns de leurs adhérens. Sur quoi, Son Excellence, le Sgr. *Advoyer Gadi*, qui entroit en Présidence, plus juste que son Collegue, pria l'Assemblée des Bourgeois, amicalement, à diverses reprises, de vouloir bien, du moins à sa considération, prêter le serment, promettant que, si on le faisoit, & qu'on le confirmât dans sa Charge, il feroit tout ce qui pourroit dépendre de lui pour le bien & l'avantage des Bourgeois. Ceux-ci prêterent alors le serment, mais à la *Ville*, à la *Communauté*, & à la *Patrie* seulement; & l'on remarqua que près des deux tiers s'abstinrent de lever les doigts. *Avis pour une autre fois !*

De bonté paternelle (z).

Les *Secrets* font, sous le nom des *Petit & Grand Conseils de la Ville & Republique de Fribourg*, des Mandats ou Edits inombrables, où ils ont toujours grand soin de prôner avec prodigalité leur prétendue *bonté paternelle*, pour jetter de la poussiere aux yeux; & masquer leurs vues oppressives & tyranniques, qu'on ne dévoile que trop sur la fin, à la-

quelle eſt toujours appondue une verge de fer, par les amendes & autres vexations qui en ſont conſtamment la ſuite & les vrais objets; amendes qui ſont preſque toujours arbitraires, & tendant uniquement au profit des Juges, & à la ruine des Particuliers de la République.

Ou des projets méchants (bb).

Les *Secrets* s'étudient à l'envi les uns des autres, pour inventer quelques nouveaux moyens d'opprimer le Peuple, & s'attirer de l'argent, en faiſant uſage ainſi de leur mot favori, ce beau nom de *bonté paternelle*, dans leurs Mandats & leurs Ordonnances; & quand quelques-uns d'entr'eux ont eu le bonheur de faire une de ces ſortes de découvertes, qu'ils appellent *Proyehetts*, ſelon l'accent Allemand, c'eſt-à-dire, *Projets*, ils les préſentent à leur *Chambre Secrete*, qui, après les avoir approuvés, les fait ſanctionner par les *Petit* & *Grand Conſeils*, où ſes partiſans ont toujours la prépondérance par leur plus grand nombre.

Heini (») .

Nom du bourreau de Fribourg, qui, par ordre des *Secrets*, a déja brûlé l'*Exposé justif. du Peuple Frib.*, quoique ce petit Livre fût parfaitement véridique, & reconnu tel par tout le Public impartial & instruit, & dont on a confirmé la véridicité par la solide *Replique* à la *Réponse* des plus futiles qu'on y avoit faite.

Dusse-t-on publier encor cinquante écus (*).

Depuis quelques mois, les *Secrets*, redoutant excessivement qu'on ne mît toujours mieux au jour cette foule d'iniquités, qu'ils ont tant d'intérêt à ensevelir dans le secret & dans le silence, ont publié une défense, & ont sollicité quelques Etats voisins de la faire chez eux, sous l'Amende de cinquante écus blancs, & derniérement, de cinquante louis, de lire les Imprimés qui feroient mention des affaires politiques de *Geneve* & de *Fribourg*, mais on sait à quoi s'en tenir, & malgré leurs efforts ridicules & leurs ruses malicieuses, les yeux sont désillés, on n'est plus

aveugle. Et que leur importent les affaires de Geneve ? Il eſt vrai que, l'été dernier, du tems de l'illuſtre Conférence de *Morat*, dont on a parlé ci-devant, & lorſque les troupes des trois Puiſſances ſe diſpoſoient à entrer dans *Geneve*, pour la pacifier, Mr. *Friſching*, un des Sgrs. Députés de Berne en cette Conférence, adreſſant la parole à MM. les Commis de la N. Bourgeoiſie de Fribourg & des vingt-quatre Paroiſſes, dites les *Anciennes Terres*, qui vinrent auſſi à *Morat* pour y témoigner leur intention conſtante & invariable à exiger l'exhibition des Titres, leur dit dans ſon accent tudeſque: *Foyez Chenèfe, Meſſierrs, c'eſt-h-un miroir pour fous recarter te la tête chuſqu'aux pieds.* Mais on peut vous répondre, M. le Politique partial : « Regardez vous y bien vous-» même, dans ce miroir, qui eſt, peut-être » mieux fait pour votre taille... Les illuſtres » Seigneurs Médiateurs, députés de la part » des trois Puiſſances, par l'Acte ou Edit » de leur Médiation, ne viennent-ils pas de » concéder & confirmer le titre de *Souverain* » au *Conſeil Général*, c'eſt-à-dire, à l'Aſſem-» blée de tous les Citoyens & Bourgeois de

„ *Geneve* qui ſont en âge compétent, malgré
„ tous les mouvemens, toutes les intrigues,
„ toutes les cabales & les dépenſes énor-
„ mes que les *Négatifs*, qui ſont, à peu
„ de choſe près, l'image de nos *Secrets*,
„ ont miſes en œuvre, dans le deſſein de
„ donner des fers à leurs Concitoyens ? „
Quoi qu'il en ſoit, ſans entrer dans le détail des diſſenſions de *Geneve*, ſa ſituation locale & politique eſt bien différente de celle de *Fribourg*. Enfin, qu'on examine ſeulement de bonne foi, ſans prévention & ſans partialité, les Titres & les Conſtitutions de cette derniere Ville & de ſa Communauté, & l'on verra bientôt très-clairement de quel côté ſont les Droits.

POST-SCRIPTUM.

On vient d'apprendre que, depuis peu, les *Secrets*, tremblans que le paſſage de l'Ecriture Sainte *depoſuit potentes de ſede*, ne ſe vérifiât à leur égard, ont pris le parti, pour s'étayer par de nouveaux appuis, dans leur uſurpation, de propoſer à ſoixante familles de la Capitale ou du Canton, de

ſe mettre ſur les rangs pour être admiſes à la *Bourgeoiſie ſecrete*, ſous condition que, pour prix de leur réception, chaque chef de ces familles paiera 600 écus bons, & que les enfans à naître des Récipiendaires pourront ſeulement être *habiles* aux Charges du Gouvernement. Eh, d'où vient que le taux de cette fameuſe Bourgeoiſie, prétendue privilégiée, eſt porté actuellement à 600 écus, tandis que, ci-devant, on n'y auroit pas été admis pour des monts d'or? On ſait cependant que divers particuliers, auxquels cette admiſſion à la *Secretterie* a été propoſée, ont eu aſſez de ſentimens pour la refuſer tout net, ſoit pour éviter la juſte indignation de leurs bons compatriotes, ſoit par délicateſſe d'ame & de conſcience, pour ne pas participer à l'iniquité *ſecrete*, ſoit qu'ils craignent que les anciens *Secrets*, actuellement en place, ne ſe ſoutiennent conſtamment entr'eux, ou du moins trop long-tems dans les charges à l'excluſion des nouveaux, qui vraiſemblablement, ne ſeront gueres reçus que pour la forme, pour prendre leur argent, & pour en faire de vils ſuppôts de la Tyrannie, ſoit enfin parce qu'ils croient entrevoir, & pré-

voir politiquement que la prospérité des *Secrets*, déja chancelante, ne sera pas de longue durée.

On sait aussi que d'autres l'ont refusée, par le peu de cas qu'ils en faisoient, tels que le Sr. *Maradan*, Négociant Fribourgeois établi à Lyon, à qui les *Secrets* avoient écrit, & qui leur dit en réponse, qu'*il ne connoissoit pas trop les avantages & la valeur de la* Bourgeoisie secrete, *que cependant si on vouloit la donner* gratis *à lui & à son neveu, il l'accepteroit*; preuve du peu d'importance qu'on y attache.

Mais il y a des personnes, bien mieux pensant encore, telles que M. le Lieutenant *Genoud* de Châtel Saint-Denis, qui mandé à Fribourg, sans qu'on voulût lui dire pour quelle raison, , après la proposition que lui firent les *Secrets*, immédiatement à son arrivée, d'être reçu dans leur Bourgeoisie, répondit laconiquement : *n'est-ce que cela que vous souhaitez de moi? Mes peres se sont passés de cette* Bourgeoisie secrete; *quant à moi, je ne crois pas en avoir besoin, ni mes quatre fils.*

Derniérement, le Sieur *Pettolaz*, marchand de fromage, Fribourgeois, se trouvant à Lyon, dans un Café renommé par la bonne Compagnie qui le fréquente, où il fut conduit par des amis de son Pays, leur avoua qu'il avoit été reçu nouveau *Bourgeois secret* avec son frere. Il fut aussitôt regardé comme l'homme le plus méprisable; M. *Daflon*, son Compatriote, de la *Tour* en Gruyere, Avocat en Parlement, jouissant de plus de quarante mille livres de rente, possédant une Terre Seigneuriale & plusieurs autres fiefs, lui dit par dérision : *Ma foi, Monsieur Pettolaz, puisque vous êtes actuellement du nombre des* Secrets, *nous ne pouvons plus faire société avec vous, crainte de vous méchaniser*; & sur l'instant, chacun lui tourna le dos. Mais il s'en est trouvé quelques-uns, qui, trop simples & trop crédules, ou trop fourbes, trop flatteurs, ambitieux & intéressés, se laissant amorcer par les espérances chimériques d'assurer à leur postérité les ressources du Gouvernement, se sont fait lâchement *secrettiser*; ce qui, malheureusement, ne fait qu'augmenter, de plus en plus, les effets de cette boëte de Pandore.

D'ailleurs, si l'on veut bien y réfléchir mûrement, à quoi servira cette *Secrettisation*, tant qu'il existera une *Chambre secrete*, qui seule, avec les quatre Bannerets illégitimes, s'empare de la nomination au Deux-Cent, & saura toujours se ménager ainsi les emplois de la Magistrature? Mais, si la *Communauté*, soit la N. *Bourgeoisie Générale* reste, avec le Canton, dans l'état d'avilissement auquel on l'a si indignement réduite; si, dis-je, on ne veut pas lui rendre justice, ne doit-on pas craindre que cette République ne subisse le sort de tant d'autres; & sans remonter plus loin, que l'on pense à la P * * *. D'ailleurs, certains grands Monarques ont les yeux ouverts sur nous & sur nos voisins. *Qui potest capere, capiat.*





AVIS
A UN BOURGEOIS
DE FRIBOURG EN SUISSE,

Très-utiles à tous les Membres de cette République.

CES Avis sont contenus dans des Lettres qu'on verra ci-après ; mais, pour en faciliter l'intelligence au Lecteur, on rappellera par préliminaire quelques circonstances & quelques réflexions relatives aux difficultés qui agitent cette République.

Berchtold IV, Duc de Zéringuen, fonda *Fribourg* en Suisse, en 1179, & lui attribua de très-beaux Privileges. Les Princes des Augustes Maisons de *Kibourg*, de *Habsbourg*, d'*Autriche* & de *Savoye*, qui furent ensuite successivement Souverains de cette Ville & de son Territoire, conserverent avec tant de scrupule, augmenterent même avec tant de munificence les Privileges de la *Communauté Fribourgeoise*, qu'ils paroissoient plutôt en

être les Bienfaiteurs & les Protecteurs que les Souverains. Cette vérité est si éclatante, que, déja du tems que la *Communauté* reconnoissoit des Princes, elle jouissoit de plusieurs droits propres à la Souveraineté. En effet, *Elle* battoit monnoie, *Elle* contractoit des Alliances, & faisoit la guerre de sa propre autorité ; & ses Conquêtes étoient attribuées à son benéfice particulier ; témoins, entr'autres, la mémorable bataille de *Morat*, donnée en 1476, & les Pays conquis dans ces tems-là. J'ai dit la *Communauté*, parce que c'est constamment à *Elle* que le Fondateur & les autres Princes ont concédé les Droits, Privileges, Franchises & Libertés consignés dans les Titres, Chartres & Constitutions ; parce que c'est cette *Communauté* entiere, que le Duc *Albert* d'Autriche mit en pleine liberté & dans une indépendance absolue, en 1449 ; parce que c'est encore cette *Communauté* qu'*Yolande* de Savoie, tutrice de son fils *Philibert*, libéra, en 1477, du serment de fidélité prêté par cette même *Communauté*, en l'Eglise de Saint-Nicolas, à *Louis*, Duc de Savoye, au mois de Juin 1452. Cette *Communauté* est donc libre ; *Elle*

ne dépend donc que d'Elle - même & de ses Loix & Constitutions. Cependant, quelques familles, dont plus des trois quarts sont de très - basse extraction, dont ceux qui les composent sont, pour la plus grande partie, des gens de très-mauvaise conduite, se livrant à la débauche & à la fainéantise, & dont plus encore des trois quarts & demi sont très-mal éduqués, très-peu instruits. Cependant, ces familles, si mal assorties, ces mêmes familles, reçues à la Bourgeoisie pour quelques florins de cinq batz, prétendent avoir plus de droits que n'en avoient le Fondateur & les Princes ses successeurs; ces familles, dis-je, osent s'approprier le droit exclusif de gouverner, en ravissant à la *Communauté* des Droits authentiques & sacrés, pour réduire un *Peuple libre* à la pitoyable qualité de Sujets, assez méprisés, assez avilis pour se voir les malheureux esclaves des descendans de ceux qui n'étoient que des savetiers, des ramoneurs, des gadouards, soit *patifoux*, des corbeillers, & autres manœuvriers des plus basses professions, même de... de... de B...; on rougit en y pensant! de bouchers de l'Espece Humaine, & pour parler plus clairement, de bourreaux.

On demandera, ſans doute, ſous quel prétexte ces gens-là oſent s'autoriſer à vouloir être les Souverains de la Répuplique? Ils diſent que cette Autorité leur a été divinement infuſée, & ils appellent cette infuſion *Bourgeoiſie ſecrete*. Il faut être bien pétri, bien bouffi du plus impudent & du plus arrogant orgueil, & manquer bien totalement de connoiſſances & de Religion pour proférer une aſſertion ſi extravagante & ſi ridicule. Qui, dans tout l'Univers, oſeroit ignorer que Dieu n'a jamais érigé des Bourgeoiſies, qu'elles ſont l'ouvrage purement politique & civil des hommes, & qu'il eſt auſſi faux qu'impoſſible que la Bourgeoiſie ſecrete provienne de l'Etre Suprême. Les *Secrets* ne ſont donc que d'inſignes, que d'inſolens menteurs, pour ne pas dire des blaſphémateurs odieux, lorſqu'ils s'aviſent d'attribuer à la Divinité leur *fourbe Secretterie*.

La tiennent-ils légitimement des hommes? Je vais prouver bien manifeſtement le contraire; car elle n'a pu être établie que par les *Princes*, ou par la *Communauté*. Or, jamais les Princes n'ont accordé les Franchiſes

& la Liberté à quelques familles en particulier, mais à *toute la Communauté*; & jamais *Celle-ci* n'a cédé ſes Droits; jamais *Elle* n'y a renoncé; jamais *Elle* n'a conféré le pouvoir législatif non plus que l'exécutif à quelques familles, à l'exclusion des autres. Cette *Bourgeoiſie ſecrete* n'émane donc d'aucune Autorité légitime. D'où tire-t-elle donc ſon origine? Hélas! elle eſt le fruit de la ruſe, de la fourberie, de la trahiſon, comme du parjure de quelques Magiſtrats qui ſe trouvant en place, ont méchamment & frauduleuſement machiné & malverſé, pour s'arroger, à eux & à leurs deſcendans, les honneurs & les avantages du Gouvernement, au préjudice de pluſieurs centaines de familles. Ils ont, pour parvenir à leur but, éludé, violé & foulé aux pieds les Conſtitutions fondamentales de la République, & pour ôter au Peuple les moyens de ſe récrier & de s'oppoſer à leurs manœuvres, ils ſe ſont bien gardés d'exécuter leurs entrepriſes ouvertement, & par une Loi promulguée dans toutes les regles, comme il eût été eſſentiel que cela ſe fît, pour qu'elle fût valide & obligatoire; mais, imitant les voleurs de

nuit, qui prennent toutes les précautions imaginables pour s'emparer, ſans bruit, du bien d'autrui, ils ſe ſont étudiés avec application aux moyens d'échapper à la vigilance des propriétaires qu'ils ont dépouillés ; & c'eſt en conſéquence d'une telle conduite que cette *Bourgeoiſie ſecrete* eſt bien démonſtrativement une inſtitution à la fois illégalement, injuſtement, & des plus *criminellement introduite* : auſſi conſerve-t-elle un nom tiré de ſon vice originel, celui de *Secrete*, c'eſt-à-dire, *Bourgeoiſie clandeſtinement uſurpée.* L'Auteur de la Réponſe à la *Lettre d'un Membre de la Communauté*, quoique partiſan outré de la *ſecrete Pillerie*, & quoiqu'il ne ſoit pas l'un de moins éclairés d'entre ces hommes de ténebres, a néanmoins parfaitement ſenti que le mot *ſecret* annonce, conſerve & maintient la noire & livide tache de ſa ténébreuſe origine. C'eſt pourquoi, honteux de ne pouvoir la couvrir, au moins, de quelque voile tant ſoit peu ſpécieux, il ſe replie, Pag. 14, la Iere., à dire qu'*ils ſont appelés improprement Bourgeois ſecrets.* Mais à quoi bon cette futile remarque, puiſque c'eſt cependant là le nom propre à cette pillerie, & la dénomi-

nation même qu'elle retient encore. Il en résulte manifestement que, priver la *Communauté* de sa Liberté, de sa *Souveraineté*, vouloir l'assujettir, c'est être véritablement coupable du crime de Leze-Majesté ; & tels sont les Secrets.

Une question bien intéressante, puisqu'elle regarde tout un Peuple, est, sans doute, celle-ci :

De qui est composée cette Communauté, si outrageusement dupée, fraudée, trompée, lésée, méprisée, avilie ?

Qui pourroit le croire ! cette Communauté, si malheureuse, forme presque la Généralité de la Nation. Elle forme un Corps si considérable & si respectable, qu'il est indubitable que, si ses Membres s'unissent & qu'ils puissent se consulter entr'eux, ils sont sûrs de faire revivre tous leurs Droits, & même leur Souveraineté : ils sont même assurés de parvenir à extirper l'*usurpation secrete*. Qu'on en juge d'une maniere plus précise, en faisant attention que cette Communauté comprend les Bourgeois qui habitent la Capitale, tous les habitans des vingt-quatre Paroisses, ou Anciennes Terres qui l'environnent; qui

tous sont Bourgeois, ou ont droit de l'être, moyennant une modique reconnoissance, qui, en 1560, n'étoit taxée qu'à la somme de 50 batz, & qui coûtoit moins encore avant cette époque; &, sans contredit, ces braves gens le méritent, parce qu'ils ont toujours été les vaillans défenseurs de la Ville, & qu'ils en ont été les vrais remparts, bien mieux que ses foibles murailles. C'est en vertu d'un motif si glorieux, que le Droit de Bourgeoisie étoit assuré à ces braves Patriotes par les Titres qui existoient dans les Archives de Guin pour toutes les Anciennes Terres, Titres honorables, que les *secrets* pillards leur ont déja malicieusement soustraits & ravis. Cette Communauté comprend encore tout le Bailliage de *Gruyere*, & tous les habitans du Pays de *Charmey*, *Bellegarde*, la *Roche*, *Corbierre*, *Vuadens*, *Bulle*, *Riat*, *Vuippens*, *Sorens*, *Gumefens*, *Saint-Aubin* (*) ainsi que nombre de familles qui habitent en d'autres lieux & dans divers Pays étrangers.

Pour donner ur une matiere autant inté eTa nte & si importante, des instructions plus amples & plus satisfaisantes à sa curiosité, on renvoye le Lecteur à l'*Abrégé Historique*

des Constitutions de Fribourg; excellent Ouvrage, qu'on peut appeler un Astre de lumiere patriotique, que tout bon Fribourgeois doit se procurer pour le lire & le relire, & en faire l'objet de l'instruction de ses enfans & de sa Postérité à jamais. Nous ne saurions trop le répéter; cet Abrégé est un présent inestimable fait par son Auteur à la Patrie, qui lui en doit une reconnoissance infinie. Non, nous ne croyons pas dire trop, en assurant que son nom précieux est digne d'être célébré éternellement, & que, de quelque maniere que les vrais enfans de la Patrie lui témoignent leur vive reconnoissance, elle sera toujours au-dessous de ce qui lui en est dû.

Après avoir usurpé le Gouvernement, les *secrets roturiers* ne tarderent pas à commettre des injustices criantes & innombrables, au préjudice de toutes les Classes des Citoyens de la République. Ils ont même poussé l'audace jusqu'à priver les Nobles, quoique de Familles anciennement Citoyennes, & admises de tout tems au Deux-Cent, d'Emplois très-importans; de ceux, en un mot, qui ont le plus d'influence à la Régie, à la Législation & à la Police.

Les plus humbles, les plus juſtes Repréſentations, contre leurs vexations réitérées, étoient rejetées avec autant de hauteur que de dédain : elles étoient ſuivies des plus fortes menaces & de peines atroces. Ces cruautés accumulées firent naître la néceſſité de ſe mettre en ſûreté pour expoſer les plaintes d'un Peuple bon, vertueux, & durement opprimé. Un deſſein ſi ſalutaire devoit être l'ouvrage d'une Ame grande & courageuſe : auſſi fut-il réſervé à l'illuſtre *Chenaux*, grand homme, zélé Patriote, plein de bravoure, qui accompagné d'une garde d'environ cinquante hommes ſeulement, demanda, le 3 Mai 1781, qu'on pût *faire des Repréſentations ſans danger*. Les Magiſtrats, à cette époque effrayante pour leur injuſtice, convaincus de leurs torts, tremblans, frémiſſans que leurs injuſtices ne fuſſent miſes à découvert, & trop manifeſtées, fermerent les portes de la Ville à l'arrivée de ce brave & vertueux Citoyen & de ſon petit cortege ; & pour obtenir des forces des Cantons voiſins, ces mêmes Magiſtrats ſuppoſerent que leurs perſonnes étoient menacees, quoiqu'ils n'ignoraſſent pas que les démarches de Mr.

Chenaux n'avoient d'autre objet que de demander le redreſſement & la correction des erreurs dans leſquelles il vouloit bien ſuppoſer qu'ils n'étoient pas tombés tout-à-fait volontairement.

Les ſollicitations preſſantes des Magiſtrats, appuyées par des faits de la plus grande fauſſeté & ſur des motifs qui l'étoient bien plus encore, jeterent Berne dans l'erreur, & les Bernois leur envoyerent à l'inſtant des troupes; mais leur arrivée ne rallentit le zele de perſonne, parce que la droiture des intentions du brave Chenaux étoit connue & que chacun ſentoit l'indiſpenſable néceſſité de les remplir pour arrêter les effets du deſpotiſme des Magiſtrats, & prévenir l'eſclavage du Peuple. Ces Conſidérations furent ſi fortes, qu'elles réunirent, le 4 Mai, ſous les ordres de ce Héros de la Liberté, deux mille cinq cent trois hommes, près de la Chapelle de Saint-Jacques, & environ treize cent hors de la porte de Bourguillon, ſans compter qu'une très-grande multitude accouroit de toutes parts pour les joindre; de façon qu'il auroit été très-dangereux de vouloir les repouſſer par la force. C'eſt là ce qui engagea

les Magiſtrats à faire *prier*, par M. de Froideville, Commandant des Dragons de Berne, la Troupe de Chenaux de poſer les armes, en lui faiſant promettre que *les Repréſentations ſeroient écoutées*, *ſans qu'aucun mal fût fait à perſonne.* Ces promeſſes prudentes & juſtes ſatisfirent un Peuple qui cherchoit, de bonne foi, la juſtice & l'équité; mais les Magiſtrats, animés par des ſentimens tout opposés, ont mépriſé, tranſgreſſé & violé les promeſſes qui avoient été faites de leur part, & par leur ordre. Ils ont fait ſéduire, par promeſſe d'argent un ſcélérat, nommé *Henri Roſſier*, pour aſſaſſiner le vaillant *Chenaux*; ſéviſſant enſuite contre un grand nombre d'hommes caractériſés, ils n'ont plus écouté que la voix dù reſſentiment & de la vengeance, & ſe ſont livrés ſans réſerve à leurs paſſions autant inhumaines que perfides & barbares.

Le mécontentement général du Peuple étoit cependant déclaré avec tant d'éclat, qu'il falloit indiſpenſablement tâcher de l'adoucir. Ce fut pour y parvenir que les Magiſtrats, dans l'eſpoir de maſquer leur injuſtice, & d'écarter ſpécieuſement d'ultérieurs reproches d'être ſourds & méchans aux

Repréſentations, inviterent les Communautés à faire celles qu'elles trouveroient à propos. Ce fut alors que la *Bourgeoiſie de la Capitale*, qui, entr'autres, étoit cruellement *léſée & avilie par l'uſurpation ſecrete*, profita de l'occaſion, pour récupérer, s'il étoit poſſible, ſes Droits. Elle ſe conduiſit, pour y parvenir, avec beaucoup de ſageſſe & de prudence, & peut-être même avec trop de modération, de modeſtie & de docilité. Pour éviter le nombre trop réitéré des aſſemblées générales, elle établit des Députés, pour agir en ſon nom; &, voulant, avec raiſon, fonder ſon édifice ſur une baſe ſolide, elle débuta par exiger communication & copie des Conſtitutions, afin de tirer de ces Titres primordiaux la véritable & ſûre connoiſſance de ſes Droits & de ſes devoirs: mais les Magiſtrats ont uſé des ſtratagêmes les plus incroyables, de ceux même qui s'éloignoient plus de la ſincérité & de la bonne-foi, pour éluder une telle demande, quoique fondée ſur la juſtice, & dictée par la ſageſſe, la raiſon & l'équité; &, pour mieux réuſſir, ils travaillerent à déſunir la Bourgeoiſie, à éloigner pluſieurs membres de ce Corps par

des moyens violens & injustes, à jeter la division parmi les autres, à corrompre enfin ses Députés, ainsi que divers autres. Pour se procurer de plus grands succès, ils n'eurent aucune honte de proportionner les moyens qu'ils employerent aux degrés de vertus, de vices ou de foiblesses qu'ils rencontrerent chez les individus qu'ils cherchoient à suborner. Telle fut la raison pour laquelle ils admirent ou feignirent d'admettre au droit de participer à l'usurpation, ceux en qui ils reconnoissoient assez de penchant à être aussi fourbes & autant iniques qu'il le faut pour devenir les fauteurs & les complices du crime, comme aussi assez perfides & assez ignorans pour trahir l'intérêt général & réel, & ne s'occuper que de leur intérêt particulier & apparent. Tout moyen leur étant égal, s'il leur promettoit quelques succès, ils gagnoient, par des présens, les ames basses viles & vénales, ces ames assez foibles, assez inconsidérées pour se vendre elles-mêmes, & sacrifier ainsi la gloire de la Patrie & le bonheur de leur Postérité au brillant de quelques pieces d'or & d'argent; amusettes enfantines qui n'ont aucune proportion avec le Droit

l'Honneur d'être Membres du Corps respectable d'un Peuple libre. Après avoir perverti quelques-unes de ces ames deshonnêtes, les vrais Patriotes, ces esprits droits, justes, & bien intentionnés pour le bien de la Communauté, ces cœurs incorruptibles, qui ne respiroient & n'agissoient que pour le bonheur général, furent violemment menacés; on leur intima le silence, & ils se virent obligés de se taire, ou se trouverent exposés à la persécution la plus odieuse, à l'emprisonnement, au bannissement même, &c., &c.

Un trait trop frappant convaincra de ce dont ces *usurpateurs roturiers* sont capables, & combien ces monstres sont familiarisés, combien ils sont endurcis avec le crime. Craignant que la Bourgeoisie n'allât directement & tout uniment aux Archives, comme, en effet elle auroit dû le faire, pour voir ses Titres, & s'en assurer la possession, les *Secrets ignobles* ont *furtivement* enlevé de la Chancellerie le coffre qui contient les Constitutions. Cette action, digne du Cartouche le plus déterminé, s'est opérée le 14 Mars 1782, à six heures & trois quarts du soir, par quatre hommes absolument dévoués au

Syſtême des *Secrets*, & qui ſont eux-mêmes de leur nombre, ſavoir, les trois bannerets, *Nicolas Muller*, *Charles Veck*, *Laurent Bourgknecht*, & le ſecret *Philippe Vonderweidt*. Or, pendant que cet eſcamotage infame s'effectuoit, Joſeph *Werro*, fils de l'Advoyer de ce nom, entretenoit M. le Chancelier, pour l'empêcher de remarquer & de s'appercevoir de cet enlevement. Ces hommes étoient, ſans doute, dignes du dernier ſupplice ; cependant le Deux-Cent, ſoi-diſant, loin de punir les Etres coupables d'un crime auſſi atroce, donna une inſtruction ſecrete aux Baillifs, ſous la date du 21 du même mois de Mars, par laquelle, par un contraſte indéchiffrable, le fait eſt tout-à-la fois nié, avoué, & même circonſtancié, avec ordre de déguiſer la vérité.

Ce n'eſt pas pour publier l'opprobre & la honte des auteurs de ce forfait que nous en rappelons ici la mémoire, mais uniquement parce qu'il vérifie la prédiction contenue dans cette Lettre du 5 Mars, dans laquelle il faut que l'Ecrivain ait été ſinguliérement inſpiré, ou que la mauvaiſe foi des Magiſtrats lui fût bien profondément connue.

Depuis

Depuis cet événement, les quatre Magiſtrats qui en furent les principaux exécuteurs, & leurs complices, au nombre deſquels doivent être compris ceux qui ne l'ont pas puni comme ceux qui y avoient donné les mains, ſont envisagés avec juſtice, par tous les honnêtes gens, comme les voleurs les plus infames. Auſſi le Sr. *Zumwald*, Bourgeois de Fribourg, le cria-t-il hautement dans certaine occaſion, & comme rien n'offenſe plus que la vérité, ſur-tout quand elle eſt connue, & qu'elle a droit d'humilier, il ne tarda pas à être mis dans un cachot, où on le ſollicita fortement à ſe dédire & à ſe rétracter de ce qu'il avoit eu la témérité de proférer contre l'honneur de ces prétendus Magnifiques Seigneurs, en l'exhortant à leur en demander pardon; mais il donna conſtamment la même réponſe. Il commençoit bien, à la vérité, par dire, d'une voix baſſe & humble : *Oui, oui, il eſt bien juſte que je me dédiſe & me rétracte de ce que j'ai dit contre MM. les Bannerets, & je veux bien le faire auſſi, s'ils n'ont pas volé le coffre. Mais*, ajoutoit-il, en hauſſant, autant que poſſible, ſa voix mâle & ſonore, *mais, s'ils*

ont volé le coffre, ils sont des coquins, des fripons & des voleurs ! La fermeté de cet honnête homme, de ce brave Citoyen, les contraignit à finir cette scene au bout de trois jours de détention, par son élargissement.

Le refus opiniâtre d'exhiber les Titres, tout comme le vol dont on vient de parler, sont des preuves évidentes que les *Secrets* sont ou *criminels*, ou *insensés ;* car il est indubitable que les Titres sont favorables ou défavorables au Peuple. S'ils lui sont favorables, il n'est pas douteux que c'est une friponnerie insigne, une fourberie impardonnable de les soustraire à ses yeux ; mais, s'ils lui sont défavorables, n'est-ce pas la folie la plus évidente que de refuser de lui montrer ce qui confondroit ses prétentions, & qui feroit le triomphe légal & plausible de la *Secretterie ?* Quoi qu'il en soit, le refus & le vol n'ont pas pu tout-à-fait enfouir la vérité. L'Histoire, non plus que les copies trouvées dans les familles, ne laissent pas dans l'ignorance sur la teneur des originaux ; & si la Bourgeoisie a persisté à en requérir l'exhibition, c'est afin que rien ne pût être opposé à leur authenticité.

Il a paru, en attendant, différens Ecrits, que les personnes les mieux instruites se faisoient un devoir & un plaisir de mettre au jour pour l'édification publique. Les Lettres qui suivent en rappellent spécifiquement quatre.

1°. *La Fable du Renard & du Lapin*, qui dépeint avec les couleurs qui leur sont propres, les usurpateurs secrets, sous le nom du fourbe & rusé Renard, qui envahit & s'appropria ce qui étoit confié à sa garde, & qui décrit très-exactement, & en peu de mots leur conduite envers la Bourgeoisie. La maniere dont le Lapin se vengea de son ravisseur, nous apprend de quoi le désespoir rend capable un propriétaire injustement dépouillé, à qui l'on refuse toute justice. Veuille le Ciel faire réparer les torts faits au Peuple, sans qu'il ait besoin d'en venir à une telle extrêmité!

2°. *La Consultation de Montpellier* représente l'état de Fribourg en le dépeignant tel que celui d'un malade qu'il faut guérir par une *Assemblée de tous les L. Cantons*, en lui appliquant les *anciennes Constitutions*, & lui prescrivant, pour contenir la Magistrature dans son devoir, & en retrancher les cou-

pables, les incapables, les méchans & les ignorans, la *nouvelle Election*, qui est positivement la nomination annuelle, ordonnée par les Constitutions.

3°. *La Chanson de l'épée couronnée* a été faite à l'occasion d'une piece de bois de la même figure, qui servoit d'enseigne à une Auberge, à Bulle, dans laquelle l'illustre Chenaux & d'autres bons Patriotes avoient mangé quelquefois, & en raison de quoi, cette enseigne infortunée, malgré l'insensibilité que doit nécessairement produire son matérialisme & son inanimité, n'a pas laissé de subir les effets de la fureur & de la démence des *Secrets*; car elle fut enfermée pendant trois jours & trois nuits dans une prison forte, dans le plus affreux cachot, & jetée ensuite dans les flammes par la main du bourreau.

4°. *Le Mandement épiscopal* mérite à plusieurs égards, d'être bien remarqué. Le Peuple, pénétré des grandes obligations qu'il avoit à l'immortel *Chenaux*, édifié des grand sentimens de Religion qu'il avoit manifestés toute sa vie, & qu'il manifesta plus particuliérement encore, au moment de sa mort

en pardonnant, de la maniere la plus héroïque, la plus édifiante & la plus chrétienne, & ses ennemis & son assassin même ; le Peuple dis-je, toujours équitable, suivant cet axiome sacré, *vox Populi vox Dei*, ne put dissimuler ses regrets & la vénération qu'il croyoit dus à la perte & aux vertus de ce brave & digne Patriote. Il reconnoissoit en lui un Martyr de la Liberté, immolé pour la Patrie, & sacrifié par la *Tyrannie secrete*. On accouroit en foule sur sa tombe, pour y pleurer sa mort, & prier pour sa gloire. Ces hommages publics déchiroient le cœur des usurpateurs : ils ne savoient de quel moyen se servir pour les faire cesser. A force de chercher, ils crurent l'avoir trouvé auprès d'un Peuple très-religieux, en employant l'Autorité Ecclésiastique, pour lui défendre la continuation des témoignages de ses regrets, pour cet homme qui lui avoit été si cher. Ils firent, en conséquence, dresser un Mandement comminatoire, sous le nom du feu bon Evêque de Montenach, qui étoit alors en grande caducité. L'Esprit qui l'inspira ne venoit sûrement pas du haut des Cieux, mais seulement du haut de la grand'-

rue. (*a*) L'Evêque n'y eut d'autre part, que celle de prêter son sceau & sa signature, & ce fut même son Secrétaire qui fit son affaire de cet article. Le Public n'en fut pas dupe : il redouta peu ces menaces prétendues canoniques. Non contens de ces moyens, qui ne pouvoient avoir d'effet que sur les ames de quelques imbécilles, les Magistrats voulurent en employer de physiques, comme devant être bien efficaces, & eurent, pour cet effet, la lâcheté d'engager plusieurs de leurs parens, à se mettre, bien munis d'armes chargées, en embuscade, avec l'ordre de faire feu sur ceux qui iroient prier sur le tombeau du vertueux Chenaux : mais ni ces momeries, ni ces violences n'ont eu, jusqu'ici, aucun crédit sur l'esprit de qui que ce soit, & ne sont encore bien parvenues à

(*a*) Demeure d'un Conseiller, frere de cet Evêque, dont le pere n'étoit, il y a trente & quelques années, qu'un pauvre cabaretier au logis du Faucon, qu'il desservoit avec sa femme, fille du Sieur Carmintran, qui avoit aussi été cabaretier, locataire à l'Abbaye des Charpentiers.

déraciner des cœurs l'eſtime dûe à ce glorieux défunt. En voilà, ſans doute, aſſez, & peut-être même trop, ou peut-être trop peu pour l'intelligence des pieces qui ſuivent.

Note qui ſe réfere à l'Aſtérique (*) Pag. 104.

Les *Secrets* diſent que le droit de Bourgeoiſie de la Capitale eſt preſcrit contre les Communautés déſignées, mais cela eſt abſolument faux; 1°. parce que les voleurs ne peuvent jamais preſcrire contre les vrais droit-ayants; 2°. parce que les Communautés ſont miſes au rang des Mineurs, contre leſquels la preſcription ne ſauroit avoir lieu; 3°. parce que le tems pour preſcrire (en ſuppoſant la choſe ſuſceptible de preſcription, ce qui n'eſt pas) ne peut jamais être accompli, vu que, tous les cinq ans, les Droits quelconques ſont confirmés dans les Bailliages, par le ferment des Baillifs, & à Fribourg, chaque année, par celui des Magiſtrats, le jour de la Saint-Jean. Il eſt donc indubitable que les Communautés & Pays Bourgeois doivent agir pour rentrer en poſſeſſion de leurs Droits. Mais comment faire, puiſque les *Secrets* dé-

fendent de parler, après avoir invité à le faire par des Repréſentations. Sans faire la moindre attention à ces défenſes, il faut que chaque Commune établiſſe des Commis d'une ame ferme & d'un eſprit ſolide, & qui, ſur-tout incapables de ſe laiſſer corrompre, mettent toute leur gloire, toute leur ambition à les défendre contre toute violence : il faut que chaque Commune ordonne à ces Commis d'expoſer à MM. les *Secrets*, qu'après avoir été invités par les Manifeſtes des 11 May & 13 Août 1781, à faire des Repréſentations, avec promeſſe qu'on ſeroit écouté favorablement, ce ſeroit marquer de la méfiance, & douter de la ſincérité de Leurs Excellences, que montrer quelque crainte de demander ſes droits ; que cette crainte ſeroit d'autant plus déplacée, d'autant plus outrageante à Leurſdites Excellences, qu'indépendamment des invitations qu'Elles ont daigné faire par écrit, Elles ont encore envoyé des Conſeillers dans les différens Diſtricts, pour y inſpirer & pour y prêcher, comme des *Miſſionnaires ſacrés*, la confiance due à ces Magiſtrats, qui, non-ſeulement, promettoient la plus ample juſtice, mais encore

des graces & des faveurs, &c., &c. Qu'on ose, en conséquence, & qu'on se croit même essentiellement obligé de requérir un Droit si précieux, si ancien, si sacré.

Il n'y a pas à balancer; & il est incontestable que tous les Membres des Conseils des Communes, qui ne feront pas du sentiment d'agir, ou qui opineront de différer, sont des sots & des imbécilles, sont *secrettisés* ou vendus aux *Secrets*, auxquels ils sont prêts à vendre encore la Patrie. Point d'illusion : quiconque fera difficulté d'être Commis est traitre à sa Commune; il est ennemi de lui-même & de sa postérité. Les Chefs des Communes & chaque Membre doivent apporter les plus grands soins & la plus grande activité à la prompte effectuation d'une affaire si importante & si considérable. Il est tems de se rendre aux invitations. Tarder plus long-tems, seroit s'exposer à laisser dormir, & même à perdre ses Droits, faute d'oser élever la voix.

Les Communautés & Pays prénommés ont été reçus Bourgeois de Fribourg pour lui servir de renfort, pour la défendre contre ses ennemis, & lui aider à faire des conquêtes.

Déja, dès long-tems, ſans leur ſecours, Fribourg ne feroit plus libre. Pourquoi donc les inſtrumens de la Liberté en feroient-ils privés ? Chers Compatriotes ! les noms de ceux qui ſe diſtingueront par leur Patriotiſme feront tranſmis à la poſtérité de la maniere la plus honorable, tandis qu'on harcellera de marques de mépris, tandis qu'on couvrira de honte & d'infamie les prévaricateurs, les traitres, & tous ceux qui ne voudront pas ſoutenir les Droits de leur Patrie, mais qui l'abandonneront à la fureur & à la rapacité des *Secrets*, ſoit qu'ils aient cédé à une corruption flétriſſante, ſoit qu'ils ne faſſent que ſe laiſſer aller à une lâcheté, autant impardonnable qu'elle feroit honteuſe.





COPIE

De la premiere Lettre qui fut adreſſée à M. Etienne Gendre, le pere, Bourgeois de Fribourg en Suiſſe, par un Repréſentant de Geneve.

Geneve, le 5 Mars 1782.

MONSIEUR,

JE ſuis Repréſentant dans notre Ville comme vous l'êtes dans la vôtre; je prends, par-là, un intérêt particulier à votre ſort. Je ſais que juſqu'à préſent, vous avez marqué, avec MM. vos Compatriotes, beaucoup de fermeté & de prudence. Il faut continuer avec une conſtance inébranlable; mettez à profit cette occaſion; ſi vous la manquez, l'eſclavage ſera votre honteux & malheureux partage. Vos Magiſtrats n'épargneront rien pour ſoutenir leur uſurpation, argent, menaces, intrigues, violences, en un mot, ils feront

fleche de tout bois. Penſez-y, prémuniſſez-vous, prévenez vos co-intéreſſés; ſoyez ſur vos gardes. J'apprends d'un Voyageur que vos Magiſtrats demandent trois cent hommes aux Cantons de Berne & de Soleure. Il me paraît abſurde qu'ils veulent employer la force pendant que vous vous bornez, Meſſieurs les Répréſentans, à demander Droit par des raiſons humbles & juſtes. Crainte de ſurpriſe, ne devriez-vous pas, Meſſieurs, garder les portes de la Ville, & le *Dépôt des Titres qui établiſſent votre Conſtitution*, & être toujours ſous les armes, en nombre égal à celui des ſoldats dont vos Magiſtrats ſe font garder ?

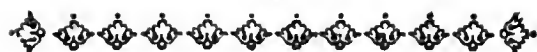
J'ai vu vos Imprimés & Manuſcrits, faits de part & d'autre. Votre Cauſe eſt juſte : les Magiſtrats ne le peuvent pas ignorer. S'ils ſe croyoient fondés, ils n'héſiteroient pas de ſe ſoumettre à la déciſion de la Louable Confédération Helvétique. Mais leur Cauſe eſt ſi injuſte & tellement mauvaiſe, (& ils le ſavent) qu'ils n'oſent la ſoumettre qu'à leur propre examen. Ils ont forgé & machiné les iniquités ; ils ne condamneront pas leur propre ouvrage.

Je connois tellement vos Ecrits, que j'ai lu la fable du Renard & du Lapin, si bien appliquée, la Consultation de Montpellier, & les remedes efficaces prescrits, enfin jusqu'à la chanson de l'Epée Couronnée & le Mandement Episcopal. Celui-ci nous fait rire, nous autres Protestans, qui n'avons point d'Evêque, de voir que le vôtre prétende que Dieu ne peut pas faire des Saints sans son approbation, & qu'il soit assez simple pour dire à des Chrétiens que le prix qu'il plait à des Tyrans de mettre sur une tête qu'ils haïssent, soit un empêchement à la Béatitude. En vérité, il auroit mieux fait de tirer le rideau & de se cacher avant de commencer cet Ouvrage déplacé qui, certainement, nous scandalise plus que les hommages qu'on rend au brave Chenaux, vraiment digne de vénération, puisqu'il s'est sacrifié pour le bonheur de ses Compatriotes. Mais, en vénérant le Défunt, que pensez-vous des Vivans? Les de Castella, les Racaud, que sont-ils devenus? Nous voudrions les avoir dans notre Ville : ils y seroient fêtés & chéris, sauf par nos *Négatifs*, qui sont l'image de vos *Secrets*. Les louis-d'or ne ten-

teroient pas le moindre de nos habitans. Vous avez beaucoup d'obligation à ces Personnages. S'ils ne vous avoient pas frayé le chemin pour marcher à vos Droits, vous auriez été plongés irrévocablement dans l'esclavage, dont Dieu nous préserve les uns & les autres. J'espere passer dans votre Ville, où j'irai vous trouver : en attendant ce plaisir, je suis, &c.

Signé, B***





LETTRE

AU MÊME, PAR LE MÊME.

Geneve, le 29 Mars 1782.

MONSIEUR,

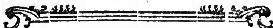
J'APPRENS, avec douleur, que, le 14 courant, vos Titres ont essuyé le danger que j'ai pressenti avec tant d'impulsion, que ce fut pour vous insinuer de les garder, que je vous écrivis celle du 5 du même mois. Votre prudence, votre modération, Messieurs, ont suspendu cette précaution, crainte, sans doute, qu'on la caractérisât de violence. Maintenant, la violence est commise par vos adversaires; & puisque vos Tribuns, vos Protecteurs d'Office vous trahissent avec une perfidie ouverte & criminelle, à qui devez-vous vous fier? A vous-même.

Laisserez-vous donc encore les Fondemens de vos droitures, & les Trésors de

la République en péril, & expofés à la voracité de ceux qui veulent vous les ravir? Laifferez-vous le Titre & la place de vos Protecteurs à ceux qui ont eu l'ame affez noire, que de fe mettre voleurs pour vous trahir? Je vous en préviens, Meffieurs, tout retard eft périlleux pour la très-Noble Bourgeoifie. Communiquez ceci à MM. fes Députés, mais ne compromettez pas le nom de celui qui eft, &c.

Signé, B***





TROISIEME LETTRE

Au même, par le même.

Du 5 Juillet 1782.

J'AI cru, Monsieur Gendre, par mes Lettres des 5 & 29 Mars dernier, vous donner des Avis salutaires pour vous disposer à ne pas vous laisser suborner par la séduction venimeuse de vos Magistrats ; cependant, j'apprens, avec grand étonnement, que vous avez abandonné le parti de la Bourgeoisie Générale, qui, se confiant au zele & à la bonne-foi qui paroissoient vous animer, vous avoit honoré de la qualité d'un de ses Députés. On ajoute que, pour prix de votre prévarication, les Magistrats vous ont aggrégé à ce qu'ils appellent *Bourgeoisie secrette*. Mais, Monsieur, y avez-vous bien réfléchi ! Si cette Bourgeoisie mystérieuse est une usurpation, (comme vous le disiez & souteniez vous-même, & que les Titres & les Ecrits le démontrent clairement) croyez-vous la lé-

gitimer en y participant ? Vous ſentez que non, & que votre aſſociation, en augmentant la *Bande uſurpatrice*, ne la juſtifie point : au contraire, elle fait un nouveau coupable, en vous rendant complice de ſes crimes. De quel œil l'enviſagiez-vous, avant d'en être Membre ? Qu'auriez-vous dit ſi, fidele à votre devoir de Député, vous euſſiez connu de vos Collegues qui euſſent négligé, abandonné, violé leur Commiſſion, & ſe fuſſent enrôlés dans le parti adverſe ? Vous les auriez taxés de traitres, de perfides, de prévaricateurs. Maintenant, jugez-vous vous-même. Mais ce n'eſt pas là tout : ne craignez-vous point le reſſentiment de vos Concitoyens ? Ne pourroient-ils pas, pour votre opprobre & infamie, vous peindre à double face, comme les braves Américains ont repréſenté leur traitre Arnold, pour déſigner ſa criminelle duplicité ? Et, ce qui ſeroit encore pire ; ne pourriez-vous pas, Monſieur, ſubir le ſort de Godeau ? Etes-vous moins coupable que lui ? Il ſervoit ſon Maître ; & vous avez été infidele à vos co-intéreſſés, à vos commettans. Vous avez pouſſé l'infidéltié juſqu'à épouſer le parti oppoſé, que vous con-

damniez & blâmiez. Le cœur des Fribourgeois eſt-il moins ſenſible, leur ſang moins Suiſſe, leur Liberté & leurs Droits moins précieux, moins eſtimables que ceux des Neuchatelois? Conſidérez ſérieuſement votre ſituation, & vous reconnoîtrez que, de quel côté que les choſes tournent, vous êtes ſûr d'être haï du grand nombre; car ou la Communauté, ſoit Bourgeoiſie Générale récupérera ſes Droits, ou les Magiſtrats triompheront dans l'uſurpation. Au premier cas, vous ſerez en horreur, parce que la Généralité dira toujours: Etienne Gendre le Pere a fait ſon poſſible pour faire échouer nos juſtes réclamations, il a omis tout le bien & fait tout le mal qui dépendoit de lui pour nous aſſervir & tâcher de parvenir à nous gouverner, pendant qu'il eſt tout-au-plus notre égal; donc il eſt non-ſeulement indigne de notre amitié, de notre confiance; mais il a encore mérité notre averſion & notre indignation.

Au ſecond cas, c'eſt-à-dire, ſi les Magiſtrats ou plutôt les familles *ſecrettes* ſont victorieuſes dans l'uſurpation; vous ſerez en abomination; en exécration, parce que la Com-

munauté attribuera le mauvais ſuccès de la bonne cauſe & le déplorable malheur d'être aſſervie à quelques familles, qui, loin d'avoir un droit légitime de gouverner, excluſivement aux autres, n'ont que celui de concourir; parce que, dis-je, elle attribuera ces déſolantes fatalités à votre déſertion, à votre trahiſon. Vous comprenez, par-là, Monſieur, la multitude d'ennemis que vous aurez à redouter, & par conſéquent le danger où vous vous trouverez jour & nuit, en ville & en campagne; chez vous & chez autrui, en un mot, par-tout.

Peut-être que vous vous raſſurerez ſur la protection *ſecrete*, qui fera tous ſes efforts pour intimider & épouvanter ceux qui connoiſſent & ſoutiennent les vraies & fondamentales Conſtitutions de votre République; & de là, vous eſpérerez que les partiſans *Secrets* n'auront rien à craindre, & qu'ils ſeront reſpectés. Votre eſpérance pourroit avoir quelque apparence de ſuccès, & l'amitié que j'ai pour vous m'en fait deſirer l'accompliſſement pour votre tranquillité. Mais, Monſieur, vous n'ignorez pas que l'ardeur martiale, peut-être auſſi les déſagrémens & mécon-

tentemens que les vues du Gouvernement leur font essuyer , entraînent chaque année une grande quantité d'hommes hors de votre Canton , lesquels quittent ainsi leur Patrie , leurs parens , leurs foyers , pour aller braver la mort & exposer leur vie , pour des querelles étrangeres , dans des Pays lointains , d'où la plupart , s'ils n'y meurent pas , reviennent chargés de dettes & de misere. Or , si vos Compatriotes ont tant d'intrépidité pour la cause d'autrui , n'est-il pas plus que probable qu'il se trouvera des cœurs hardis & vigoureux pour tout oser & ne rien appréhender , dès qu'il s'agira d'acquérir la gloire de punir , de détruire les traitres , les sangsues , les tyrans de leur Patrie ? Hélas ! mon cher , le bras d'un seul peut vous ôter la vie , que les *Secrets* , tous ensemble , ne pourront point vous rendre ; & chaque jour , vous en voyez des cent , qui doivent desirer votre mort. Oh ! quel péril ! osez-vous vous produire , pouvez-vous dormir ?

Souhaitant votre conservation , je regarde comme un devoir d'ami de vous communiquer ma façon de penser. Vous en ferez ce qu'il vous plaira : cependant rappelez - vous

que, par ma Lettre du 5 Mars dernier, que vous avez reçue le 7 du même mois, je vous ai prédit l'enlévement des Titres, fait le 14 du même mois, à six heures & trois quarts du soir, par les trois Bannerets, Nicolas Muller, dit *Mistau*, Charles Weck, & Laurent Bourgknecht avec le secret Philippe Vonderveid. Voilà ce que c'est que la négligence : on n'a pas employé le préservatif, le mal est arrivé. Soyez, si vous voulez, plus circonspect pour la sûreté de votre personne, qu'on ne l'a été pour celle des Titres.

Selon moi, il n'y a qu'un moyen de vous tirer de danger : il faut rentrer en résipiscence, vouloir ce que vous vouliez il y a quelque mois, c'est-à-dire, que chaque Bourgeois soit également Bourgeois, & puisse participer aux avantages & Droits de la Bourgeoisie. Cela est *juste* & *utile* : *juste*, parce qu'ils le sont tous : *les anciens sont les enfans aînés de la Patrie, les nouveaux sont les cadets*. Or, qu'on soit des aînés, ou des cadets, on n'en est pas moins tous enfans légitimes, par conséquent en droit de jouir, & participer aux avantages de la Patrie. Cette commune participation est d'autant plus équi-

table, qu'ils contribuent tous, ou ont tous contribué, soit par le sang & la valeur de leurs ayeux, soit par leurs bourses & par leurs personnes, à la défense, aux charges & aux besoins de cette même Patrie. Ainsi, les *prétendus Bourgeois secrets*, qui veulent tout s'attribuer, sont de vrais usurpateurs, qui cherchent à frauder & léser leurs Concitoyens dans leur légitime. Ils sont des usurpateurs, téméraires à l'excès, s'il est vrai, comme on m'en a assuré, que la plupart de ces *Secrets* ne sont point des anciens Bourgeois.

Non-seulement il est juste; il est encore très-*utile* que *chaque Bourgeois soit également Bourgeois*, & qu'ainsi la Bourgeoisie *secrete*, *usurpée* (nommez-la comme il vous plaira) soit détruite & anéantie; parce qu'alors il faudra du mérite & du vrai patriotisme pour parvenir aux Emplois, & le Peuple n'auroit plus pour Magistrats des hommes fiers, ignorans & tyranniques; alors les avantages se communiqueront à plusieurs familles; ainsi les pauvres pourront devenir aisés. Alors les riches, n'ayant plus tous les avantages du Gouvernement, réservés à quelques familles,

établiront des fabriques, qui occuperont utilement des gens qui manqueroient, d'ailleurs, de ressource. C'est par ces moyens que Fribourg & ses environs fleurissoient, lorsque la Communauté, le Peuple jouissoient de leurs Droits : mais ce bien-être général a diminué à proportion que l'*usurpation secrete* a fait de progrès ; & pendant qu'elle subsistera, jamais, non, jamais votre Canton ne sera ni *heureux* ni *tranquille*. Non *heureux*, parce que la *Secreterie* suçant tous les profits, fera gémir & croupir le reste du Peuple dans l'abjection, la peine, la pauvreté & le mépris. Non *tranquille*, parce que les *torts* de cette *Secreterie* & les *Droits* du *Peuple* sont à-présent trop manifestés, pour que ce dernier puisse supporter plus long-tems un joug si humiliant, si onéreux & si destructif. Renoncez donc, Monsieur, à cette usurpation injuste & tyrannique, travaillez en faveur de la Communauté ; c'est votre honneur, votre devoir & le moyen de ne pas trembler chaque instant pour votre vie. Si j'étois aussi familier que je le suis avec vous, avec les autres prévaricateurs, dont on dit que les Avocats & Notaires *Frémiot* & *Richard* sont du

nombre, & *Richard* fur-tout, le plus coupable, je leur écrirois auffi; mais je ne les connois pas. Vous devez tous comprendre que ce n'eft pas par eftime qu'on vous *fecretife*, ou donne des préfens, mais uniquement pour fortifier le parti oppreffeur du Peuple. Adieu

Je fuis, &c.

Signé, B***





FABLE du Renard & du Lapin.

Sire Lapin, desirant un jour faire un voyage pour son commerce & trafic, pria son voisin, Maître Renard, de vouloir bien soigner pendant son absence sa maison, invigiler sur ses affaires, empêcher qu'on ne le spoliât de ses titres, & s'opposer à ce qu'on lui fît aucun dégat dans son ménage & ses provisions. --- Maître Renard accepta la proposition avec une joie *secrete*; mais quelle ne fut pas la surprise & la douleur de Sire Lapin à son retour, de trouver la porte de son domicile barricadée, & d'appercevoir que tout étoit sourd à sa voix! Après l'avoir laissé longtems heurter, prier, conjurer, Maître Renard mit enfin la tête à la fenêtre & prêta un moment l'oreille à la demande du pauvre Sire, puis il referma le guichet, en lui disant, cependant, qu'il alloit réfléchir, peser & ruminer mûrement sa demande.

Après quelques semaines de patience, Sire Lapin vint de nouveau heurter en tremblant à son domicile, & voici toute la réponse qu'il

put obtenir : Vous pouvez, lui dit Maître Renard, chercher ce que vous demandez dans les environs, dans les bois d'alentour, dans les champs &c. &c., & il se renferma aussitôt dans la maison du Sire Lapin, qui heurta pour lors plus fort que jamais, & fit grand bruit ; mais Seigneur Renard montrant sa tête courroucée à travers une grille, au dessus de la galerie : Il y a assez long-tems, lui dit-il, Noble Lapin, que vous m'importunez & que vous abusez de ma patience ; je vous ordonne souverainement & irrévocablement de vous taire & de rester tranquille, sous peine d'être méritoirement châtié. Sachez que tout ce que je posséde ici me vient des Dieux, & que personne sur la terre n'a le droit de nous en demander médiatement ni immédiatement aucun compte, non plus que de voir les titres en vertu desquels nous tenons ; il y a dans les bois des champignons & des petits oiseaux dont vous pouvez vous nourrir, de la mousse pour vous coucher, & du bois sec pour vous réchauffer ; allez, profitez-en avec modération, selon les ordonnances gracieuses que je vous ferai ; je vous le permets par pure bonté pa-

ternelle, & pour le tems que ma bonne grace voudra bien le souffrir. C'est-là ma Sentence irrévocable ; ne repliquez pas contre les ordres souverains, car je vous défends d'ouvrir la bouche & de reparler jamais de ces affaires de propriétés lapinales, ni même de vous en entretenir avec vos Confreres. -- Allons, soldats renardets, que l'on veille à l'exécution de mes ordres ; que l'on saisisse & que l'on enchaîne ce maraut, s'il ose encore venir nous inquiéter. -- Telle fut la maniere dont Sire Lapin fut frustré de ses droits & de ses propriétés les plus légitimes. -- Il s'en alla, pénétré de douleur & de chagrin ; mais qu'en arriva-t-il, & que fit-il ensuite ? Hélas ! saisi de désespoir, il revint clandestinement pendant la nuit, mit le feu aux quatre coins de sa propre maison, où l'usurpateur & ses adhérens furent misérablement consumés par les flammes. -- Sire Lapin fut ainsi pleinement satisfait, & nous fournit à tous cette leçon ; que le bien mal acquis ne profite guere, & qu'il entraîne ordinairement les possesseurs dans les plus grands malheurs.

CONSULTATION *faite à Montpellier.*

Ayant entendu dire que notre bon Pere étoit dangereusement malade, j'en ai été très-affecté, parce que, comme son enfant, quoique traité en bâtard, je m'intéresse vivement à sa santé : j'ai donc consulté, suivant le détail que vous m'avez envoyé, un des plus savans Médecins de Montpellier & de Paris, qui, après m'avoir fait les questions suivantes, a indiqué les remedes que vous trouverez à la suite de la consulte.

Le Médecin.

Quel âge a le malade ?

Réponse.

Plusieurs siecles.

Le Médecin.

Y a-t-il long-tems qu'il est malade ?

Rep.

Environ un siecle.

Le Médecin.

Comment a commencé sa maladie ?

Rép.

L'on croit qu'elle lui fut donnée par un Tailleur exceſſivement fourbe, qui lui fit un habit, dont la doublure avoit été imbue dans un poiſon lent.

Le Médecin.

Quels ſont les ſymptomes de ſa maladie ?

Rép.

Une faim & une ſoif inſatiables, & néanmoins tous les alimens qu'il avale reſtent entiérement dans ſon corps, car il ne rend rien, ni par les urines ni par les ſelles ; & enfin quelques-uns de ſes membres ſont ulcérés.

Le Médecin.

Je comprends maintenant la cauſe de ſa maladie ; & je vais vous dicter les remedes que j'y crois les plus convenables. Je ne crois pas me tromper en jugeant que le poiſon ayant, par ſa malignité, bouché tous les canaux de ſortie aux alimens, ceux-ci ont néceſſairement croupi dans ſon corps, & s'y ſont changés, & c'eſt ce qui cauſe les ulcères dont vous dites que quelques-uns de ſes membres ſont attaqués : en effet, Monſieur,

ne ſont-ce pas ceux qui ſont le plus à l'extrémité du corps qui reſtent ſains ?

Rép.

Oui, Monſieur.

Le Médecin.

Le grand point en ce moment eſt donc de déboucher les pores, & il faut pour cela faire prendre au malade une aſſemblée de douze de ces lavemens purgatifs, que l'on appelle *Confédération helvétique ;* enſuite il faudra lui donner un bol d'*anciennes conſtitutions :* dès que ces remedes auront produit leur effet, s'il ſe trouve des membres qui ſoient entiérement gâtés, il faudra les retrancher du corps ; on frottera enſuite le patient avec de la graiſſe appelée *nouvelle Election*, qui fera croître inceſſamment de nouveaux membres. Quant à ceux qui ſont ſains, il faut bien ſe garder d'y toucher, non plus qu'à ceux qui ne ſont pas entiérement gâtés ; car dès auſſi-tôt que le corps ſera rétabli dans ſon premier état, je vous réponds de la guériſon de ces derniers membres. En ſuivant la méthode que je vous preſcris, je vous réponds de l'entier rétabliſſement du malade, & même

je lui promets encore une très-longue vie ; mais si au contraire l'on n'emploie pas de bons remedes, ou que l'on se serve de remedes trop violens, ils perdront toute la machine, & je vous prédis qu'en très-peu de tems votre malade périra.

Voilà, mon cher Confrere, le résultat de ma Consultation ; je vous l'envoie tout de suite, afin que si vous ou mes autres Freres jugez à-propos d'employer les remedes ci-dessus énoncés à notre bon Pere, & qu'il veuille les prendre, j'aye bientôt la consolation d'apprendre son entier rétablissement, car je fais mille vœux pour son entiere guérison.

Je suis avec une considération distinguée, &c.

NB. *La Chanson sur le sort tragi-comique de l'Enseigne de l'Epée couronnée, ainsi que le Mandement Episcopal, ne sont pas joints ici, parce que ces deux pieces sont déja suffisamment connues du Public ; mais on a trouvé à-propos d'y ajouter la Fable des Boucs, des Béliers & des Moutons, en la faisant précéder d'une explication qui nous a paru nécessaire.*

Cette

Cette Fable a rapport à l'état politique d'oligarchie & de tyrannie, dont la Ville & République de *Fribourg* en *Suiſſe* cherche à ſe ſouſtraire avec juſtice ; en faiſant alluſion à ce qui ſe paſſa dans la Baſſe Helvétie pendant les années 1307 & 1308.

L'on entend par les Boucs, les Uſurpateurs, qui ſont à Fribourg ce qu'on appelle les *Secrets*, c'eſt-à-dire, certaines Familles dites *Secrettes*, qui ſe ſont appropriées injuſtement & ſans titres les Charges du Gouvernement, & qui oppriment leurs Concitoyens. Les Moutons ſont les Citoyens & Bourgeois fraudés par l'uſurpation de ces Familles ſecrettes. Les Béliers dénotent les Citoyens & Bourgeois nantis de Diplômes de Nobleſſe accordés par de grands Princes à leurs ayeux. On diſtingue plus particuliérement à Fribourg ceux qui ſont vraiment Nobles par les ſentimens auſſi bien que par la naiſſance, & qui ne ſont pas infectés de la contagion & fauſſe Nobleſſe *Secrette*, au détriment de leurs Concitoyens, tels que les Illuſtres Comtes d'*Affri*, de *Diesbach*, d'*Erlack*, les Barons de *Griſet*, &c. Le Maître des troupeaux repréſente l'Empereur *Albert* Duc d'Autriche.

L

Les Pâtres désignent ici les divers Gouverneurs soit Baillifs Autrichiens, tels que *Gesler*, *Landemberg*, *Volfenchiessen* &c., envoyés par cet Empereur pour vexer & asservir les Peuples des Cantons d'*Uri*, *Schwitz* & *Underwald*.

Les trois Béliers qui se réunirent & se joignirent ensuite à d'autres, nous rappellent les trois braves Suisses, *Werner de Stauffach*, *Walther Fürst*, *Arnold de Melchthal*, qui, avec le célèbre *Guillaume Tell* &c. jetterent les premiers fondemens de la Liberté Helvétique.

Pour peu que le lecteur y donne d'attention, il comprendra facilement quels sont les Voisins à qui, sur la fin de la Fable, les Béliers & les Moutons vilipendés, rebutés & opprimés ont recours contre les Boucs.

O *Secrets ! Secrets !* pensez-y bien, & tremblez.







FABLE des Boucs, des Béliers & des Moutons.

Il y avoit dans l'ancien tems un pays très-fertile, mais particuliérement abondant en excellens pâturages. Ce pays étoit peuplé par de nombreux troupeaux de Béliers, de Moutons & de Brebis. Le Maître de ces Troupeaux leur envoyoit de tems à autre différens Pâtres pour en prendre soin ; mais l'un d'entr'eux, loin de les mener paître, en faisoit chaque jour des victimes. Dans une telle calamité, trois Béliers s'étant entendus avec quelques autres, ils prirent ensemble l'héroïque résolution de massacrer ou du moins de chasser du pays ces pâtres barbares, & de se soustraire ainsi au pouvoir d'un Maître qui ne leur envoyoit que des Bouchers au lieu de Bergers : l'exécution suivit de près cette résolution vigoureuse, & leur entreprise fut couronnée par le plus heureux succès.

Voilà donc nos Béliers & nos Moutons maîtres du Pays, libérés de leurs Pâtres cruels, & libres de se conduire à leur fantaisie. Ces

animaux, plus raiſonnables que ne ſont d'ordinaire ceux de leur eſpece, ne tarderent pas à ſentir qu'il falloit de la ſubordination entr'eux, & qu'ils devoient établir quelqu'un pour les conduire. En conſéquence, ils choiſirent parmi eux ceux qu'ils croyoient les plus capables de les gouverner & d'être leurs conducteurs ; ils les firent incontinent dépoſitaires de leurs Loix & de leurs Conſtitutions, & leur intimerent la charge d'avoir ſoin de la Généralité comme d'eux-mêmes : on leur promit par contre le reſpect & l'obéiſſance, & l'on s'engagea de travailler pour leur fournir le néceſſaire de la vie ; le tout ſe termina par les ſermens qu'ils ſe firent réciproquement d'être irévocablement & perpétuellement fideles à leurs promeſſes.

Voilà donc nos Béliers & nos Moutons les animaux les plus heureux de leur eſpece ; mais comme il n'exiſte aucun état de bonheur parfaitement ſûr & durable, le leur ne tarda pas à dégénérer. L'abondance du climat, la liberté dont jouiſſoient les Moutons ſous la ſageſſe de leurs Conducteurs, attirerent en foule des Boucs des endroits circonvoiſins ; & comme l'affabilité & la douceur dont ſe

pique la gent Moutonniere ne lui permit pas de refuser l'hospitalité à ces étrangers, on les reçut avec bienveillance, & bientôt ils furent regardés comme des freres. Messieurs les Boucs se trouverent d'abord trop heureux de partager d'aussi abondans pâturages ; mais la cupidité qui leur est naturelle, leur suggéra peu-à-peu qu'il seroit bien mieux pour eux de s'en rendre les seuls maîtres, & les pauvres Moutons ne leur en fournirent que trop eux-mêmes l'occasion ; parce que voyant leur gravité & leurs grandes barbes, ils les crurent propres à entrer dans la participation de leur Gouvernement conjointement avec leurs nobles Béliers & les plus anciens Moutons, & leur en donnerent la faculté : mais les Boucs ne se virent pas plutôt immiscés dans leurs affaires, qu'à force de ruses & d'impostures, ils vinrent à bout d'exclure les anciens Moutons de toute participation au Gouvernement ; restoient encore les nobles Béliers, qui étoient aussi un grand obstacle à leur ambition, parce qu'il étoit bien difficile de s'en débarrasser. Mais de quoi les Boucs ne viendroient-ils pas à bout ? Comme il ne s'agissoit point d'user de force, les Boucs prirent une autre

voie ; la calomnie & la ruse furent les armes avec lesquelles ils parvinrent à ne laisser plus aux Béliers que le décorum ; & par-là Sires les Boucs se rendirent seuls maîtres du Pays. Il semble, pour le coup, que leur cupidité devoit être assouvie ; mais non, cela n'étoit pas encore assez pour eux, il falloit encore, pour leur entiere satisfaction, transmettre leur usurpation à leur race, à l'exclusion de tout autre : c'est encore ce dont la ruse, leur recours ordinaire, leur facilita l'exécution ; & que devinrent alors les pauvres Moutons ? Hélas ! on se saisit insensiblement de leurs meilleurs pâturages ; on les tondit à son gré ; & bientôt on ne leur laissa que des ronces & des épines à pâturer : on alla même jusqu'à insulter à leur misere ; dès-lors, pauvres, maigres, affamés, opprimés, quel ne fut pas leur triste sort ? Quel état ! pour des Moutons qui se rappeloient sans cesse d'avoir entendu raconter à leurs ayeux le bonheur dont ils jouissoient sous leurs précédens Conducteurs.

Accablés de leurs maux, ils résolurent enfin de faire des Représentations, bien humbles & très-respectueuses, à Messieurs les Boucs, Par lesquelles ils les supplioient de vouloir

bien leur accorder les pâturages dont ils avoient joui anciennement ; on leur répondit d'abord aſſez poliment qu'on y feroit réfléxion. Quelque tems après, les pauvres Moutons retournerent à la charge, mais on leur répondit alors avec déja plus de hauteur, qu'on ignoroit qu'ils euſſent jamais eu d'autres droits & d'autres pâturages que ceux dont ils jouiſſoient maintenant ; qu'en conſéquence ils devoient être contens & s'en tenir là. Les Béliers & les Moutons irrités, indignés d'un tel langage, parlerent alors plus clairement, & firent connoître qu'ils n'ignoroient point leurs anciens droits : il eſt inexprimable quelle colere ſaiſit alors Meſſires les Boucs, & quelle fut leur ſurpriſe d'entendre tout le troupeau bêler à la fois plus violemment & plus fort qu'auparavant. Alors ces uſurpateurs, indignés, ſurpris & furieux, tinrent à-peu-près ce diſcours à ceux qui réclamoient leur juſtice : « Quoi, vous autres vils animaux, vous au-» riez la témérité de prétendre paître dans les » mêmes pâturages que nous ! Allez, vils » inſectes, & ſachez que nous tenons ces » pâturages de Dieu ſeul, & que nous » n'en céderons jamais la moindre petite por-

„ tion : vous devriez vous eſtimer trop heu-
„ reux de la part que notre bonté veut bien
„ encore vous en laiſſer ; des ronces ou des
„ terres arides devroient être votre partage,
„ pour punir votre inſolence, mais notre clé-
„ mence veut bien encore vous laiſſer le ſol
„ des champs, après que nous en aurons
„ brouté la premiere herbe. Ne ſoyez jamais
„ plus à l'avenir, aſſez téméraires pour oſer
„ parler d'aucune Propriété Moutonniere ;
„ ſinon, craignez notre courroux, car nous
„ ſommes réſolus de ſoutenir irrévocablement
„ nos droits ; & ſi quelqu'un d'entre vous
„ oſoit dorénavant les attaquer, il ne man-
„ quera pas de ſubir la juſte punition due
„ à ſon crime ; partez, voilà notre dernier
„ mot ".

Les Béliers & les Moutons ſe retirerent, le cœur ſaiſi de honte & de déſeſpoir d'être traités avec tant d'injuſtice & de hauteur par des animaux, qui, nagueres, étoient tout au plus leurs égaux. Que feront-ils maintenant ? Quelle ſera leur derniere reſſource ?

Dans leur voiſinage vivoient des Béliers & des Moutons, qui, comme eux, s'étoient ſouſtraits à leur premier Maître, & qui con-

ſervoient encore la liberté qu'ils s'étoient acquiſe, parce qu'ils n'avoient point admis de Boucs parmi eux pour les conduire : c'eſt donc à ces Voiſins qu'ils s'addreſſerent, & qu'ils firent un diſcours véridique & des plus pathétiques ſur leur infortune, en implorant avec les plus vives inſtances leur ſecours. Ces Voiſins généreux voyant la juſtice de leur demande, vinrent en grande troupe ſe joindre à ces nobles Béliers & Moutons leurs amis ſi injuſtement aſſujettis ; & forcerent Meſſieurs les Boucs à rentrer dans leur devoir & dans leurs premiers Etats : la Paix & l'abondance ſuccéderent dès-lors aux triſtes calamités qu'on avoit éprouvées ; & le proverbe, qui dit, que, *Celui qui veut tout avoir n'a rien*, ſe vérifia de nouveau.





VERITABLE ET FIDELLE

COPIE

D'UNE

LETTRE

Adressée à Son Excellence GADY, *Seigneur Advoyer - Président, à Fribourg en Suisse.*

VOTRE EXCELLENCE,

LA Bourgeoisie vous a fait *Advoyer*; la Bourgeoisie croit & doit avoir en vous un pere, un patron, un protecteur, pour tout ce qui est juste & équitable; elle n'exige rien qui ne lui soit dû. Prier qu'on prenne les précautions convenables pour prévenir que ses Titres soient viciés & supprimés, chacun trouvera cela juste. Voilà notre but actuel,

Elle devroit s'adresser à MM. les Bannerets, s'ils étoient de son choix (comme ils doivent être) ou qu'ils fussent d'ailleurs justes; mais, après que trois d'entr'eux, *Muller*, *Veck* & *Bourknecht* ont *furtivement* enlevé de la Chancellerie le coffre qui contient les Constitutions de l'Etat, & que le quatrieme (*Schaller*) est indigne de toute confiance, par sa conduite tenue avant, lors & après qu'il a été Baillif à *Gruyere*, Votre Excellence concevra que ces Protecteurs d'Office sont devenus, par les faits, les cruels & dangereux ennemis de la Bourgeoisie. C'est donc à Votre Excellence à maintenir l'ordre, & à se montrer hardiment & ouvertement le Protecteur de la Justice & le nôtre. L'entrée de *Joseph Werro* à la Chancellerie demande toute l'attention de Votre Excellence. Il est connu publiquement pour complice du vol du Coffre, fait le 14 Mars dernier. Ainsi à quoi ne sont pas exposées les Archives sous de tels Bannerets & Chancelier! Nous prions très-instamment Votre Excellence de surveiller à ce que tout soit mis en assurance, & soustrait à l'infidélité. Nous écrivons, en même-tems, à M. le Chancelier de *Castella*,

dont nous vous prions de vous faire montrer la Lettre. Nous attendons avec confiance une très-fcrupuleufe exécution de notre jufte & très-humble requifition.

On menace, on tourmente, on bannit ceux qui, invités à parler, l'ont fait dans la néceffité, avec toute la jufteffe & la modération poffibles, & qui ont fait des proteftations reçues & approuvées par Votre Excellence. (*a*)

Cette abfurde & tyrannique contradiction nous oblige d'écrire. Nous affurons Votre Excellence que la Bourgeoifie faura toujours diftinguer fes bons & juftes protecteurs d'avec fes téméraires & audacieux Tyrans.

Nous fommes, avec le plus profond refpect,

de VOTRE EXCELLENCE,

Les très-humbles & très-obéiffans Serviteurs,

Le 20 7bre. 1782.

un Comité de Bourgeois bien intentionnés.



COPIE

D'une Lettre adreſſée à Monſieur le Chancelier de Caſtella *, le même jour que la précédente.*

Monsieur,

LA Saint-Michel (*a*) exige eſſentiellement votre vigilance. La Providence a voulu ſe ſervir de vous pour découvrir & empêcher le vol du coffre qui contient les Conſtitutions de la République ; vol que faiſoient les malheureux Bannerets *Nicolas Monney*, originaire de *Porſel*, ſoi-diſant *Muller*, publiquement appelé *Miſtau*, *Charles Veck*, aliàs *Cugnet* & *Laurent Bourgknecht*, fils &

(*a*) Le jour de la Saint-Michel dernier a été l'époque que l'ancien Chancelier a dû finir ſa Charge ſelon l'uſage, & quitter la Chancellerie pour faire place à ſon ſucceſſeur. Ce changement ſe fait au bout de tous les dix ans.

frere de boucher, avec le Secret *Philippe* soi-disant *Vonderveidt*, & dont le vrai nom est *Pâquier*, dont l'ancêtre, reçu Bourgeois de Fribourg, étoit un cordonnier du hameau de *Maules*, dans la Paroisse du Village de *Sales*. Pour favoriser cette noire action & la soustraire aux soins que votre Charge vous imposoit & vous impose encore, Joseph *Werro*, fils de l'ancien Advoyer *Werro*, descendant d'un valet de notre Ville, travailloit à vous amuser, pour détourner vos yeux du forfait. Il est donc complice du vol, & par conséquent ennemi & traitre à la Communauté. Pour le malheur de celle-ci, les abominables machinations de l'exécrable Chambre secrete, destructrice de nos Droits & de ceux de la Patrie, ont destiné ce même *Joseph Werro* pour vous succéder en l'important Emploi de Chancelier. Les criminelles entreprises de cette Chambre sont manifestées; l'inclination de *Werro* à les favoriser vous est connue. Il vous importe donc, Monsieur, par devoir, & en même-tems pour votre honneur & la sureté de votre vie, de prendre les précautions convenables pour prévenir tout enlévement & altération

des Titres. C'eſt pourquoi on vous recherche très-inſtamment & avertit très-férieuſement de ne pas manquer de faire, avant votre ſortie, un état clair, net, exact, ſpécifique & fidele de tous les Titres, Documens, Chartes & Livres qui ſont à la Chancellerie, afin que ce *Werro*, ennemi de la Patrie, ne puiſſe pas, avec ſes ſemblables, les altérer, vicier ou ſouſtraire.

Vous ne devez point, Monſieur, craindre ni ce ſucceſſeur, ni ſon impérieux pere. Vous devez comprendre que le triomphe des Tyrans de la Patrie n'eſt qu'apparent & paſſager. La Communauté a pluſieurs bonnes reſſources. Elle n'ignore pas les motifs qui ont fait lâcher la menace du 26 Juillet dernier (*c*). Elle connoît les forces avec leſquelles on dit qu'on veut l'appuyer. Ces forces ſont les reſſortiſſans de trois Cantons, dont le grand nombre eſt très-peu content. Ils ſentiront que la juſtice de notre Cauſe & leurs propres interêts leur défendent de prendre les armes pour ſoutenir ceux qui veulent gouverner par violence leurs Concitoyens, qui demandent droit & juſtice. Les Louables Cantons, qui n'ont pas encore déclaré leur

maniere de penser sur nos différends peuvent donner un grand mouvement à la balance. La Communauté ne pourroit-elle pas aussi supplier les grands Monarques des augustes Maisons d'*Autriche* & de *Savoye*, d'avoir la bonté de lui conserver les privileges & l'indépendance que leurs glorieux Ancêtres ont bien voulu lui accorder ? La *France*, notre puissante Alliée est trop juste, & n'a d'ailleurs point d'intérêt pour empêcher que la Généralité de la Bourgeoisie reclame ses Droits, que quelques familles veulent s'attribuer par usurpation & ravissement les plus iniques. Nous finissons, Monsieur, en vous recommandant l'exécution des Présentes, que vous pouvez exhiber à Messieurs du Deux-Cent ; car ce ne sont pas des choses *secretes*, mais *publiques*, & qui doivent être rendues telles, à quoi nous pourvoirons pour autant qu'il dépend de nous. Ne croyez pas, Monsieur, que personne se laisse berner par l'ordre du 21 Mars dernier, secrettement envoyé aux Baillifs pour tromper les Ressortissans sur la réalité du vol. En cherchant à excuser le crime, on l'a rendu plus certain ; car trois Bannerets & un Secret ; ces êtres orgueil-

leux

jeux, qui avoient à leurs ordres les valets-de-ville, habillés de la livrée, & salariés du trésor de la République, emporterent personnellement, avec leurs mains rapaces, un coffre, oublier le Chancelier à la Chancellerie, sont des circonstances qui prouvent la volonté déterminée de mal faire. Nous sommes avec respect,

MONSIEUR,

vos très-humbles Serviteurs
& Concitoyens,

Du 20 7bre. 1782.

un Comité de Bourgeois
bien intentionnés.

Suit l'Ordre du 21 Mars 1782, servant d'instruction aux Baillifs pour déguiser la verité du vol.

L'Advoyer, Petit & grand Conseils, de la Ville & République de Fribourg, à Vous, Notre cher & bien-aimé Baillif,

SALUT.

« DES bruits faux & calomnieux, que » des gens mal intentionnés ont répandus » malicieusement dans le Public, au sujet » d'un coffre qui doit avoir été sorti de nuit » de notre Chancellerie, dans lequel de- » voient déposer des Titres & Documens, » qui intéressent notre Bourgeoisie, nous » engagent à vous instruire de la vérité du » fait, & de ce qui peut avoir donné lieu à » ces bruits; afin que, s'il s'étoient peut-être » répandus de vos côtés, vous puissiez édifier » vos Ressortissans à cet égard.

» Nos chers & bien-aimés Bannerets & » *Secrets*, ayant trouvé bon de faire des re- » cherches dans le coffre où se trouvoient » renfermés les Papiers de notre *Chambre Se-* » *crete*, déposés de leur part depuis un cer- » tain nombre d'années, aux Archives de notre

» Chancellerie, & lequel, avant ce tems-
» là, dépofoit chez le Secrétaire de notre
» dite Chambre ; ils trouverent à-propos,
» Jeudi, 14 du courant, de faire tranfporter
» ledit coffre dans la maifon de leur Secré-
» taire, ce qui arriva vers les fix heures &
» quart du foir ; & comme notre très-cher
» & bien aimé Chancelier n'en fut, par
» oubli, point prévenu, il crut en devoir
» faire fon rapport à notre cher & bien-aimé
» Advoyer régnant, lequel, eu égard aux
» circonftances préfentes, trouva à-propos
» de faire rechercher nos chers & bien-aimés
» Bannerets, de faire remettre ledit coffre au
» lieu où il dépofoit ; ce qui fut exécuté le
» même foir, & même fans qu'il ait été
» ouvert.

» En conféquence, fi cet événement avoit
» peut-être été malicieufement rendu d'une
» autre façon de vos côtés, vous aurez foin,
» fans faire cependant publier les Préfentes,
» d'édifier vos Reffortiffans, dans l'occafion,
» à ce fujet, remettant le tout au plus ample
» à votre prudence. Adieu. „

Donné le 21 Mars 1782.

Il est à remarquer que les vérités les plus éclatantes sont toujours qualifiées de faussetés & calomnies par les Magistrats de Fribourg, lorsque ces vérités décelent leurs injustices & contrarient l'iniquité de leurs entreprises. Et c'est toujours des faussetés & des calomnies qu'ils emploient pour autoriser leurs vexations & leurs persécutions. De pareils Magistrats doivent-ils trouver un seul partisan parmi les honnêtes gens ?

Les Deux-Cent, en excusant le vol, l'approuvent. Tous vos Magistrats, Peuple vertueux & malheureux, sont donc des voleurs, au moins complices & fauteurs. Ainsi, si vous souffrez d'être gouvernés par eux, vous êtes les derniers hommes de la terre, indignes d'être Suisses.

On est persuadé qu'un certain nombre de Magistrats n'ont ni coopéré, ni opiné à faire & excuser le vol; mais, pour leur honneur, il importe à ceux qui n'y ont pas consenti de se faire connoître par des Imprimés, & de détester & condamner ce forfait, en se montrant zélés pour la Généralité, afin de lui faire exhiber les Titres & Constitutions, & la rétablir dans les Droits qui y sont consacrés.

Autres Observations désignées par a. b. c, concernant quelques passages des deux Lettres ci-dessus.

Sur la Lettre à S. E. Gady.

(*a*) On a d'abord exilé MM. le Docteur *Rey*, *Guisolan* & *Ignace Girard*, ces deux derniers officiers de Milice, &c., pour avoir formé les *protestations*, à la tête & au nom des quatre Bannieres de la N. Bourgeoisie Générale, auprès du Seigneur Avoyer-Président *Gady*, le 28 Juillet 1782. Ces protestations, qui furent légalement & avec justice reçues & approuvées par ce digne chef de la République, agissent contre la déclaration que les *Secrets* ont lue auxdites Bannieres assemblées, d'un ton & avec des propos emphatiques, orgueilleux & menaçans, comme émanée de l'illustre Conférance de *Morat*, qui fut composée des Seigneurs Députés des trois L. Cantons aristocratiques, *Berne*, *Lucerne* & *Soleure*.

M. le Capitaine *Emmanuel de Malliardoz* de Rue, fils d'un brave & digne Sénateur, fut aussi exilé pour avoir dit dans une assem-

blée précédente des Bannieres, que la noble Bourgeoisie, soit la Communauté, avoit raison de reclamer ses Droits, & qu'il étoit juste qu'elle les obtînt.

Le Sr. *Sottaz*, âgé d'environ vingt ans, pour s'être déclaré, ledit 28 Juillet dernier, que son avis étoit que la N. Bourgeoisie eût ses Droits, & la continuation de ses Commis pour les demander, fut aussi exilé, après avoir subi plusieurs jours de prison.

On n'ignore pas non plus avec quelle rigueur on a sévi contre le Sr. *Von-Lanthen*, pour avoir proféré, dans une autre assemblée, quelques paroles très-bien fondées au sujet des Droits de ladite Bourgeoisie, &c.

Sur la Lettre écrite au Chancelier.

(*b*) J'ai trouvé ces especes de généalogie très-déplacées; mais, comme on m'a fait observer que les *Secrets* étoient si hautains & si orgueilleux, qu'ils se croyoient sortis, pour ainsi dire, de la cuisse de Jupiter, & qu'ils qualifioient leurs Concitoyens de *Bourgeois de quarante écus*, il est assez à-propos de leur rappeler leur origine, afin qu'ils n'ignorent pas que les plus pauvres d'entre les Bourgeois

ne peuvent pas être de plus baſſe extraction que les prétendus Hauts & Puiſſans Seigneurs. On n'oubliera pas les *Gottrau*, engraiſſés du ſuc de la République, & qui deſcendent, quoi qu'ils veulent dire, de *Péter Gottrau*, maigre ſavetier venu d'Allemagne. On a lieu de penſer que les *Gottrau* modernes, iſſus de ce ſavetier, ne doivent pas faire oſtentation & chercher à ſe prévaloir de la Nobleſſe du Chevalier *Gottrau de Treiſayes*, qui fut ſi zélé patriote de nos jours ; & qui, quoique membe du Deux-cent, fut la victime de ſon Patriotiſme le plus juſte & le mieux fondé, par lequel il s'attira l'inique & effrénée perſécution des *Secrets*. Les de *Montenach* ſont deſcendans d'un nommé *Claude Verneret*, faiſeur de corbeilles & de paniers, venu de Savoye, qui s'établit d'abord à *Montagni*, dont il prit le nom, qu'ils ont enſuite allemaniſé, & qui fut, au commencement de ſon ſéjour à Fribourg, petit mercier à a rue de Lauſanne, &c.

Les *Odet* ſont iſſus d'un de ces Savoyards de baſſe origine, qui ſortent de leur Pays pour courir le Monde. Ce Savoyard s'eſt arrêté & fixé à Fribourg, & a laiſſé après

lui des successeurs mercenaires, d'où sortent les prétendus Magnifiques Seigneurs de ce nom.

Les *Muller*, aliàs *Nonney*, ont allemanisé leur nom pour le masquer, & n'avoir rien de commun avec les habitans du Village dont ils sortent. Leur Ancêtre, qui étoit venu à Fribourg, étoit un particulier de la famille de *Monney*, du Village de *Porcel* dans le Bailliage de Rue. Cet homme avoit un métier, comme ses premiers descendans après lui; & il n'y a pas long-tems que cette famille étoit dans la classe du bas-peuple.

Les *Rami* ont eu pour ayeux des chauderonniers, &c.

Les *Gasser* doivent leur Bourgeoisie à un garçon tailleur, reçu Bourgeois pour quelques florins de cinq bats, en 1595. Les descendans de ce tailleur sont restés dans l'abjection parmi la lie du Peuple. Le pere des deux glorieux Ballifs d'aujourd'hui, qui est décédé, il y a peu de tems, étoit boulanger & trompete de ville : il a exercé cet office en sonnant la trompete devant les criminels que le bourreau fustigeoit ou conduisoit au supplice.

Les *Reinaud*, ou de *Reinold*, sont issus originairement d'un *Reinaud*, venu du village de *Cottens*, & qui étoit charbonnier de sa profession.

Les *Schueller* ont été constamment dans la classe du bas-peuple, de pere en fils, depuis qu'ils sont Bourgeois, exerçant des professions basses.

Les *Appenthel* aliàs *Apostello*, originaires d'*Onnens*, Bailliage de *Granson*, ont été de pere en fils dans de viles professions : le pere de ceux d'aujourd'hui étoit tanneur.

Les *Zollet* ou *Chollet* doivent leur origine à un vigneron sorti du Pays-de-Vaud, ensuite à des bouchers, &c.

Les *Schrotter* sont connus pour avoir parmi leurs ayeux des gadouards, autrement appelés ici *patisous*, &c.

Les *Schaller* étoient, il y a peu de tems, ce qu'il y a de plus bas parmi la classe du petit peuple, exerçant de viles professions.

Veck, aliàs *Cugnet*, nom que portent de nos fameux *Secrets*, dont les peres étoient cependant connus pour de simples ouvriers, sans prétentions parmi le Peuple.

Köenlin ! Le grand-pere du ci-devant Banneret de ce nom eſt venu de la Germanie en qualité de garçon chauderonnier, &c.

Les *Werro* tirent leur origine en premier d'un valet-de-ville, & enſuite d'ouvriers qui exerçoient les plus bas métiers. Cette race établie en ville eſt certainement bien moins honorable que celle de ceux de ce nom qui cultivent leurs champs en braves & honnêtes laboureurs, & qui penſent bien mieux que l'Avoyer *Werro* & ſon fils, connus pour traitres à la Patrie.

En voilà aſſez pour n'être pas trop long.

(*c*) On a défendu de parler des affaires bourgeoiſiales, à peine d'être traité comme perturbateur du repos public ; on a deſtitué les Commis de la Bourgeoiſie, & on dit ; que les Louables Cantons de *Berne*, *Lucerne* & *Soleure* veulent appuyer cette défenſe & ſoutenir la Bourgeoiſie *ſecrete ;* mais on a trop bonne idée de leur droiture & de leur juſtice pour croire, qu'ils veulent avilir un Peuple entier au mépris de ſes Conſtitutions fondamentales, & protéger des Uſurpateurs qui l'oppriment. Si la Bourgeoiſie *ſecrete* eſt légi-

time, pourquoi les Magiſtrats de Fribourg ont-ils tant de répugnance d'en confier le jugement au Louable Corps Helvétique ? Pourquoi ſont-ils ſi épouvantés de la *Requête* que lui a adreſſé M. l'Avocat de *Caſtella* & de la *Lettre* de la *Bourgeoiſie générale*, qu'à cette Cauſe ils ont redoublé leurs ſoins pour le perſécuter & leur méfiance à l'égard de la Généralité ? Si la Cauſe des *Secrets* peut ſupporter l'examen de gens juſtes & éclairés, pourquoi mettre au cachot & à la Maiſon-de-Force deux vertueux Citoyens, habitans des Anciennes Terres, par la ſeule raiſon qu'ils ſont allés informer de la vérité avec franchiſe des Magiſtrats des Cantons Alliés ?



TABLE

Des Pieces de cet Ovrage.

N. B. Quoique le *Tocsin Fribourgeois* & les *Notes & les Réflexions historiques & critiques* ne soient pas de la même plume, ni dans le même-tems que les *Avis à un Bourgeois* & les pieces suivantes, l'Editeur a cependant trouvé à propos de faire une Collection du tout dans le même tome. Les *errata* qui s'y rencontrent sont désignés ci-après.

ERRATA.

Page 3, vers 23, comme de dignes enfans : *lisez* comme mes bons enfans,

Page 5, vers 21, l'Avocat *Castella* : *lisez* & l'Avocat *Castella*,

Page 9, vers 17, des trompeurs vrais modeles, *lisez* des trompeurs vrai modele,

Page 15, vers 10, emploira ses discours : *lisez* emploira ses détours ;

Page 18, vers 24, ne dit jamais : *lisez* dit jamais,

Page 22, vers 13, *Odet*, *Werro*, *Montenach* : *lisez* *Werro*, *Odet*, *Montenach*,

Page 35, ligne 4, la Tour de Fréme : *lisez* la Tour de Tréme,

Page 54, ligne 12, ise : *lisez* ils se

Page 64, ligne 6, au nom : *lisez* au nom,

Page 124, ligne 4, trois cent : *lisez* trois cens

Page 130, ligne 25, l'infideltié : *lisez* l'infidélité

Page 142, ligne 18, sont changés : *lisez* sont changés en pourriture,

Page 160, ligne 12, reulent : *lisez* veulent

Page 168, ligne 4, aliàs Nonney : *lisez* aliàs Monney.





